



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 15 janvier 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

SUSPENSION DE LA SÉANCE

201401-001

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle de suspendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller John Judd.

Il est résolu à l'unanimité de suspendre la séance ordinaire à 19 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

201401-006

Au moment de reprendre la séance à 19 h 28, tous les élus présents lors de la suspension sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu, maire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent de reprendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

Il est résolu à l'unanimité de reprendre la séance ordinaire à 19 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2014

201401-007

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2014

PROCÈS-VERBAL

- 2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2013

DÉPÔTS DE DOCUMENTS

- 3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est
- 4 Dépôt du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenu le 20 novembre 2013

RAPPORTS DES SERVICES

- 5 Demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire d'une dérogation pour procéder par voie de concours de design pour la création d'un concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est, et ce, conformément à l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)
- 6 Dispositions des cartouches d'encre vides

RÈGLEMENTS

- 7 Avis de motion – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus
- 8 Présentation du projet de Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus
- 9 Adoption – règlement 34-2014 – Règlement sur les taxes pour l'année 2014

CONTRATS

- 10 Entente dans le cadre du projet SERAM (Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal), phase 2
- 11 Convention de droit de passage entre la Ville de Montréal-Est et l'administration portuaire de Montréal (égout Marien, section 109)
- 12 Bail entre la Ville de Montréal-Est et l'administration du port de Montréal (limite nord-ouest de la rue Bellerive, section 94)

PERSONNEL

- 13 Dossier ressources humaines
- 14 Nouveau plan d'effectifs de la Ville
- 15 Augmentation du salaire des cadres de la Ville de Montréal-Est pour l'année 2014

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 16 Demande du Centre l'Alternative, centre de jour en santé mentale de Pointe-aux-Trembles pour emprunter l'autobus de la Ville
- 17 Demande du Club de sauvetage de Montréal-Est pour emprunter l'autobus pour un tournoi à Val-d'Or le 8 février 2014
- 18 Campagne de financement pour la Fête Famille Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles, édition 2014
- 19 Demande du Centre des femmes Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour emprunter l'autobus pour une sortie à la cabane à sucre Constantin le 13 mars 2014
- 20 Demande de don dans le cadre de la campagne de financement d'Action Secours Vie d'Espoir

DIVERS

AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2013**201401-008**

001

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2013 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)****201401-009**

002

Le trésorier dépose le Rapport du trésorier sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 10 janvier 2014.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) TENU LE 20 NOVEMBRE 2013**201401-010**

003

Le greffier dépose, séance tenante, le compte rendu du CCU tenu le 20 novembre 2013.

RAPPORT DES SERVICES

DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE UNE DÉROGATION POUR PROCÉDER PAR VOIE DE CONCOURS DE DESIGN POUR LA CRÉATION D'UN CONCEPT GRAPHIQUE D'IDENTIFICATION DES ENTRÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST, ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 573.3.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (L.R.Q., CHAPITRE C-19)**201401-011**

025

Considérant que la Ville de Montréal-Est est enclavée par la Ville de Montréal et que, de ce fait, le conseil juge important que la Ville mette en place un concept graphique d'identification des entrées de la Ville afin de mieux se distinguer compte tenu de ce contexte géographique;

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite procéder, pour ce faire, à un concours de design pour la création d'un concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une dérogation pour procéder par voie de concours de design pour la création d'un concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est, et ce, conformément à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

De mandater la directrice générale à signer la lettre demandant cette dérogation.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DISPOSITION DES CARTOUCHES D'ENCRE VIDES

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à la disposition de toutes les cartouches d'encre vides, et ce, de façon écologique;

Considérant qu'il n'y a aucun organisme à Montréal-Est qui recycle les cartouches d'encre vides;

Considérant que Mira est un organisme qui encourage le recyclage écologique;

Considérant que Mira désire par ce projet travailler sur deux facettes: augmenter le nombre de chiens remis et protéger notre planète en encourageant le respect de l'environnement.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la division informatique à remettre toutes les cartouches d'encre vides à Mira.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

201401-013

007

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

201401-014

007

Conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui oblige les municipalités à adopter un code d'éthique et de déontologie révisé pour remplacer celui en vigueur, avec ou sans modification, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, madame la conseillère Anne St-Laurent présente aux membres du Conseil et au public présent le projet de règlement 35-2014 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

À cet effet, elle explique que le code a pour objet :

D'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique;

- de prévoir l'adoption de règles déontologiques pour les élus;
- de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.
-

Elle précise que notre règlement respecte les obligations prévues à la Loi puisqu'on y retrouve les valeurs suivantes :

- l'intégrité;
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens;
- la loyauté envers la municipalité;
- la recherche de l'équité;
- l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;

Elle indique aussi que notre règlement identifie également les règles qui doivent guider la conduite de l'élu pendant et après son mandat. Ces règles ont pour objectifs de prévenir :

- toute situation où l'intérêt personnel d'un membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- toute situation qui irait à l'encontre de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);
- le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Finalement, elle mentionne que le règlement de la Ville prévoit les sanctions applicables en cas de manquement au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* identifie les recours.

ADOPTION - RÈGLEMENT 34-2014 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2014

201401-015

012

Considérant que monsieur le maire a lu au long le projet de règlement 34-2014 – Règlement sur les taxes pour l'année 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 34-2014 - Règlement sur les taxes pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

ENTENTE DANS LE CADRE DU PROJET SERAM (SYSTÈME ÉVOLUÉ DE RADIOCOMMUNICATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL), PHASE 2

201401-016

008

Considérant qu'à la séance ordinaire du 29 août 2012 la Ville de Montréal-Est a adopté une résolution à l'effet de signifier à la Ville de Montréal son intention de participer à la phase 2 du projet d'achat d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (CM-201208190);

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit défrayer le coût d'achat des équipements de base plus les frais d'entretien pour les besoins annuels de bris et de remplacement d'équipements.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le projet d'entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE DROIT DE PASSAGE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL (ÉGOUT MARIEN, SECTION 109)

201401-017

017

Considérant la convention de droit de passage d'une durée de 10 ans qui commence le 1er janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2020 sans autre avis;

Considérant que cette convention peut être résiliée par l'Administration ou le locataire sur un avis écrit de 180 jours donné à l'autre partie sans pénalité ou compensation;

Considérant que le loyer est payable le premier janvier de chaque année indexé à l'indice des prix à la consommation pour le Canada à compter du 31 décembre 2012;

Considérant que la signature de cette convention permettra de régulariser la situation de cette emprise, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2011, si le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire autorise la Ville de Montréal-Est à engager son crédit pour une période de 10 ans.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver la convention de droit de passage entre l'administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour l'égout Marien (section 109 du port de Montréal), laquelle est annexée à la présente résolution comme si elle y était reproduite au long;

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser la Ville de Montréal-Est à engager son crédit pour une période de 10 ans aux fins de ladite convention;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite convention conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) à l'effet de permettre à la Ville d'engager son crédit pour une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAIL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL (LIMITE NORD-OUEST DE LA RUE BELLERIVE, SECTION 94)

201401-018

018

Considérant le bail commercial non portuaire - document no B-2664 limite nord-est de la rue Bellerive, section 94, d'une durée de 10 ans qui commence le 1er janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2020 sans autres avis;

Considérant que le loyer est payable le premier janvier de chaque année indexé à l'indice des prix à la consommation pour le Canada à partir du 31 décembre 2012;

Considérant que la signature de cette convention permettra de régulariser la situation de cette emprise, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2011 si le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) autorise la Ville de Montréal-Est à engager son crédit pour une période de 10 ans aux fins dudit bail.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le bail entre l'administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour la limite nord-est de la rue Bellerive, section 94, laquelle est annexée à la présente résolution comme si elle y était reproduite au long;

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser la Ville de Montréal-Est à engager son crédit pour une période de 10 ans aux fins dudit bail;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ledit bail conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'effet de permettre à la Ville d'engager son crédit pour une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

DOSSIER RESSOURCES HUMAINES

201401-019

021

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mettre fin à la probation ainsi qu'au lien d'emploi de l'employé no 151.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOUVEAU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201401-020

005

Considérant que l'analyse des effectifs depuis la mise en place de l'organigramme transitoire en décembre 2012 (CM-201211249) nous permet de constater que des modifications seraient souhaitables de façon à équilibrer les responsabilités entre les différents cadres de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le plan d'effectifs tel que présenté par la Direction générale et d'autoriser la directrice générale à affecter les ressources humaines et financières nécessaires pour y apporter le suivi requis;

De nommer madame Francine McKenna à titre de directrice des communications, de la culture et de la communauté;

De nommer monsieur Stéphane Rondeau à titre de contremaître en chef.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AUGMENTATION DU SALAIRE DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR L'ANNÉE 2014

201401-021

006

Considérant que l'augmentation annuelle des employés cols blancs et cols bleus est déterminée par leur convention collective respective et qu'il y a lieu de déterminer l'augmentation de salaire des cadres de la Ville pour l'année 2014;

Considérant que la Politique de rémunération des cadres doit être modifiée en 2014;

Considérant que certains cadres ont vu leurs responsabilités accrues.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'augmenter le salaire annuel de madame Francine McKenna de 4 960 \$, de monsieur Stéphane Rondeau de 5 266 \$ et de Me Roch Sergerie de 10 000 \$, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2014;

De porter le salaire de madame Joanne Blain, en fonction supérieure pour une période de 18 mois au poste d'agente-conseil en ressources humaines, à 72 510 \$, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2014;

D'augmenter le salaire annuel de tous les autres cadres de la Ville, incluant la directrice générale, de 3 %, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2014.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DU CENTRE L'ALTERNATIVE, CENTRE DE JOUR EN SANTÉ MENTALE DE POINTE-AUX-TREMBLES POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE

201401-022

009

Considérant que le centre l'Alternative, centre de jour en santé mentale, est situé à Pointe-aux-Trembles;

Considérant que la Ville de Montréal-Est appuie déjà la Maison l'Échelon, qui est un organisme accrédité de la Ville et qui a la même mission.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De refuser le prêt de l'autobus au centre l'Alternative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CLUB DE SAUVETAGE DE MONTRÉAL-EST POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS POUR UN TOURNOI À VAL-D'OR LE 8 FÉVRIER 2014

201401-023

013

Considérant qu'une compétition du Club de sauvetage de Montréal-Est se tiendra à Val-d'Or le 8 février 2014;

Considérant que le Club de sauvetage de Montréal-Est n'utilise pas l'autobus pour les compétitions à Montréal et en périphérie;

Considérant que la demande permettrait au Club de sauvetage d'utiliser gratuitement l'autobus de la Ville lors de sa participation à la compétition;

Considérant que cette demande constitue une dérogation puisque la distance est de plus de 550 km, tel que prévu par la Politique de l'autobus.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au Club de sauvetage de Montréal-Est pour assister à une compétition à Val-d'Or le février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA FÊTE FAMILLE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES, ÉDITION 2014

201401-024

014

Considérant que la Fête Famille se tiendra le samedi 24 mai 2014;

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Montréal-Est participe à la Fête Famille;
Considérant que cette année, la Fête Famille en est à sa 24e édition;
Considérant que l'événement est offert aux familles de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De donner un montant de 400 \$ pour la participation de la Ville de Montréal-Est à la Fête Famille 2014 et d'assurer sa visibilité à l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CENTRE DES FEMMES MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS POUR UNE SORTIE À LA CABANE À SUCRE CONSTANTIN LE 13 MARS 2014

201401-025

015

Considérant que le centre des femmes n'est pas un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le départ se fera du Centre des femmes et que ce dernier est à environ la même distance du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que l'autobus leur a été prêté au cours des trois dernières années.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au Centre des femmes Montréal-Est pour une sortie à la cabane à sucre Constantin le 13 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT D'ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR

201401-026

016

Considérant la demande pour la campagne de financement 2013;

Considérant la somme de 2 500 \$ déjà versée à la demande de madame Pierrette Joly, en mai 2013;

Considérant les besoins croissants de l'organisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 2 000 \$ à la campagne de financement 2013 et limiter ses dons futurs à la campagne de financement annuelle et officielle de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE

PROCLAMATION

AFFAIRE NOUVELLE

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201401-027

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 15 janvier 2014 à 19 h 05 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter :
la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à
l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

*Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe présente à l'assistance le
budget 2014 et le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER
2014 À 19 H 05**

201401-002

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 janvier 2014 à 19 h 05 tel que ci-
après reproduit :

Ouverture de la séance

Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 janvier 2014 à 19 h 05
- 2 **Rapport des services**
Budget 2014
- 3 Programme triennal d'immobilisation 2014 – 2015 – 2016

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

BUDGET 2014

201401-003

023

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du budget équilibré pour l'année 2014 au montant de 39 035 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2014 pour un montant de 39 035 000 \$ tel que déposé;

De publier un document explicatif du budget dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2014 – 2015 – 2016

201401-004

024

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère François Lachapelle

Et résolu

D'adopter le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016;

De publier un document explicatif dudit Programme triennal en immobilisation dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2014

201401-005

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 19 février 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absents:

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ANNE ST-LAURENT

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Madame Carole Michelin, trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjointe

La mairesse suppléante, madame Anne St-Laurent, ouvre la séance à 19 h 08.

À moins d'indication contraire, la mairesse suppléante se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **1**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2014

201402-028 **1.1**

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2014 et de la séance extraordinaire du 15 janvier 2014 à 19 h 05

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport du trésorier sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013)

au 19 février 2014

- 3.2 Dépôt des listes des contributions électorales de tous les candidats aux élections municipales du 3 novembre 2013

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Adoption de l'entente de principe entre la Société en commandite Gaz Métro et l'Union des municipalités du Québec telles que soumises
- 4.2 Appui au projet de servitude de non-construction d'immeuble résidentiel assortie d'une obligation de démolition des deux bâtisses résidentielles présentes sur les propriétés des 8118 et 8118A ainsi que 8124 et 8124A et 8126, avenue Broadway Nord
- 4.3 Approbation des demandes d'intervention pour les services d'utilités publiques par la direction des travaux publics et des services techniques

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus
- 5.2 Avis de motion – Règlement sur les animaux domestiques
- 5.3 Retiré

6 CONTRATS

- 6.1 Entérinement de l'option de renouvellement, jusqu'au 31 décembre 2014, du contrat DGA2012-01 – contrat de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Montréal-Est
- 6.2 Octroi du contrat de Services professionnels pour la reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny - Projet TP-ST 2014-02
- 6.3 Octroi du contrat de Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, étude géotechnique et caractérisation environnementale (laboratoire d'essai) - Projet TP-ST 2014-03
- 6.4 Octroi du contrat de Services professionnels pour la mission d'audit des états financiers se terminant le 31 décembre 2013 - Projet SA-2014-01
- 6.5 Mandat aux Éditions Média Plus communication pour la préparation d'un guide du citoyen

7 PERSONNEL

- 7.1 Retiré
- 7.2 Vacant
- 7.3 Vacant
- 7.4 Adhésion de la Ville de Montréal-Est à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de Groupe Conseil Novo SST inc.
- 7.5 Nomination de madame Lise Blais au poste d'agent d'approvisionnement niveau 1, groupe 9, à la Direction des services administratifs et informatique
- 7.6 Remplacement de l'article 9.2 a) des « Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal », adoptés par le comité exécutif le 21 avril 2004 – résolution CE04 0795 - modifiés le 20 avril 2005 – résolution CE05 0727, et ce, rétroactivement au 15 janvier 2014
- 7.7 Nomination de madame Francine McKenna, comme représentante de la Ville, au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de l'AFEAS pour emprunter l'autobus de la Ville pour deux sorties soit le 20 février et le 17 avril 2014
- 8.2 Demande de l'association provinciale Union Shotokan-Do, club de karaté, pour emprunter l'autobus de la Ville afin d'assister à des compétitions le 23 mars et le 18 mai 2014
- 8.3 Demande des employés membres de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) pour défrayer le coût de l'inscription au tournoi intermunicipal de hockey
- 8.4 Demande de l'école Daniel-Johnson pour emprunter l'autobus de la Ville pour une sortie à Blainville dans le cadre de leur « Programme hockey » le 14 mars 2014
- 8.5 Demande de la troupe vocale Shanédane pour emprunter le chapiteau pour la présentation de leur spectacle

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2014 À 19 H 05

201402-029 2.1

Considérant que des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2014 et de la séance extraordinaire du 15 janvier 2014 à 19 h 05 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2014 et celui de la séance extraordinaire du 15 janvier 2014 à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔTS DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201402-030 3.1

Le trésorier dépose le Rapport du trésorier sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 19 février 2014.

DÉPÔT DES LISTES DES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES DE TOUS LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 3 NOVEMBRE 2013

201402-031 3.2

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, dépose, séance tenante, la liste des contributions électorales de tous les candidats lors des élections municipales du 3 novembre 2013.

RAPPORT DES SERVICES 4

ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO ET L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC TELLE QUE SOUMISE

201402-032 4.1

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Considérant que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Considérant que, depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2% des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Considérant que le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Considérant qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le conseil d'administration de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter les conditions prévues à l'entente de principe entre la Société en commandite Gaz Métro et l'Union des municipalités du Québec telle que soumise et leur transmettre une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI AU PROJET DE SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION D'IMMEUBLE RÉSIDENTIEL ASSORTIE D'UNE OBLIGATION DE DÉMOLITION DES DEUX BÂTISSSES RÉSIDENTIELLES PRÉSENTES SUR LES PROPRIÉTÉS DES 8118 ET 8118A AINSI QUE 8124 ET 8124A ET 8126 AVENUE BROADWAY NORD

201402-033

4.2

Considérant la demande d'appui adressée par l'agglomération de Montréal concernant le projet d'une servitude réelle et perpétuelle de non-construction de bâtiment résidentiel en faveur de la Ville de Montréal contre les immeubles situés aux 8118 et 8118A ainsi que 8124 et 8124A et 8126 avenue Broadway Nord, laquelle servitude est demandée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et de la Protection du territoire dans le cadre du projet d'usine de biométhanisation;

Considérant que l'usage résidentiel de ces immeubles est actuellement en droit acquis;

Considérant que les usages résidentiels sont peu compatibles avec les usages industriels et plus particulièrement les usages industriels lourds que l'on retrouve dans ce secteur de la Ville;

Considérant que le propriétaire des immeubles situés au 8118, 8118A, 8124, 8124A, 8126 avenue Broadway Nord a déjà demandé les permis de démolition nécessaires pour se conformer aux exigences de ces servitudes;

Considérant que lesdits permis ont été émis puisqu'ils ne sont pas sujets à l'application du règlement de démolition puisque le projet fait partie des exclusions prévues à l'article 6.10 du règlement R14-107 – Règlement concernant la démolition des immeubles.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'appuyer le projet de la Ville de Montréal de servitude de non-construction d'immeuble résidentiel assortie d'une obligation de démolition des deux bâtisses résidentielles présentes sur les propriétés du 8118 et 8118A ainsi que 8124 et 8124A et 8126 avenue Broadway Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DES DEMANDES D'INTERVENTION POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201402-034

4.3

Considérant que la direction des travaux publics et des services techniques reçoit régulièrement des demandes d'intervention de la part des utilités publiques dans les emprises municipales;

Considérant que la plupart des demandes nécessitent une vérification et une expertise technique;

Considérant qu'une responsabilité est imputable à la Ville sur les décisions émanant des services techniques;

Considérant qu'une délégation de responsabilité serait nécessaire pour le traitement des demandes.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à approuver les demandes d'intervention des utilités publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS **5**

ADOPTION - RÈGLEMENT 35-2014 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

201402-035 5.1

Considérant que madame la mairesse suppléante demande aux membres du conseil s'ils avaient lu le règlement et s'ils renonçaient à sa lecture et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 35-2014 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

201402-036 5.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, le règlement sur les animaux domestiques.

RETIRÉ - AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RC04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) ET SES AMENDEMENTS AFN DE MODIFIER LE TARIF POUR LES CÉLÉBRATIONS TENUES DANS LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AILLEURS QU'À L'HÔTEL DE VILLE

5.3

CONTRATS **6**

ENTÉRINEMENT DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2014, DU CONTRAT DGA2012-01 - CONTRAT DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201402-037 6.1

Considérant que le contrat de service pour le contrôle animalier est échu depuis la fin 2013;

Considérant qu'après vérification, il serait plus avantageux que la Ville se prévale de l'option de renouvellement, tel que stipulé à l'article 7.0 du contrat octroyé le 29 novembre 2012 (CM-201211261);

Considérant que monsieur Pierre Couture, chef de la direction et responsable des projets a accepté, pour Le Berger Blanc inc. que le contrat soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2014 au même taux et aux mêmes conditions.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver le renouvellement du contrat DGA2012-01 - Contrat de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, jusqu'au 31 décembre 2014, pour un montant annuel de 41 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RECONSTRUCTION DE L'AVENUE COURTEMANCHE ET DES RUES ONTARIO ET DE MONTIGNY - PROJET TP-ST 2014-02

201402-038

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-02 – Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour services professionnels;

Considérant que suite à l'analyse des documents de présentation, les trois firmes invitées ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- MLC Associés inc., pour un montant de 17 936,10 \$, taxes incluses;
- Beaudoin Hurens inc., pour un montant de 27 594,00 \$, taxes incluses;
- Groupe WSP Global inc., pour un montant de 36 792,00 \$, taxes incluses;

Considérant que le processus a déterminé la firme MLC Associés inc. gagnante du concours.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2014-02 – Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny à la firme MLC Associés inc., pour un montant de 17 936,10 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES (LABORATOIRE D'ESSAIS) - PROJET TP-ST 2014-03

201402-039

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-03 – Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour services professionnels;

Considérant que suite à l'analyse des documents de présentation, les trois firmes invitées ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- GIE inc., pour un montant de 82 453,75 \$, taxes incluses;
- Groupe Qualitas inc., pour un montant de 93 879,27 \$, taxes incluses;
- Solmatech inc., pour un montant de 98 269,13 \$, taxes incluses;

Considérant que le processus a déterminé la firme GIE inc. gagnante du concours.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2014-03 – Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) à la firme GIE inc. pour un montant de 82 453,75 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013 - PROJET SA-2014-01

201402-040

6.4

Considérant qu'une invitation par courriel et par télécopieur a été faite le 7 février 2014 auprès de trois firmes comptables soit :

- Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;
- KPMG;
- Raymond Chabot Grant Thornton inc. s.e.n.c.r.l. (RCGT);

Considérant qu'une seule firme a présenté une soumission, soit Raymond Chabot Grant Thornton inc. s.e.n.c.r.l., reçue le 13 février 2014;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de l'offre de services, la firme RCGT a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

Considérant que le prix soumis par la firme RCGT est de 34 492,50 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet SA-2014-01 – Audit des états financiers se terminant le 31 décembre 2013 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. s.e.n.c.r.l. pour un montant de 34 492,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT AUX ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION POUR LA PRÉPARATION D'UN GUIDE DU CITOYEN

201402-041

6.5

Considérant que le calendrier 2014 a été très apprécié des citoyens;

Considérant qu'un guide des citoyens serait tout autant apprécié;

Considérant qu'Éditions Média Plus Communication a recours à des commanditaires locaux pour absorber les coûts de publication, fournissant ainsi lesdites publications sans frais pour la Ville;

Considérant qu'il y a lieu de mandater la directrice des communications, de la culture et de la communauté, madame Francine McKenna, à signer l'entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer à Éditions Média Plus Communication le mandat de préparer et publier un guide des citoyens 2014-2015;

D'autoriser madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté à signer l'entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

RETIRÉ - ENTÉRINER LA SIGNATURE DE TROIS LETTRES D'ENTENTES AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL, SCFP - 301 7.1

VACANT

7.2

VACANT

7.3

ADHÉSION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE GROUPE-CONSEIL NOVO SST INC.

Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail depuis 2008 (prémutuelle de 2006 à 2007);

Considérant que l'ensemble des éléments d'actifs reliés aux activités de la division de mutuelle de prévention de Aon Hewitt inc. et de Groupe-Conseil Aon inc. sont devenus la propriété de Groupe Conseil Novo SST inc.;

Considérant qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par Groupe Conseil Novo SST inc. en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

Considérant que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville de Montréal-Est d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Considérant que la Ville désire continuer à profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Considérant que les frais de cette Mutuelle incluent des frais de gestion et un fonds de défense en fonction d'un pourcentage de la masse salariale et d'un taux personnalisé.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,

Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

D'autoriser Groupe Conseil Novo SST inc. à signer, pour et en son nom, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la participation de la Ville à la Mutuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME LISE BLAIS À TITRE D'AGENTE D'APPROVISIONNEMENT NIVEAU 1, GROUPE 9, À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE

Considérant le poste laissé vacant suite au départ à la retraite de madame Hélène Laporte le 1er octobre 2013, nous avons procédé à un affichage interne d'agent(e) d'approvisionnement niveau 1 du 12 décembre 2013 au 8 janvier 2014. Nous avons reçu cinq candidatures. Les cinq candidats ont passé un test écrit, un test Word et un test Excel. Seulement deux candidats parmi ceux-ci ont réussi cette première étape et ont été rencontrés en entrevue;

Considérant que madame Lise Blais a réussi l'ensemble du processus pour ce concours et qu'elle détient le plus d'ancienneté, le poste lui est accordé, tel que stipulé à l'article 19.02 f) de la convention collective des employés cols blancs;

Le comité de sélection était composé de mesdames Carole Michelin et Joanne Blain.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,

Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la promotion de madame Lise Blais au poste d'agent(e) d'approvisionnement niveau 1, groupe 9, à la Direction des services administratifs et de l'informatique, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter d'une date à être déterminée. Madame Blais aura droit à une période de familiarisation de 45 jours travaillés tel que le prévoit l'article 19.02 f) de ladite convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPLACEMENT DE L'ARTICLE 9.2 A) DES "CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE DIRECTION ET DES CADRES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL", ADOPTÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF LE 21 AVRIL 2004 – RÉOLUTION

CE04 0795 - MODIFIÉS LE 20 AVRIL 2005 – RÉOLUTION CE05 0727, ET CE, RÉTROACTIVEMENT AU 15 JANVIER 2014

201402-044

7.6

Considérant que les conditions et avantages des cadres de direction sont régis par les "Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal", adoptés par le comité exécutif le 21 avril 2004 – résolution CE04 0795 - modifiés le 20 avril 2005 – résolution CE05 0727;

Considérant que la Ville désire se doter, en 2014, d'une politique qui lui est propre en établissant les conditions et avantages de ses cadres;

Considérant qu'il y aurait lieu de remplacer l'article 9.2 a) des conditions et avantages des cadres de direction actuellement en vigueur par l'article 9.2 a) suivant: "Afin de soutenir l'homme de garde et de prendre les décisions propices, le contremaître en chef et le contremaître adjoint auront droit, à tour de rôle, à une prime équivalente à cinq heures et demie par semaine payée à son taux horaire régulier", et ce, rétroactivement au 15 janvier 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De remplacer l'article 9.2 a) des "Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal", adoptés par le comité exécutif le 21 avril 2004 – résolution CE04 0795 - modifiés le 20 avril 2005 – résolution CE05 0727, par l'article 9.2 a) suivant: "Afin de soutenir l'homme de garde et de prendre les décisions propices, le contremaître en chef et le contremaître adjoint auront droit, à tour de rôle, à une prime équivalente à cinq heures et demie par semaine payée à son taux horaire régulier";

D'autoriser son application rétroactivement au 15 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME FRANCINE MCKENNA, COMME REPRÉSENTANTE DE LA VILLE, AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201402-045

7.7

Considérant que nous devons remplacer un membre représentant la Ville à la suite du départ de monsieur Patrick Pageau.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté comme représentante de la Ville afin qu'elle puisse siéger au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE DE L'AFEAS POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR DEUX SORTIES SOIT LE 20 FÉVRIER ET LE 17 AVRIL 2014

201402-046

8.1

Considérant que nous avons reçu une demande de madame Jocelyne Robertson, de l'AFEAS pour obtenir l'autobus gratuitement pour deux activités;

Considérant que l'AFEAS est un organisme de catégorie "B", et doit payer 36 \$ / heure pour l'autobus.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De refuser l'utilisation gratuite de l'autobus de la Ville à l'AFÉAS de Montréal-Est pour effectuer deux sorties le 20 février et le 17 avril 2014. L'organisme devrait plutôt payer le tarif requis par sa catégorie.

Sur cette proposition, madame la mairesse suppléante appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
Mme la conseillère Anne St-Laurent,	Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,	
M. le conseiller John Judd.	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DE L'ORGANISME UNION SHOTOKAN-DO, CLUB DE KARATÉ, POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE AFIN D'ASSISTER À DES COMPÉTITIONS LE 23 MARS ET LE 18 MAI 2014

201402-047

8.2

Considérant que ces cours sont offerts au Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que la *Politique de l'autobus* ne mentionne pas le groupe de karaté comme étant un organisme reconnu;

Considérant que ce groupe a déjà bénéficié de l'autobus gratuitement par les années passées;

Considérant que pour tout organisme non classé, le tarif serait de 90 \$ / heure.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De prêter gratuitement l'autobus de la Ville à Union Shotokan Karaté-Do pour leurs compétitions les 23 mars et 18 mai prochain à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DES EMPLOYÉS MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE (ATPA) POUR DÉFRAYER LE COÛT DE L'INSCRIPTION AU TOURNOI INTERMUNICIPAL DE HOCKEY

201402-048

8.3

Considérant que chaque année, les employés représentent notre Ville lors de ce tournoi, et que la Ville défraie les coûts d'inscription;

Considérant que cette année, le tournoi se déroule tout près, à Repentigny.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De payer les frais d'inscription de 459.90 \$ pour défrayer le coût d'inscription au tournoi intermunicipal de l'ATPA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE L'ÉCOLE DANIEL-JOHNSON POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR UNE SORTIE À BLAINVILLE DANS LE CADRE DE LEUR "PROGRAMME HOCKEY" LE 14 MARS 2014

201402-049

8.4

Considérant qu'un des mandats de M. Davis Branco, agent de concertation / École-Famille-Communauté est de mettre en place des mécanismes pour contrer le décrochage scolaire chez les jeunes venant d'un milieu défavorisé;

Considérant que le "Programme Hockey" cible près de 80 jeunes de 12 à 17 ans et qu'un bon nombre d'entre eux résident à Montréal-Est;

Considérant que lors de cette sortie, les jeunes assisteront à un match de hockey entre l'Armada de Blainville et les Foreurs de Val d'Or, et auront la chance de visiter le vestiaire des joueurs et de rencontrer les dirigeants ainsi que les joueurs;

Considérant que le Conseil avait approuvé le prêt de l'autobus à ces élèves l'an dernier pour le même genre d'activité, mais que celle-ci avait été annulée.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,

Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prêter gratuitement l'autobus de la Ville à l'école Daniel-Johnson pour une sortie à Blainville dans le cadre de leur "Programme hockey" le 14 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE LA TROUPE VOCALE SHANÉDANE POUR EMPRUNTER LE CHAPITEAU POUR LA PRÉSENTATION DE LEUR SPECTACLE

201402-050

8.5

Considérant que la troupe vocale désire présenter un spectacle payant dans le chapiteau et propose, en échange, d'offrir le même spectacle aux citoyens à une date ultérieure, gratuitement;

Considérant que les spectacles de Shanédane sont généralement très appréciés du public;

Considérant que la troupe Shanédane exige jusqu'à 3 000 \$ pour présenter ce même spectacle;

Considérant que ceci pourrait constituer un de nos spectacles du samedi soir à peu ou pas de frais.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,

Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prêter le chapiteau à la troupe vocale Shanédane pour une représentation l'été prochain, selon la disponibilité du chapiteau, en échange d'un spectacle gratuit pour nos citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201402-051

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

La mairesse suppléante, madame Anne St-Laurent, déclare la séance levée à 7 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse suppléante

CAROLE MICHELIN, CPA, CGA, OMA
Trésorière et directrice générale adjointe
Greffière adjointe



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 19 mars 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière, directrice générale adjointe
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 15

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2014

201403051 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mars 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mars 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport du trésorier sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 19 mars 2014

3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché par la directrice générale au cours de l'année 2013 en

vertu de son pouvoir délégué (Règlement 29-2013)

3.3 Dépôt des attestations de réussite de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour madame la conseillère Françoise Lachapelle et monsieur le conseiller John Judd

3.4 Dépôt du compte rendu de la Commission de circulation tenue le 3 février 2014

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Participation de la Ville de Montréal-Est à l'événement « Une heure pour la Terre 2014 » parrainé par le Fonds mondial pour la nature qui se tiendra le samedi 29 mars 2014

4.2 Nomination de madame la conseillère Monique Major à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2014

4.3 Déclaration relative à la réforme du service de livraison du courrier à domicile proposée par Postes Canada

4.4 Participation de monsieur le maire Robert Coutu au Congrès de la Fédération canadienne des municipalités 2014 à Niagara Falls

4.5 Participation de madame la conseillère Françoise Lachapelle et de monsieur le conseiller John Judd aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tenant du 21 au 24 mai 2014 au Hilton Lac-Leamy à Gatineau

4.6 Vacant

4.7 Paiement de la part de la ville de Montréal-Est des dépenses de recherche et de secrétariat de l'Association Suburban Mayor (ASM) de l'année 2013

5 RÈGLEMENTS

6 CONTRATS

6.1 Octroi du contrat à Béton Bélanger / division de Béton Provincial Itée pour le projet TP-ST 2014-03A – Fourniture de béton préparé – 2014 54 965,51 \$ taxes incluses

6.2 Octroi du contrat à Simard-Beaudry Construction inc. pour le projet TP-ST 2014-04A – Fourniture de mélange bitumineux - 60 189,41 \$ taxes incluses

6.3 Modification de la date d'entrée en vigueur du bail avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour le parc canin à l'intersection de l'avenue Marien et des rues Prince-Albert et Victoria – 2 000 \$ plus taxes

6.4 Prolongement de la location du terrain du Port de Montréal utilisé comme parc à chiens jusqu'au 31 août 2014 – 1 542,20 \$ plus taxes

6.5 Octroi du contrat d'assurances collectives à SSQ Groupe financier du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019 – 359 798 \$ taxes incluses

6.6 Octroi du contrat pour l'achat d'une fourgonnette neuve Ford Transit Connect – 2014 à P.E. Boisvert Auto Itée, dans le cadre du projet TP-ST 2014-07A – Fourniture d'une fourgonnette neuve Ford Transit Connect ou Nissan Cargo NV-200 – 30 512,32 \$ taxes incluses

6.7 Octroi du contrat pour l'achat de deux (2) camionnettes Ford F-250 XL à Fortier Auto (Mtl) Itée, dans le cadre du projet TP-ST 2014-08A – Fourniture de deux (2) camionnettes neuves quatre (4) portes d'une (1) tonne Ford 250 / GM 2500 / Dodge 2500 – PTI 2014 – 70 190,46 \$ taxes incluses

6.8 Octroi du contrat à Lafarge Canada inc. pour le projet TP-ST 2014-05A – Fourniture de granulats divers – 32 849,51 \$ taxes incluses

7 PERSONNEL

7.1 Permanence de monsieur Éric Dancause à titre de directeur des travaux publics et des services techniques

7.2 Entériner la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP – 301, de façon à ce que tout employé col bleu reçoive un minimum de trois (3) heures rémunérées au taux du travail supplémentaire s'il est rappelé au travail dans les trois (3) heures précédant son travail régulier

7.3 Permanence de monsieur Nicolas England à titre de journalier, groupe 6, à la direction des travaux publics et des services techniques

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8.1 Demande du club de l'Âge d'Or de Montréal-Est pour subventionner leurs activités pour l'année 2014

8.2 Demande de soutien financier de l'organisme « Au Pignon de l'est » pour un programme d'animation pour les familles

8.3 Offrir le programme « Nager pour survivre » aux élèves de 3^e année de l'école Saint-Octave

8.4 Demande de don de l'équipe de voile des cadets de la Marine de la région de l'est (Québec)

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2014

201403052 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2014 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201403053 3.1

La trésorière dépose son Rapport sur les dépenses autorisées au 19 mars 2014 en vertu du Règlement sur les finances.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COURS DE L'ANNÉE 2013 EN VERTU DE SON POUVOIR DÉLÉGUÉ (RÈGLEMENT 29-2013)

201403054 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, la liste du personnel embauché au cours de l'année 2013 en vertu du pouvoir de la directrice générale.

DÉPÔT DES ATTESTATIONS DE RÉUSSITE DE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE POUR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE LACHAPELLE ET MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD

201403055 3.3

Le greffier dépose, séance tenante, les attestations de réussite de la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour madame la conseillère Françoise Lachapelle et monsieur le conseiller John Judd, et ce, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE CIRCULATION TENUE LE 3 FÉVRIER 2014

201403056 3.4

Le greffier dépose, séance tenante, le compte rendu de la Commission de circulation tenue le 3 février 2014 à titre d'information.

RAPPORT DES SERVICES 4

PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À L'ÉVÉNEMENT "UNE HEURE POUR LA TERRE 2014" PARRAINÉ PAR LE FONDS MONDIAL POUR LA NATURE QUI SE TIENDRA LE SAMEDI 29 MARS 2014

201403057 4.1

Considérant que l'événement international " Une heure pour la Terre 2014" inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation) se tiendra le 29 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30;

Considérant que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

Considérant que la Ville de Montréal-Est participe depuis 2010 à cet événement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De confirmer la participation de la Ville de Montréal-Est à l'événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature "Une heure pour la Terre 2014" qui se tiendra le samedi 29 mars 2014 de 20 h 30 à 21 h 30;

D'inviter les commerces et les résidents de la Ville de Montréal-Est à s'impliquer activement dans cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME MONIQUE MAJOR À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 31 JUILLET 2014

201403058 4.2

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 1er avril au 31 juillet 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Monique Major à titre de maire suppléant pour la période du 1er avril au 31 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION RELATIVE À LA RÉFORME DU SERVICE DE LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE PROPOSÉE PAR POSTES CANADA

201403059 4.3

Considérant que Postes Canada a récemment annoncé officiellement la réforme de ses services;

Considérant que cette réforme implique une augmentation des coûts des envois postaux et l'élimination progressive sur cinq ans du service postal porte-à-porte;

Considérant qu'il est proposé de remplacer le service de livraison à domicile par des boîtes postales communautaires;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a exprimé son inquiétude à l'égard des conséquences de cette réforme, notamment pour la population vieillissante et les ménages qui dépendent de la livraison du courrier à domicile;

Considérant qu'il y a un nombre croissant de citoyens âgés au sein de notre collectivité et que nombreux sont ceux qui ont une mobilité réduite et sont affectés directement par cette réforme d'un service essentiel;

Considérant que l'élimination du service de livraison à domicile causera des difficultés indues aux personnes ayant un handicap;

Considérant que la présence des boîtes postales communautaires créera de la pollution visuelle et aura un impact sur la circulation, le stationnement, les opérations de déneigement des trottoirs, l'enlèvement des graffitis et, de manière générale, sur les activités des travaux publics;

Considérant que les boîtes communes devront être accessibles 24 heures sur 24 et poseront des enjeux de sécurité;

Considérant que Postes Canada déposera des quantités considérables de matériel publicitaire ("courrier-déchet") dans les boîtes postales communautaires et que cela accroîtra le risque d'ordures à la traîne et de débordement des poubelles autour de ces boîtes postales;

Considérant que toute intervention, telle que l'installation d'une boîte postale communautaire (qui est en structure) dans ou sur le domaine public ou privé, exige l'approbation préalable de la municipalité concernée;

Considérant qu'il y a d'importants enjeux esthétiques et logistiques qui, à bien des endroits, rendront l'installation de boîtes postales communautaires difficile, voire impossible;

Considérant que l'installation de boîtes postales communautaires aura des conséquences environnementales, puisque les citoyens utiliseront leur véhicule pour s'y rendre et en revenir;

Considérant que l'annonce de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile n'a fait l'objet d'aucune consultation avec le monde municipal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De demander à Postes Canada de surseoir à sa décision et d'amorcer le plus rapidement possible un dialogue avec les municipalités qui sont touchées par la réforme des services postaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE MAIRE ROBERT COUTU AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS 2014 À NIAGARA FALLS

201403060

4.4

Considérant que le Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités aura lieu à Niagara Falls du 30 mai au 2 juin 2014;

Considérant que monsieur le maire Robert Coutu désire participer à ce congrès et qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement et au transport de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la participation de monsieur Robert Coutu, maire, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui aura lieu à Niagara Falls en Ontario du 30 mai au 2 juin 2014 et d'autoriser une dépense maximale de 3 000 \$ pour sa participation à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE LACHAPPELLE ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SE TENANT DU 21 AU 24 MAI 2014 AU HILTON LAC-LEAMY À GATINEAU

201403061

4.5

Considérant que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec auront lieu les 21, 22, 23, 24 mai 2014 au Hilton Lac-Leamy à Gatineau et que madame Françoise Lachapelle et monsieur John Judd, conseillers municipaux, ont manifesté l'intérêt d'y participer;

Considérant que la Politique de participation des conseillers aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec adoptée le 21 mars 2011 (CM-201103080) autorise leur participation à l'événement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser la participation de madame Françoise Lachapelle et de monsieur John Judd, conseillers municipaux, aux Assises de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu du 21 au 24 mai 2014;

D'autoriser une dépense maximale de 2 400 \$ par personne pour leur participation à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

4.6

PAIEMENT DE LA PART DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION SUBURBAN MAYOR (ASM) DE L'ANNÉE 2013

201403062

4.7

Considérant que l'Association des maires de banlieues a présenté son bilan final au montant de 143 160, 58 \$;

Considérant que les municipalités sont sollicitées selon leur potentiel fiscal à contribuer à ces dépenses;

Considérant que la contribution de la Ville de Montréal-Est serait de 4 303 \$;

Considérant que cette dépense n'était pas prévue au budget;

Considérant que le financement de ces dépenses est en révision avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), l'Agglomération et l'ASM pour l'année 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le paiement de la contribution de la Ville de Montréal-Est pour les dépenses de l'ASM au montant de 4 303 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS	5
-------------------	----------

CONTRATS	6
-----------------	----------

OCTROI DU CONTRAT À BÉTON BÉLANGER / DIVISION DE BÉTON PROVINCIAL LTÉE POUR LE PROJET TP-ST 2014-03A - FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ 2014 – 54 965,51 \$ TAXES INCLUSES

201403063 **6.1**

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-03A - Fourniture de béton préparé, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que trois firmes ont été invitées;

Considérant que deux firmes ont déposé une soumission, soient :

- Béton LeGardeur inc., pour un montant de 53 175, 94 \$, taxes incluses;
- Béton Bélanger / division de Béton Provincial ltée, pour un montant de 54 965,51 \$, taxes incluses;

Considérant que seule la soumission de Béton Bélanger / division de Béton Provincial ltée est conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-03A - Fourniture de béton préparé 2014 à Béton Bélanger / division de Béton Provincial ltée, et d'autoriser à cette fin une dépense de 54 965,51 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À SIMARD-BEAUDRY CONSTRUCTION INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-04A - FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX 2014 - 60 189,41 \$ TAXES INCLUSES

201403064 **6.2**

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-04A - Fourniture de mélange bitumineux, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que deux firmes ont été invitées et ont déposé une soumission, soient :

- Simard-Beaudry Construction inc., pour un montant de 60 189,41 \$, taxes incluses;
- Routek Construction inc., pour un montant de 63 309,26 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Simard-Beaudry Construction inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-04A - Fourniture de mélange bitumineux 2014 à Simard-Beaudry Construction inc., et d'autoriser à cette fin une dépense de 60 189,41 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU BAIL AVEC L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) POUR LE PARC CANIN À L'INTERSECTION DE L'AVENUE MARIEN ET DES RUES PRINCE-ALBERT ET VICTORIA - 2 000 \$ PLUS TAXES

201403065 **6.3**

Considérant le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2013 autorisant un bail entre l'Agence métropolitaine de transport et la Ville de Montréal-Est pour l'aménagement, au printemps 2014, d'un parc canin à l'intersection de l'avenue Marien et des rues Prince-Albert et Victoria;

Considérant que le procès-verbal établit la date de début du bail au 1er octobre 2013 et la date de fin au 30 septembre 2018;

Considérant qu'il y a lieu de faire coïncider la date d'entrée en vigueur du bail avec la date du début des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la modification de la date d'entrée en vigueur du bail au 1er mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROLONGEMENT DE LA LOCATION DU TERRAIN DU PORT DE MONTRÉAL UTILISÉ
COMME PARC À CHIENS JUSQU'AU 31 AOÛT 2014 - 1 542,20 \$ PLUS TAXES**

201403066

6.4

Considérant que le bail entre le Port de Montréal et la Ville de Montréal-Est vient à échéance le 30 avril 2014;

Considérant qu'un emplacement mieux situé et plus approprié pour utilisation comme parc canin est disponible;

Considérant que le nouveau parc canin ne sera pas prêt à la fin du bail avec le Port de Montréal et qu'il y aurait lieu de prolonger ce bail de quatre mois au tarif exigé par le Port de Montréal, soit 1 542,20 \$ plus taxes.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser le prolongement du bail entre le Port de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour une période additionnelle de 4 mois pour une dépense de 1 542,20 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES À SSQ GROUPE FINANCIER DU
1ER AVRIL 2014 AU 31 MARS 2019 - 359 798 \$ TAXES INCLUSES**

201403067

6.5

Considérant que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé, au mois d'octobre 2013, un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités membres du regroupement des municipalités de l'agglomération de Montréal;

Considérant qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

Considérant que le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du consultant et du comité;

Considérant que lors de sa réunion du 6 décembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités du regroupement, dont la municipalité de Montréal-Est;

Considérant qu'en vertu de la Loi, la municipalité de Montréal-Est est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat (CM-201208193);

Considérant que suite au processus d'appel d'offres public effectué en octobre 2013, nous avons bénéficié d'une tarification garantie pour 2 ans à compter du 1er avril, totalisant 359 798 \$ incluant les parts employeur et employés ainsi que les frais de gestion de l'UMQ et de l'actuaire Groupe Mallette.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la municipalité de Montréal-Est confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

Que le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2014 (total estimé à 1 022 000 \$);

Que la municipalité de Montréal-Est s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaire, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

Que la municipalité de Montréal-Est s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat, tant envers le fournisseur qu'envers l'UMQ, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ;

Que le Conseil accepte d'octroyer le contrat d'assurances collectives à SSQ Groupe financier pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 pour un montant total de 359 798 \$ incluant toutes taxes. Ce contrat peut être renouvelé annuellement pour une période n'excédant pas trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE FOURGONNETTE NEUVE FORD TRANSIT CONNECT - 2014 À P.E. BOISVERT AUTO LTÉE, DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-07A - FOURNITURE D'UNE FOURGONNETTE NEUVE FORD TRANSIT CONNECT OU NISSAN CARGO NV-200 - PTI 2014 - 30 152,32 \$ TAXES INCLUSES

201403068

6.6

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-07A - Fourniture d'une fourgonnette neuve Ford Transit Connect ou Nissan Cargo NV-200, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que quatre firmes ont été invitées et que deux des firmes ont déposé une soumission, soient :

- P.E. Boisvert Auto Ltée, pour un montant de 30 512,32 \$, taxes incluses;
- Fortier Auto (Mtl) Ltée, pour un montant de 32 375,81 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est P.E. Boisvert Auto Ltée.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-07A - Fourniture d'une fourgonnette neuve Ford Transit Connect ou Nissan Cargo NV-200 à P.E. Boisvert Auto Ltée, et d'autoriser une dépense à cette fin de 30 152,32 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX (2) CAMIONNETTES FORD F-250 XL À FORTIER AUTO (MTL) LTÉE, DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-08A - FOURNITURE DE DEUX (2) CAMIONNETTES NEUVES QUATRE (4) PORTES D'UNE (1) TONNE FORD 250 / GM 2500 / DODGE 2500 - PTI 2014 - 70 196,46 \$ TAXES INCLUSES

201403069

6.7

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-08A - Fourniture de deux (2) camionnettes neuves (4) portes d'une (1) tonne - Ford 250 / GM 2500 / Dodge 2500, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que six firmes ont été invitées et que trois firmes ont déposé une soumission, soient :

- Fortier Auto (Mtl) Ltée, pour un montant de 70 109,46 \$, taxes incluses;
- P.E. Boisvert Auto Ltée, pour un montant de 70 641,37 \$, taxes incluses;
- Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée, pour un montant de 76 320,40 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Fortier Auto (Mtl) Ltée.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-08A - Fourniture de deux (2) camionnettes neuves (4) portes d'une (1) tonne - Ford 250 / GM2500 / Dodge 2500 à Fortier Auto (Mtl) Ltée, et d'autoriser une dépense à cette fin de 70 109,46 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À LAFARGE CANADA INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-05A - FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS - 2014 - 32 849,51 \$ TAXES INCLUSES

201403070

6.8

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-05A - Fourniture de granulats divers 2014, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que trois firmes ont déposé une soumission, soient :

- Lafarge Canada inc., pour un montant de 32 849,51 \$, taxes incluses;
- Demix Agrégats, une division de Holcim (Canada) inc., pour un montant de 34 717,85 \$, taxes incluses;
- Simard-Beaudry Construction inc., pour un montant de 38 574,11 \$, taxes incluses;

Considérant que le seul soumissionnaire conforme est Lafarge Canada inc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-05A - Fourniture de granulats divers 2014 à Lafarge Canada inc., et d'autoriser une dépense à cette fin de 32 849,51 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC DANCAUSE À TITRE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201403071

7.1

Considérant que monsieur Éric Dancause a été embauché à titre de directeur des travaux publics et des services techniques le 7 octobre 2013 (CM-201309242);

Considérant que monsieur Dancause a été soumis à une période de probation de six mois qui se termine le 7 avril 2014;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Éric Dancause.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Éric Dancause à titre de directeur des travaux publics et des services techniques.

Le maire vote en faveur de cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL, SCFP - 301, DE FAÇON À CE QUE TOUT EMPLOYÉ COL BLEU REÇOIVE UN MINIMUM DE TROIS (3) HEURES RÉMUNÉRÉES AU TAUX DU TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE S'IL EST RAPPELÉ AU TRAVAIL DANS LES TROIS (3) HEURES PRÉCÉDANT SON TRAVAIL RÉGULIER

201403072

7.2

Considérant qu'il y a lieu de modifier le deuxième paragraphe de l'article 7.05 de la convention collective des employés cols bleus afin qu'un minimum de trois (3) heures soit payé lors d'un rappel au travail pour la période précédant le travail régulier;

Considérant la signature d'une lettre d'entente à ce sujet entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP - 301.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP - 301, modifiant le deuxième paragraphe de l'article 7.05 de façon à ce que tout employé col bleu reçoive un minimum de trois (3) heures rémunérées au taux du travail supplémentaire s'il est rappelé au travail dans les trois (3) heures précédant son travail régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS ENGLAND À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201403073

7.3

Considérant que monsieur Nicolas England a été embauché à titre de journalier le 23 décembre 2013 (résolution CM-201312314);

Considérant que monsieur England a été soumis à une période de probation de 520 heures en temps régulier;

Considérant que la période de probation devrait se terminer au cours de la semaine du 7 avril 2014;

Considérant l'évaluation positive de monsieur England.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Nicolas England à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, dès qu'il aura travaillé 520 heures en temps régulier.

Le maire vote en faveur de cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS **8**

DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST POUR SUBVENTIONNER LEURS ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2014

201403074 **8.1**

Considérant que le Club de l'Âge d'Or de Montréal-Est est un organisme accrédité de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que depuis les deux dernières années, le Club de l'Âge d'Or a reçu un don de 4 000 \$, mais réitère sa demande de 5 000 \$ cette année.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner le même montant que les deux dernières années au Club de l'Âge d'Or de Montréal-Est soit 4 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ORGANISME "AU PIGNON DE L'EST" POUR UN PROGRAMME D'ANIMATION POUR LES FAMILLES

201403075 **8.2**

Considérant que depuis quelques années, le programme d'animation culturel et social du Pignon de l'est a offert des activités s'adressant aux familles participantes lors de la tenue des différentes activités de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que ces animations étaient réalisées grâce au soutien du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

Considérant que cette année, l'organisme Au Pignon de l'est ne dispose d'aucun programme de subvention ni de ressources financières extérieures pour la réalisation d'un tel programme d'activités;

Considérant que le Pignon de l'est souhaite participer à cinq activités de la Ville;

Considérant qu'entre 40 et 60 personnes participent aux activités du Pignon de l'est lors des événements, que le coût de réalisation par activité est de 100 \$ (frais de matériel et déplacement) et que le coût de réalisation est évalué à environ 2 \$ par individu;

Considérant que les activités sont offertes gratuitement aux familles.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ à l'organisme Au Pignon de l'est afin qu'il puisse participer aux activités de la Ville de Montréal-Est pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRIR LE PROGRAMME "NAGER POUR SURVIVRE" AUX ÉLÈVES DE 3E ANNÉE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE

201403076 **8.3**

Considérant que la Société Ressources Loisirs Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) serait prête à offrir 3 moniteurs en sécurité aquatique pour offrir le programme "Nager pour survivre" aux élèves de 3e année de l'école Saint-Octave;

Considérant qu'il est estimé que le programme pourrait réduire de moitié le nombre de noyades;

Considérant que le programme sera offert aux deux classes de 3e année aux mois d'avril et mai 2014;

Considérant que le coût pour offrir ce programme serait de 580,62 \$ taxes incluses pour quatre cours de 1 h 30;

Considérant que le programme "Nager pour survivre" n'est pas un cours de natation, mais vise à enseigner les habilités de base nécessaires pour survivre à une chute inattendue en eau profonde.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser les quatre cours de 1 h 30 du programme "Nager pour survivre" aux élèves de 3e année de l'école Saint-Octave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE L'ÉQUIPE DE VOILE DES CADETS DE LA MARINE DE LA RÉGION DE L'EST (QUÉBEC)

201403077 8.4

Considérant que des jeunes provenant de toutes les régions du Québec s'unissent pour former l'équipe de voile des cadets de la région de l'est;

Considérant que les prochaines Régates nationales se dérouleront à Kingston en août prochain;

Considérant que notre soutien financier aidera à la préparation des athlètes et contribuera à l'achat de la tenue de voile aux couleurs du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 250 \$ afin d'aider ces jeunes à participer aux Régates nationales de Kingston en août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201403078

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 1^{er} avril 2014 à 18 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 11370, rue Notre-Dame Est

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 18 h 02.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2014

201404079 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2014

4 RAPPORT DES SERVICES

4.1 Émission d'obligations par appel d'offres public - courte échéance

4.2 Émission d'obligations par appel d'offres public – adjudication

4.3 Émission d'obligations par appel d'offres public – concordance

4.4 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 36, avenue Marien (lot 1 396 521 du cadastre du Québec) – marges et espaces de stationnement

5 RÈGLEMENTS

5.1 Adoption – Règlement 36-2014 – Règlement décrétant la réfection de l'avenue Courtemanche ainsi que des rues Ontario et De Montigny et pourvoyant à leur financement par un emprunt

6 CONTRATS

6.1 Octroi du contrat à Fortier Auto (Mtl) Itée pour l'achat d'une camionnette Ford 450 dans le cadre du projet pour la fourniture de (1) camionnette neuve (6) roues avec boîte – Ford 450 / GM 4500 / Dodge 4500 – TP-ST 2014-09A – 52 680,40 \$

6.2 Octroi du contrat à Kalitec inc. pour la fourniture d'enseignes esthétiques de nom de rue – TP-ST 2014-06A – 172 795,40 \$

7 PERSONNEL

7.1 Nomination de monsieur Daniel Dufort à titre d'électricien, groupe 17, à la direction des travaux publics et des services techniques

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

4

ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC - COURTE ÉCHÉANCE

201404080

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser l'emprunt d'un montant total de 5 743 000 \$ effectué en vertu des règlements numéro R14-116, R14-111 et 4-2009, et de financer cet emprunt par l'émission d'obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 15 avril 2014, et en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro R14-116 et 4-2009, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES - ADJUDICATION

201404081

4.2

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt numéro R14-116, R14-111 et 4-2009, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Services d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 avril 2014, d'une somme de 5 743 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Montréal-Est a reçu les soumissions ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
RBC DOMINION VALEURS MOLIÈRES INC.	98,77550	514 000 \$	1,40000 %	2015	2.67853 %
		529 000 \$	1,60000 %	2016	
		543 000 \$	1,85000 %	2017	
		559 000 \$	2,20000 %	2018	
		3 598 000 \$	2,50000 %	2019	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,60800	514 000 \$	1,50000 %	2015	2,68176 %
		529 000 \$	1,60000 %	2016	
		543 000 \$	1,85000 %	2017	
		559 000 \$	2,15000 %	2018	
		3 598 000 \$	2,45000 %	2019	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,71500	514 000 \$	1,40000 %	2015	2,68965 %
		529 000 \$	1,60000 %	2016	
		543 000 \$	1,85000 %	2017	
		559 000 \$	2,15000 %	2018	

		3 598 000 \$	2,50000 %	2019	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,70500	514 000 \$	1,45000 %	2015	2.69593 %
		529 000 \$	1,55000 %	2016	
		543 000 \$	1,85000 %	2017	
		559 000 \$	2,20000 %	2018	
		3 598 000 \$	2,50000 %	2019	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	98,39600	514 000 \$	1,40000 %	2015	2,71026 %
		529 000 \$	1,60000 %	2016	
		543 000 \$	1,90000 %	2017	
		559 000 \$	2,25000 %	2018	
		3 598 000 \$	2,40000 %	2019	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,70400	514 000 \$	1,50000 %	2015	2,71047 %
		529 000 \$	1,65000 %	2016	
		543 000 \$	1,90000 %	2017	
		559 000 \$	2,25000 %	2018	
		3 598 000 \$	2,50000 %	2019	

Considérant que l'offre provenant de la firme RBC Dominion Valeur Mobilières inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Considérant que le taux moyen est de 2,3614 %, et que la Ville absorbera les frais d'escompte de 70 323.03 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer à la firme RBC Dominion Valeur Mobilières inc. le contrat pour l'émission d'obligations de la Ville de Montréal-Est au montant de 5 743 000 \$;

Demander à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

D'autoriser le maire et la trésorière à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

D'autoriser CDS à agir au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

D'autoriser CDS à procéder au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et d'autoriser à cet effet, la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉMISSION D'OBLIGATION PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC - CONCORDANCE

201404082

4.3

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance pour un montant total de 5 743 000 \$;

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
R14-116	1 391 100 \$
R14-111	545 300 \$

4-2009	3 806 600 \$
--------	--------------

Considérant qu'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Considérant que pour réaliser l'emprunt, la Ville de Montréal-Est doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire un terme de 5 ans à compter du 15 avril 2009;

Considérant que les intérêts sont payables semi annuellement le 15 octobre et le 15 avril de chaque année.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'amender les règlements d'emprunt indiqués précédemment, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 743 000 \$;

De dater les obligations, soit une obligation par échéance, du 15 avril 2014;

D'immatriculer les obligations au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et qu'elles soient déposées auprès de CDS;

D'autoriser CDS à agir au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

D'autoriser CDS à procéder au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises";

D'autoriser CDS à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: C.D. de Pointe-aux-Trembles, 13120, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1A 3W2, et ce, afin d'effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 36, AVENUE MARIEN (LOT 1 396 521 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - MARGES ET ESPACES DE STATIONNEMENT

201404083 4.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 36, avenue Marien.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble situé au 36, avenue Marien, soient :

1. Une marge latérale de 1,52 m (5'0") au lieu du 2 m (6'7") réglementaire pour le bâtiment principal entre le bâtiment à être construit au 36, avenue Marien et celui sis au 32-34, avenue Marien;
2. Une marge latérale (côté ruelle) de 0,51 m (1'8") au lieu du 3 m (9'10") réglementaire pour le bâtiment principal;
3. D'exempter l'immeuble d'avoir une allée d'accès pour accéder au stationnement situé à l'arrière de l'immeuble;

De refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre des espaces de stationnement ayant une largeur de 2,54 m (8'4") au lieu du 3 m (9'10") réglementaire pour cet immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

ADOPTION - RÈGLEMENT 36-2014- RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉFECTION DE L'AVENUE COURTEMANCHE AINSI QUE DES RUES ONTARIO ET DE MONTIGNY ET POURVOYANT À LEUR FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT

201404084 5.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,

Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement 36-2014 - Règlement décrétant la réfection de l'avenue Courtemanche ainsi que des rues Ontario et De Montigny et pourvoyant à leur financement par un emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT À FORTIER AUTO (MTL) LTÉE POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE FORD 450 DANS LE CADRE DU PROJET POUR LA FOURNITURE D'UNE (1) CAMIONNETTE NEUVE SIX (6) ROUES AVEC BOÎTE - FORD 450 / GM 4500 / DODGE 4500 - TP-ST 2014-09A – 52 680,40 \$, TAXES INCLUSES

201404085

6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-09A - Fourniture de (1) camionnette neuve (6) roues avec boîte Ford 450 / GM 4500 / Dodge 4500 - 2014, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que six entreprises ont été invitées;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission pour un véhicule Ford, soit Fortier Auto (Mtl) ltée, pour un montant de 52 680,40 \$, taxes incluses;

Considérant que la soumission déposée est conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour l'achat d'une camionnette Ford 450 à Fortier Auto (Mtl) ltée, dans le cadre du projet TP-ST 2014-09A - Fourniture de (1) camionnette neuve (6) roues avec boîte Ford 450 / GM 4500 / Dodge 4500 - 2014, et d'autoriser une dépense de 52 680,40 \$, taxes incluses à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À SIGNALISATION KALITEC INC. POUR LA FOURNITURE D'ENSEIGNES ESTHÉTIQUES DE NOM DE RUE - TP-ST 2014-06A - 172 795,40 \$ TAXES INCLUSES

201404086

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06A - Fourniture d'enseignes esthétiques de nom de rue, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission conforme, soit Signalisation Kalitec inc., pour un montant de 172 795,40 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat à Signalisation Kalitec inc. pour la fourniture d'enseignes esthétiques de nom de rue - TP-ST 2014-06A, et d'autoriser une dépense de 172 795,40 \$ taxes incluses à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL DUFORT À TITRE D'ÉLECTRICIEN, GROUPE 17, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201404087

7.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer monsieur Daniel Dufort au poste d'électricien, groupe 17, à la direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 14 avril prochain et ce, conditionnellement à ce que Monsieur Dufort réussisse une période probatoire de 520 heures en temps régulier et qu'il obtienne son permis de conduire classe 3 avant sa permanence.

Le maire vote en faveur de cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201404088

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 18 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 23 avril 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 10.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **1**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2014
201404089 **1.1**

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 avril 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 23 avril 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mars 2014 et de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport du trésorier sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 23 avril 2014

3.2 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 25 mars 2014

3.3 Dépôt du certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 36-2014 – Règlement décrétant la réfection de l'avenue Courtemanche ainsi que des rues Ontario

et De Montigny et pourvoyant à leur financement par un emprunt

- 3.4 Dépôt du rapport financier 2013 et du rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) 2013

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la « Route verte »
- 4.2 Appui de la demande de subvention de la « Maison Dalauze » à Accès Logis Québec dans le cadre du projet de construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements et plus
- 4.3 Appui au projet piloté par le Centre de santé et des services sociaux de la Pointe-de-l'Île pour la mise en place de la « Maison de naissance à la Pointe-de-l'Île »
- 4.4 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 16, avenue Hinton (lot 1 251 315 du cadastre du Québec) – marges latérales et avant
- 4.5 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 11451, rue Notre-Dame (lot 2 187 307 du cadastre du Québec) - Stationnement
- 4.6 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 475, avenue Lelièvre (lot 1 251 647 du cadastre du Québec) – bâtiment complémentaire et dégagement
- 4.7 Fonds de compensation – immeuble sis au 36, avenue Marien (lot 1 396 521 du cadastre du Québec)
- 4.8 Entente de collaboration entre la Ville de Montréal-Est et le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Pointe-de-l'Île pour l'aide aux personnes vulnérables
- 4.9 Adoption d'un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels pour les contrats relatifs à la route de ringage unidirectionnel du réseau d'aqueduc
- 4.1 Demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'apporter des modifications législatives permettant d'élargir la juridiction de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'intervenir sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, si cette dernière le désire par une entente entre la Ville et la CSEM
- 4.1 Renouvellement du mandat de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 4.1 Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets destinés aux bibliothèques publiques autonomes (BPA) »

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le revêtement et resurfaçage de l'échangeur Bourget – TP-ST 2014-02 (PTI2014-01)
- 5.2 Avis de motion – Modification au règlement 644 – Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier diverses dispositions relatives à la consommation de nourriture et de boissons ainsi que leur vente

6 CONTRATS

- 6.1 Contrat à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc. pour le marquage sur la chaussée - Projet TP-ST 2014-13A – 26 162,10 \$, taxes incluses
- 6.2 Contrat à l'entreprise Service d'arbres Nature inc. pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches) pour une période de deux ans – Projet TP-ST 2014-12A – 69 053,98 \$, taxes incluses
- 6.3 Contrat pour l'achat d'un logiciel d'inventaire pour le magasin à l'entreprise PG Solutions – 35 000 \$ plus taxes
- 6.4 Contrat de services professionnels à l'entreprise CIMA+ pour l'auscultation et réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - 671 252,79 \$, taxes incluses
- 6.5 Contrat à l'entreprise Tenco inc. pour l'achat d'un bras d'arrosage PCL-500 avec installation pour le projet TP-ST 2014-10A – 34 751,19 \$, taxes incluses
- 6.6 Entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal de 70 198,56 \$, taxes incluses – Support 1^{ère} année 27 167,17 \$, taxes incluses
- 6.7 Contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour le

réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain– Projet TP-ST 2014-06 –
59 442,08 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination de monsieur Jonathan Sirois à titre de contremaître adjoint à la Direction des travaux publics et des services techniques
- 7.2 Nomination de madame Colleen McCullough à titre de trésorière adjointe à la Direction des services administratifs et de l'informatique
- 7.3 Modifications au plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est tel que représenté à l'organigramme proposé par la direction générale

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande pour le prêt du gymnase le samedi 8 novembre 2014 à monsieur André Chamberland pour l'organisation d'une levée de fonds pour la Fondation québécoise du cancer
- 8.2 Demande pour le prêt du gymnase et de la salle 1 pour l'exposition de l'AFEAS, les 17,18 et 19 octobre 2014
- 8.3 Demande de don pour aider à l'organisation du tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est
- 8.4 Demande du camp de jour de Montréal-Est pour emprunter l'autobus de la Ville dans le cadre de la fête de fin de l'été, le 15 août 2014
- 8.5 Demande du camp de jour de Montréal-Est pour emprunter l'autobus de la Ville pour les cinq sorties prévues au cours de l'été
- 8.6 Demande de don de la maison Evelyn-Opal pour les activités 2014
- 8.7 Demande du club de plein air de l'école Daniel-Johnson pour emprunter l'autobus de la Ville pour une sortie le 7 juin 2014
- 8.8 Demande de don de l'Assemblée Vie Nouvelle Bellechasse-Etchemin de Ste-Malachie, Québec pour la tenue d'un spectacle

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2014

201404090 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mars 2014 et de la séance extraordinaire du 1er avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201404091 3.1

La trésorière dépose le Rapport du trésorier sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 23 avril 2014.

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) TENUE LE 25 MARS 2014

201404092 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, le compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mars 2014.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT 36-2014 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉFECTION DE L'AVENUE COURTEMANCHE AINSI QUE DES RUES ONTARIO ET DE MONTIGNY ET POURVOYANT À LEUR FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT

201404093 3.3

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 36-2014 - Règlement décrétant la réfection de l'avenue Courtemanche ainsi que des rues Ontario et De Montigny et pourvoyant à leur financement par un emprunt.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2013 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (VÉRIFICATEUR EXTERNE) 2013

201404094 3.4

La Trésorière dépose, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) pour l'année 2013.

RAPPORT DES SERVICES 4

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA "ROUTE VERTE"

201404095 4.1

Considérant que le ministère des Transports soutient les municipalités du Québec pour la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national qu'est la Route verte par l'entremise du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

Considérant que le réseau cyclable de la Ville de Montréal-Est inclus dans la Route verte est constitué de:

- 325 m de chaussées désignées;
- 2 429 m de piste cyclable sur rues;
- 639 m de piste cyclable en site propre;

Considérant que la Ville de Montréal-Est entretient quotidiennement ce réseau de pistes cyclables sur son territoire;

Considérant que les subventions affectées peuvent représenter 100 \$ le kilomètre pour les kilomètres de chaussée désignée et 3 000 \$ pour les pistes cyclables totalisant 9 529 \$, 50 % du montant est accordé soit 4 618 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De mandater madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, afin de présenter une demande de subvention au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, et ce, pour le réseau cyclable inclus dans la Route verte et situé sur le territoire de notre municipalité;

De confirmer que les longueurs des aménagements cyclables ci-haut mentionnées sont exactes et de certifier que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA "MAISON DALAUZE" À ACCÈS LOGIS QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS

201404096 4.2

Considérant que la Maison Dalauze est une ressource d'hébergement court terme pour certaines personnes victimes de violence;

Considérant que la Maison Dalauze a pour objectif de soutenir les femmes et les enfants victimes de violence dans une démarche vers l'autonomie et la possibilité d'un milieu de vie sain et sécuritaire;

Considérant que la Maison Dalauze offre à ses bénéficiaires de multiples services : hébergement sécuritaire, suivi psychosocial, accompagnement dans les démarches, intervention jeunesse, soutien aux compétences parentales, ateliers thématiques, garderie, halte-répét, suivi à l'externe, mais que plusieurs d'entre eux auraient eu besoin d'une aide à plus long terme;

Considérant que dans l'optique de poursuivre l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires, la Maison Dalauze a conçu un projet d'appartements supervisés leur permettant d'envisager un réel cheminement vers un milieu de vie non violent et d'enraciner les changements amorcés lors du séjour à court terme;

Considérant que ce projet a vu le jour en 2011 et que la Maison Dalauze s'est adjoint le soutien et l'accompagnement du Groupe de ressources techniques (GRT) "Atelier Habitation Montréal" pour le développement du projet de création de 8 appartements supervisés;

Considérant que pour compléter le dépôt du projet il est demandé que l'organisme obtienne l'appui de la Ville de Montréal-Est démontrant le bien-fondé de ce projet de développement d'appartements supervisés de style "Deuxième étape";

Considérant que l'usage « habitation multifamiliale de 7 logements et plus » est autorisé dans la zone visée par le projet présenté par l'organisme.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'appuyer la demande de subvention de la "Maison Dalauze" à Accès Logis Québec dans le cadre du projet de construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements et plus puisque l'usage projeté de l'immeuble est conforme à la réglementation applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI AU PROJET PRÉSENTÉ PAR LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA POINTE-DE-L'ÎLE POUR LA MISE EN PLACE DE LA "MAISON DE NAISSANCE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE"

201404097

4.3

Considérant que de nombreuses familles vivent sur le territoire de l'est de l'île de Montréal;

Considérant qu'il est souhaitable d'appuyer tout projet pouvant aider la venue et le maintien des familles sur notre territoire;

Considérant que 37,5 % des femmes de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles accouchent à l'hôpital Pierre Le Gardeur;

Considérant qu'un seul médecin dispense des soins obstétricaux et des suivis après la naissance et que ces services sont disponibles également à l'hôpital Pierre Le Gardeur;

Considérant que cet hôpital est situé à Terrebonne;

Considérant qu'il existe seulement deux maisons de naissance sur l'île de Montréal et qu'elles sont situées à Pointe-Claire et à Côte-des-Neiges;

Considérant que 400 femmes par année pourraient utiliser la Maison de naissance de la Pointe-de-l'île;

Considérant que la profession de sage-femme est reconnue et encadrée par un ordre professionnel depuis 1999;

Considérant qu'une maison de naissance travaille en étroite collaboration avec les partenaires communautaires du milieu;

Considérant que nous croyons que la présence d'une maison de naissance permettra de bonifier l'offre de services et saura enrichir l'expérience parentale de toutes les familles du territoire;

Considérant qu'il est important que les parents puissent choisir le lieu de naissance qui leur convient le mieux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'appuyer le projet piloté par le Centre de santé et des services sociaux de la Pointe-de-l'île pour la mise en place de la "Maison de naissance de la Pointe-de-l'île".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 16, AVENUE HINTON (LOT 1 251 315 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - MARGES LATÉRALES ET AVANT

201404098

4.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 16, avenue Hinton.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble situé au 16, avenue Hinton (lot 1 251 315 du cadastre du Québec):

- une marge latérale nulle au lieu de 3 mètres (9'10") demandés pour le garage attenant au bâtiment principal;
- une marge avant de 2,43 mètres (8') au lieu des 3 mètres (9'10") demandés pour le bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11451, RUE NOTRE-DAME (LOT 2 187 307 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - STATIONNEMENT

2014041099

4.5

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 11451, rue Notre-Dame.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accorder, pour l'immeuble situé au 11451, rue Notre-Dame une dérogation mineure à l'effet de permettre un espace de stationnement dans la marge de recul avant située en façade secondaire du bâtiment principal et relocalisé à l'endroit identifié dans le compte rendu du CCU du 25 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 475, AVENUE LELIÈVRE (LOT 1 251 647 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE ET DÉGAGEMENT DE L'APPENDICE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

201404100

4.6

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 475, avenue Lelièvre.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder, pour l'immeuble situé au 475, avenue Lelièvre, les dérogations mineures suivantes afin de permettre l'implantation d'un gazebo d'une largeur de 6,10 mètres (20') à 1,33 mètre (4'4") du futur cabanon et à 0,61 mètre (2') de la maison, le tout comme illustré dans le compte rendu du CCU du 25 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE COMPENSATION - IMMEUBLE SIS AU 36, AVENUE MARIEN (LOT 1 396 521) DU CADASTRE DU QUÉBEC)

201404101

4.7

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 36, avenue Marien souhaite y réaliser un projet consistant en la construction d'un bâtiment multifamilial;

Considérant que le bâtiment projeté aura 6 logements et devrait, par conséquent, offrir six cases de stationnement;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ne recommande pas la diminution de la largeur des cases de stationnement afin d'obtenir six cases de stationnement à l'arrière du bâtiment;

Considérant que le propriétaire, monsieur Marco Cannizaro, souhaite verser, et ce, conformément à l'article 9.1.1.3 du Règlement de zonage une compensation financière de 2 500 \$ afin d'être exempté de l'obligation de maintenir une case de stationnement manquante pour le bâtiment en question.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accepter la compensation financière de 2 500 \$ pour l'exemption de l'obligation de maintenir une case de stationnement pour le bâtiment projeté au 36, avenue Marien: l'immeuble compterait alors 5 cases de stationnement au lieu des 6 cases exigées par l'article 9.1.2 du Règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) DE LA POINTE-DE-L'ÎLE POUR L'AIDE AUX PERSONNES VULNÉRABLES

201404102

4.8

Considérant que des résidences privées sur le territoire de la Ville accueillent des personnes affectées de problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle;

Considérant qu'en conséquence du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie, il y a de plus en plus de personnes âgées en perte d'autonomie et non autonomes vivant seules dans leur logement ou dans des résidences privées;

Considérant que certaines des résidences accueillant des personnes âgées ou accueillant des personnes affectées de problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle (ci-après collectivement appelées "résidences pour clientèle vulnérable") sont inconnues par la Ville, et ce, malgré les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., S-4.2);

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer des conditions de salubrité, de sécurité et une qualité de vie minimales aux personnes âgées résidant dans leur propre logement ou dans les résidences pour clientèle vulnérable;

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre un processus de collaboration entre les parties afin de leur permettre, dans les limites de leurs ressources et de leurs champs de compétence respectifs, d'optimiser leurs interventions auprès des personnes vulnérables.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal-Est et le Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île (CSSS), laquelle entente remplacera, à toute fin que de droits, l'entente au même objet adoptée le 21 avril 2008 (résolution CM-200804094);

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES CONTRATS RELATIFS À LA ROUTE DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

201404103

4.9

Considérant que le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels déjà utilisé par la ville ne correspond pas pour les services professionnels relatifs à la route de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc;

Considérant qu'il y aurait lieu d'adopter une grille spécifique pour ce type de contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels suivant pour le contrat relatif à la route de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc :

PREMIÈRE ÉTAPE (ÉVALUATION QUALITATIVE)

Critères de qualité	Pointage		Pointage	Pointage	Pointage
	Maximum	Sous-total			
1. Compréhension et méthodologie	10				
1.1		4			
1.2		3			
1.3		3			
2. Expérience de la firme	30				
2.1		10			
2.2		10			
2.3		10			
3. Organisation de la firme	25				
3.1		6			
3.2		9			
3.3		5			
3.4		5			
4.	20				
5.	10				

6.	5			
POINTAGE MAXIMUM	100	/100	/100	/100

Pour chaque critère, le soumissionnaire se verra attribuer une note. La note sera basée sur la qualité et la pertinence de l'information présentée et attribuée de la façon suivante :

- Excellent 100 %
- Plus que satisfaisant 85 %
- Satisfaisant 70 %
- Insatisfaisant 55 %
- Médiocre 20 %
- Nul 0 %

L'échelle d'attribution des notes sert de référence et la Ville peut donner une note qui peut se situer entre les échelons indiqués ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT) D'APPORTER DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES PERMETTANT D'ÉLARGIR LA JURIDICTION DE LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL ET D'INTERVENIR SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST, SI CETTE DERNIÈRE LE DÉSIRE PAR UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LA CSEM

201404104

4.10

Considérant que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a compétence seulement sur le territoire de la Ville de Montréal et aux endroits où elle a construit des conduits durant les années 2002 à 2009;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire bénéficier de l'expertise unique de la CSEM en tant qu'intégrateur technique des interventions sur les réseaux câblés;

Considérant qu'une modification législative est requise pour permettre le transfert à la CSEM, par les municipalités reconstituées qui le désirent, leur compétence pour exploiter des conduits souterrains existants, construire et exploiter des conduits projetés, construire des conduits pour raccorder des bâtiments aux conduits transférés;

Considérant que ce transfert de compétence est au gré de la Ville de Montréal-Est et ne porterait que sur les conduits identifiés par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville de Montréal-Est garde la compétence pour construire et exploiter des conduits souterrains;

Considérant que si la Ville de Montréal-Est décide de transférer certains conduits, ceci se fait sans rétrocession;

Considérant que la CSEM exploitera les conduits transférés (existants et projetés) conformément à ses compétences prévues dans la Charte de la Ville de Montréal;

Considérant qu'aucune représentation de la Ville de Montréal-Est ne sera prévue au conseil d'administration de la CSEM, suite à un transfert de conduits.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'apporter les modifications législatives nécessaires pour élargir la juridiction de la Commission des services électriques de Montréal, et ce, pour lui permettre d'intervenir sur le territoire de la Ville de Montréal-Est si les parties s'entendent pour ce faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE TROIS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

201404105

4.11

Considérant qu'en vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (14-2011), le mandat de trois membres du CCU pour les postes 2, 4 et 6, soit respectivement monsieur Yves Bouchard, madame Carole Cadieux et monsieur Yve Sigouin arrivent à terme le 30 avril prochain;

Considérant que messieurs Bouchard et Sigouin ainsi que madame Cadieux ont signifié leur volonté de continuer leur participation au CCU.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De renouveler le mandat de monsieur Yves Bouchard (poste 2), de madame Carole Cadieux (poste 4) et de monsieur Yve Sigouin (poste 6), et ce, conformément au Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (14-2011).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS DESTINÉS AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA) »

201404106

4.12

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre l'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme Appel de projets destinés aux bibliothèques publiques autonomes (BPA);

Considérant que chaque année, depuis 2006, la bibliothèque Micheline-Gagnon s'est inscrite à ce programme et a reçu des sommes appréciables;

La Ville de Montréal-Est a reçu :

- 29 900 \$ en 2013
- 26 600 \$ en 2012
- 22 300 \$ en 2011
- 34 000 \$ en 2010

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser madame Carole Michelin à faire la demande et qu'elle soit mandatée à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LE REVÊTEMENT ET RESURFAÇAGE DE L'ÉCHANGEUR BOURGET - TP-ST 2014-02 (PTI2014-01)

201404107

5.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le revêtement et resurfaçage de l'échangeur Bourget - TP-ST 2014-02 (PTI2014-01).

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 644 - RÈGLEMENT CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSOMMATION DE NOURRITURE ET DE BOISSONS AINSI QUE LEUR VENTE

201404108

5.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement 644 - Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier diverses dispositions relatives à la consommation de nourriture et de boissons ainsi que leur vente.

CONTRATS

6

CONTRAT À L'ENTREPRISE MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC INC. POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE - PROJET TP-ST 2014-13A - 26 262,10 \$, TAXES INCLUSES

201404109

6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-13A - Contrat pour le marquage sur la chaussée, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que trois entreprises ont été invitées;

Considérant que deux d'entre elles ont déposé une soumission soient :

- Marquage et Traçage du Québec inc. pour un montant de 26 162,10 \$, taxes incluses;

- JBM Marquage Routier inc. pour un montant de 52 974,27 \$, taxes incluses;
- Considérant que Marquage et Traçage du Québec inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc. le contrat pour le marquage sur la chaussée - Projet TP-ST 2014-13A pour un montant de 26 162,10 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT À L'ENTREPRISE SERVICE D'ARBRES NATURE INC. POUR L'ENTRETIEN DES ARBRES (ÉLAGAGE, ABATTAGE ET DÉCHIQUETAGE DE SOUCHES) POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS - PROJET TP-ST 2014-12A - 69 053,98 \$, TAXES INCLUSES

201404110

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-12A - contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches), la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour un contrat de deux ans, soit d'avril 2014 à mars 2016;

Considérant que deux d'entre elles ont déposé une soumission soient :

- Service d'arbres Nature inc. pour un montant de 69 053,98 \$, taxes incluses;
- Service d'arbres Viau inc. pour un montant de 79 472,40 \$, taxes incluses;

Considérant que Service d'arbres Nature inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise Service d'arbres Nature inc. le contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches) pour une période de deux ans - Projet TP-ST 2014-12A - 69 053,98 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT À L'ENTREPRISE PG SOLUTIONS POUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL D'INVENTAIRE POUR LE MAGASIN - 35 000 \$ PLUS TAXES

201404111

6.3

Considérant que nous désirons informatiser le magasin;

Considérant que PG Solutions est notre fournisseur pour la Suite financière (SFM) ainsi que pour AccèsCité;

Considérant que nous désirons intégrer un module "inventaire" aux modules que nous possédons déjà.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise PG Solutions le contrat pour l'achat d'un logiciel d'inventaire afin d'informatiser le magasin de la Ville situé au garage municipal, pour la somme maximum de 35 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT À L'ENTREPRISE CIMA+ POUR L'AUSCULTATION ET LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT PAR CHEMISAGE - PROJET TP-ST 2014-04 - 671 252,79 \$ TAXES INCLUSES

201404112

6.4

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-04 - Auscultation et réhabilitation de conduites d'égout par chemisage, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que trois firmes ont soumissionné;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, une seule firme a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit Cima+;

Considérant que le prix de sa soumission est de 671 252,79 \$, taxes incluses;

Considérant que la soumission déposée est conforme;

Considérant que le montant soumissionné est beaucoup plus élevé que le montant estimé par la Ville;

Considérant l'analyse préparée par madame Maryam Sargolzahi, ing.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ne pas octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2014-04 - Auscultation et réhabilitation de conduites d'égout par chemisage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT À L'ENTREPRISE TENCO INC. POUR L'ACHAT D'UN BRAS D'ARROSAGE PCL-500 AVEC INSTALLATION - PROJET TP-ST 2014-10A - 34 751,19 \$ PLUS TAXES

201404113 6.5

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-10A - Fourniture d'un (1) bras d'arrosage PCL-500 avec installation, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que deux entreprises ont été invitées;

Considérant qu'une seule entreprise a soumissionné;

Considérant que la soumission déposée est conforme.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise Tenco inc. le contrat pour l'achat d'un bras d'arrosage PCL-500 avec installation - Projet TP-ST 2014-10A pour un montant de 34 751,19 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DE TERMINAUX D'UTILISATEURS DE RADIOCOMMUNICATIONS VOCALES PAR LA VILLE DE MONTRÉAL DE 70 198,56 \$ TAXES INCLUSES - SUPPORT 1ERE ANNÉE 27 167,17 \$, TAXES INCLUSES

201404114 6.6

Considérant qu'à la séance ordinaire du 29 août 2012, la Ville de Montréal-Est a adopté une résolution à l'effet de signifier à la Ville de Montréal son intention de participer à la phase 2 du projet d'achat d'un système évolué de radiocommunications de l'agglomération de Montréal (CM-201208190);

Considérant que la Ville doit défrayer le coût d'achat des équipements de base s'élevant à 70 198,56 \$ taxes incluses;

Considérant que la Ville doit assumer les frais pour le contrat de support pour une période de cinq (5) ans pour un montant s'échelonnant de 27 167,17 \$ pour la première année à 29 406,67 \$, taxes incluses pour la cinquième année;

Considérant que la Ville doit assumer les frais de maintenance à partir de la deuxième année, et ce, jusqu'à la cinquième année, pour un montant s'échelonnant de 1231,52 \$ à 1298,02 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver le projet d'Entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME BEAUDOIN HURENS INC. POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN - PROJET TP-ST 2014-06 - 59 442,08 \$, TAXES INCLUSES

201404115 6.7

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que trois firmes ont été invitées;

Considérant que deux firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, les deux firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit:

Cima+ pour un montant de 99 280,91 \$, taxes incluses;

Beaudoin Hurens pour un montant de 59 442,08 \$, taxes incluses;

Considérant que le processus a déterminé la firme Beaudoin Hurens inc. gagnante du concours.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer à la firme Beaudoin Hurens inc. le contrat de services professionnels pour le réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain - Projet TP-ST 2014-06 - 59 442,08 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION DE MONSIEUR JONATHAN SIROIS À TITRE DE CONTREMAÎTRE ADJOINT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201404116

7.1

Considérant la décision du Conseil municipal de créer un poste de contremaître adjoint à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, sous l'autorité du contremaître en chef de cette même direction;

Considérant que ce poste fut affiché du 17 février au 3 mars 2014 et qu'à la suite de cet affichage, nous avons reçu de nombreuses candidatures;

Considérant que quatre candidats ont été retenus et convoqués en entrevue et qu'un seul a été rencontré puisque deux candidats n'ont pas retourné nos appels et un autre s'est désisté;

Considérant que le comité de sélection, composé de madame Joanne Blain et de messieurs Éric Dancause et Stéphane Rondeau, a retenu la candidature de monsieur Jonathan Sirois puisque celui-ci répond aux attentes de la Ville pour ce poste;

Considérant que le salaire de monsieur Sirois serait fixé à 65 000 \$ annuellement dans une échelle salariale pouvant atteindre 70 700 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'embaucher, à compter du 12 mai 2014, monsieur Jonathan Sirois à titre de contremaître adjoint à la Direction des travaux publics et des services techniques. Le salaire de monsieur Sirois est fixé à 65 000 \$ annuellement. Monsieur Sirois sera assujéti aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres actuellement en vigueur, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite.

Toutefois, cette embauche est sujette à une période probatoire de 6 mois travaillés. De plus, elle est conditionnelle à une analyse de crédit, un certificat de bonne conduite et monsieur Sirois devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME COLLEEN MCCULLOUGH À TITRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE

201404117

7.2

Considérant la décision du Conseil municipal de créer un poste de trésorier adjoint à la Direction des services administratifs et de l'informatique, et ce, sous l'autorité de la trésorière de cette même direction;

Considérant que ce poste fut affiché et qu'à la suite de cet affichage, nous avons reçu de nombreuses candidatures;

Considérant que cinq candidats ont été retenus et convoqués en entrevue et que trois candidats ont été rencontrés puisqu'un candidat s'est désisté, car il a trouvé un emploi et l'autre a décliné;

Considérant que le comité de sélection, composé de mesdames Josée Guy, directrice générale, Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe et madame Anne St-Laurent, conseillère municipale, a retenu la candidature de madame Colleen McCullough puisque celle-ci répond aux attentes de la Ville pour ce poste;

Considérant que le salaire de madame McCullough serait fixé à 77 021 \$ annuellement dans une échelle salariale pouvant atteindre 80 487 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'embaucher à compter du 20 mai 2014, madame Colleen McCullough à titre de trésorière adjointe à la direction des services administratifs et de l'informatique. Le salaire de madame McCullough est fixé à 77 021 \$ annuellement. Madame McCullough sera assujettie aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres actuellement en vigueur, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite. Madame McCullough aura par ailleurs droit à quatre semaines de congé à compter du 1er mai 2015.

Toutefois, cette embauche est sujette à une période probatoire de six mois travaillés. De plus, elle est conditionnelle à une analyse de crédit et un certificat de bonne conduite et madame McCullough devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATIONS AU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST TEL QUE REPRÉSENTÉ À L'ORGANIGRAMME PROPOSÉ PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

201404118

7.3

Considérant qu'il y aurait lieu d'apporter les modifications suivantes au plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est :

- D'abolir le poste d'agente de bureau principale à la direction des services administratifs et le remplacer par un poste d'agent comptable à cette même direction;
- D'abolir le poste d'ingénieur à la direction des travaux publics et des services techniques et le remplacer par un deuxième poste de technicien en génie civil à cette même direction;
- De créer un deuxième poste de contremaître adjoint à la direction des travaux publics et des services techniques;

Considérant qu'il y aurait lieu d'embaucher deux employés auxiliaires cols blancs afin d'appuyer temporairement l'administration municipale, soit un relevant de la directrice des communications, de la culture et de la communauté et un autre relevant de l'agente-conseil en ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser les modifications au plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est tel que représenté à l'organigramme proposé par la direction générale et qui consiste :

- À abolir le poste d'agente de bureau principale à la direction des services administratifs et de l'informatique et le remplacer par un poste d'agent comptable à cette même direction;
- À abolir le poste d'ingénieur à la direction des travaux publics et des services techniques et le remplacer par un deuxième poste de technicien en génie civil à cette même direction;
- À créer un deuxième poste de contremaître adjoint à la direction des travaux publics et des services techniques;

D'autoriser l'embauche de deux employés auxiliaires cols blancs afin d'appuyer temporairement l'administration municipale pour un maximum hebdomadaire total de 42 heures, soit un relevant de la directrice des communications, de la culture et de la communauté et un autre relevant de l'agente-conseil en ressources humaines.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE POUR LE PRÊT DU GYMNASSE LE SAMEDI 8 NOVEMBRE 2014 À MONSIEUR ANDRÉ CHAMBERLAND POUR L'ORGANISATION D'UNE LEVÉE DE FONDS POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER.

201404119

8.1

Considérant que c'est la sixième année que M. Chamberland sollicite la Ville de Montréal-Est pour organiser une levée de fonds;

Considérant que M. Chamberland a amassé près de 30 000 \$ depuis les cinq dernières années, dont 6860 \$ l'an dernier pour la Fondation québécoise du cancer;

Considérant que M. Chamberland veut organiser cette levée de fonds au profit de la Fondation québécoise du cancer.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prêter le gymnase à monsieur André Chamberland pour que ce dernier puisse tenir sa levée de fonds au profit de la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE POUR LE PRÊT DU GYMNASE ET DE LA SALLE 1 POUR L'EXPOSITION DE L'AFEAS LES 17, 18 ET 19 OCTOBRE 2014

201404120 8.2

Considérant que dans le répertoire des organismes, l'AFEAS est de catégorie B;

Considérant que dans la grille de tarification des services offerts aux organismes, il est mentionné que les quatre premières réservations de l'année sont à 50% du tarif établi;

Considérant que l'AFEAS bénéficie depuis plusieurs années de gratuité;

Considérant que l'organisme demande en plus la salle 1 pour la durée de l'événement;

Considérant que l'organisme prévoit installer des kiosques de vente dans la salle 1 aussi, augmentant de ce fait ses revenus;

Considérant que la capacité de l'étage est de 292 personnes;

Considérant que cette exposition attire plusieurs personnes de Montréal-Est et d'ailleurs, et qu'elle constitue une réelle tradition.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter le gymnase et la salle 1 pour l'exposition de l'AFEAS prévue les 17, 18 et 19 octobre 2014, sans toutefois excéder l'installation de six kiosques dans la salle 1; l'organisme doit, si les responsables du CRER lui demandent parce que l'affluence est trop grande, s'engager à limiter l'accès (attente au rez-de-chaussée) au deuxième étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON POUR AIDER À L'ORGANISATION DU TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST

201404121 8.3

Considérant que le tournoi de golf des citoyens et citoyennes aura lieu le samedi 14 juin prochain;

Considérant que le tournoi en est à sa 22e édition cette année;

Considérant que le tournoi a toujours été très populaire auprès des citoyens.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 1000 \$ pour le tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est qui aura lieu le samedi 14 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CAMP DE JOUR DE MONTRÉAL-EST POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE FIN DE L'ÉTÉ, LE 15 AOÛT 2014

201404122 8.4

Considérant que la fête de fin d'été se tiendra au Centre communautaire Roussin;

Considérant que l'événement aura lieu le 15 août de 10 h à 13 h;

Considérant que le camp de jour souhaiterait avoir l'autobus de la Ville afin d'assurer la navette entre les deux endroits.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prêter l'autobus au camp de jour de Montréal-Est pour la fête de l'été qui se déroulera au Centre communautaire Roussin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CAMP DE JOUR DE MONTRÉAL-EST POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR LES CINQ SORTIES PRÉVUES AU COURS DE L'ÉTÉ

201404123

8.5

Considérant que les jeunes du camp de jour feront une sortie par semaine cette année, soit cinq sorties :

- 9 juillet : Rafting Montréal
- 16 juillet : Arbre en arbre
- 23 juillet : Biodôme et planétarium
- 30 juillet : Centre d'escalade Horizon Roc
- 6 août : Super Aqua Club

Considérant que le camp de jour ne fait pas partie des organismes accrédités, qu'ils ne sont pas inclus dans la politique de l'autobus, et que des frais de 90\$ / heure devraient leur être facturés;

Considérant que l'an passé, le camp de jour a eu gratuitement l'autobus pour les sorties estivales;

Considérant que les jeunes du camp de jour proviennent en majorité de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au camp de jour de Montréal-Est pour les cinq sorties identifiées ci-haut qui auront lieu au cours de l'été 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE LA MAISON EVELYN-OPAL POUR LES ACTIVITÉS 2014

201404124

8.6

Considérant qu'un nouveau comité de loisirs a été créé suite au départ de madame Gisèle St-Cyr;

Considérant que ce comité a été élu lors d'une réunion générale des locataires le 29 janvier dernier;

Considérant que nous avons reçu une demande de la part de madame Huguette Mondat;

Considérant que ce don pourra les aider à faire leurs activités de l'année 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner un montant de 1 500 \$ pour aider le comité bénévole des loisirs de la Maison Evelyn-Opal à réaliser des activités pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CLUB DE PLEIN AIR DE L'ÉCOLE DANIEL-JOHNSON POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR UNE SORTIE LE 7 JUIN 2014

201404125

8.7

Considérant que le l'agent de concertation École, famille et communauté du bassin de Montréal-Est/PAT a formé un club de plein air ciblant près de 40 jeunes de 12 à 17 ans, dont certains résident à Montréal-Est, dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire;

Considérant qu'une sortie est organisée le 7 juin prochain pour une randonnée pédestre et une descente en canot;

Considérant qu'une demande est faite à la Ville de Montréal-Est pour le prêt de l'autobus à cette occasion, afin de réduire les coûts de l'activité;

Considérant que l'école secondaire Daniel-Johnson et le Club de plein air ne sont pas des organismes de Montréal-Est;

Considérant que l'autobus a déjà été prêté en 2014 pour une sortie de Programme hockey organisée par l'agent de concertation.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au club de plein air de l'école Daniel-Johnson pour leur activité de randonnée pédestre et de descente en canot du 7 juin 2014. Ce prêt est toutefois conditionnel à

ce qu'un bilan de l'activité contenant notamment la liste des participants (nom, prénom, ville d'origine des participants) soit fourni.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE L'ASSEMBLÉE VIE NOUVELLE BELLECHASSE-ETCHEMIN DE STE-MALACHIE, QUÉBEC POUR LA TENUE D'UN SPECTACLE

201404126

8.8

Considérant que l'organisme Assemblée Vie Nouvelle Bellechasse-Etchemin de Ste-Malachie, Québec organise un spectacle de financement à l'église Vie d'Espoir de Montréal-Est;

Considérant que l'organisme nous adresse une demande de contribution pour la tenue de l'événement;

Considérant que l'organisme ne fait pas partie des organismes de la Ville, et n'est pas un organisme local.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De ne pas contribuer au spectacle de financement organisé par l'organisme Assemblée Vie Nouvelle Bellechasse-Etchemin de Ste-Malachie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201404127

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 21 mai 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2014

201405-128 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mai 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mai 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 21 mai 2014

3.2 Vacant

3.3 Vacant

3.4 Dépôt de l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est du 1^{er} janvier au 30 avril 2014

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 313, avenue des Vétérans (lot 1 251 519 du cadastre du Québec) – marge latérale pour l'appendice arrière du bâtiment principal et normes d'implantation d'un bâtiment complémentaire
- 4.2 Remboursement aux citoyens d'une partie des frais pour le ramonage des cheminées
- 4.3 Mandat pour préparer un projet d'entente avec la Ville de Montréal concernant la synchronisation des feux de circulation
- 4.4 Mandat pour élaborer un plan de mobilité active

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – règlement 644-3 – Règlement modifiant le règlement 644 – Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est -afin de modifier diverses dispositions relatives à la consommation de nourriture et de boissons ainsi que leur vente
- 5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement de circulation et de stationnement afin de modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation
- 5.3 Avis de motion – modifications au règlement 713 – Règlement de zonage - afin de catégoriser l'usage « marchés publics », incluant les marchés aux puces, et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1,2 et 6

6 CONTRATS

- 6.1 Contrat à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.), selon l'option 2 - Projet TP-ST 2014-10 – Collecte et transport des déchets domestiques- 256 187,29 \$ taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Embauche de monsieur Nicolas Dziasko à titre de professionnel en urbanisme – contrat à durée déterminée de deux ans

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande d'utilisation du parc René-Labrosse les 28 et 29 juin 2014 par l'organisme VE2MRC pour une démonstration publique de la communication radio amateur
- 8.2 Demande de don de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour le Gala des génies les 4 et 5 juin 2014

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2014

201405-129 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201405-130 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 21 mai 2014.

VACANT 3.2

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF COMBINÉ DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DU 1ER JANVIER AU 30 AVRIL 2014**201405-131**

3.4

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est du 1er janvier au 30 avril 2014.

RAPPORT DES SERVICES**4**

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 313, AVENUE DES VÉTÉRANS (LOT 1 251 519 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - MARGE LATÉRALE POUR L'APPENDICE ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET NORMES D'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE**201405-132**

4.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 313, avenue des Vétérans.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure pour la partie du bâtiment principal constituée de son agrandissement en cour arrière, lequel agrandissement ne comporte qu'un rez-de-chaussée, afin de permettre à cet agrandissement une marge latérale de 1,65 m (5'4") au lieu de 2 m (6'6");

De ne pas accorder une dérogation mineure pour l'implantation du cabanon puisqu'il pourrait d'une part être déplacé et qu'en plus, il est implanté sur une servitude d'utilité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT AUX CITOYENS D'UNE PARTIE DES FRAIS POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES**201405-133**

4.2

Considérant qu'il est important pour un usage sécuritaire de foyer domestique que les cheminées soient ramonées;

Considérant que les membres du Conseil désirent poursuivre le programme de prévention déjà instauré depuis plusieurs années, visant à inciter les citoyens à faire ramoner leur cheminée et consistant à rembourser une partie du coût déboursé par les citoyens pour le ramonage de leur cheminée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser, conditionnellement à l'obtention d'un certificat de crédit, le remboursement du coût encouru pour le ramonage de cheminée jusqu'à concurrence d'une somme de 75 \$ par résidence, pour l'année se terminant le 31 décembre 2014. Le remboursement est conditionnel à ce que le ramonage soit effectué par un ramoneur ou une entreprise de ramonage membre de l'Association des professionnels du chauffage et sur la présentation de la facture du ramoneur ou de l'entreprise qui a effectué les travaux dans les trois (3) mois suivants l'exécution des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT POUR PRÉPARER UN PROJET D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL CONCERNANT LA SYNCHRONISATION DES FEUX DE CIRCULATION**201405-134**

4.3

Considérant que le PTI prévoit un projet "feux de circulation" avec une enveloppe de l'ordre de 175 000 \$ pour l'année 2014;

Considérant la présentation faite par le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) de Montréal sur la gestion des feux de circulation lors d'une Commission de circulation;

Considérant que l'enveloppe budgétaire pour l'implantation nominale de la gestion des feux de transit sur les rues Notre-Dame et Sherbrooke représente un investissement supérieur à ce qui est prévu au PTI, soit de 400 000 \$ pour 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater la direction des travaux publics et des services techniques à négocier un projet d'entente concernant la gestion des feux de circulation;

D'autoriser le transfert d'une somme de 225 000 \$ du surplus cumulé non affecté au poste CR-355-02-721 afin que le projet dispose d'une enveloppe budgétaire totale de 400 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT POUR ÉLABORER UN PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE

201405-135

4.4

Considérant la présentation faite par le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) de Montréal sur la gestion des feux de circulation lors d'une Commission de circulation;

Considérant que plusieurs requêtes ont été formulées en commission de circulation relativement au prolongement de la piste cyclable;

Considérant que la commission de circulation recommande l'élaboration d'un plan de mobilité active permettant d'envisager une meilleure gestion et une meilleure planification, et ce, principalement en matière de réseaux cyclable et piétonnier;

Considérant que l'enveloppe budgétaire pour l'élaboration d'un plan de mobilité active, non prévue au PTI 2014, représente un investissement de 20 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De mandater la direction des travaux publics et des services techniques pour élaborer un plan de mobilité active;

D'autoriser le transfert d'une somme de 20 000 \$ à partir du fonds général de la Ville au poste 02-310-00-411 et d'affecter cette somme à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 644-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 644 CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET SES AMENDEMENTS - AFIN D'AUTORISER LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET L'EXPLOITATION DE CERTAINS COMMERCES

201405-136

5.1

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 644-3 - Règlement modifiant le règlement 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est et ses amendements - afin d'autoriser la consommation d'alcool et l'exploitation de certains commerces.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SIGNALISATION AINSI QU'À LA CIRCULATION

201405-137

5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, le règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement - afin de modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation.

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 713 AFIN CATÉGORISER L'USAGE « MARCHÉS PUBLICS », INCLUANT LES MARCHÉS AUX PUCES, ET D'IDENTIFIER LES ZONES DANS LESQUELLES CET USAGE SERA PERMIS, AINSI QUE POUR REGROUPER L'ENSEMBLE DES USAGES RELATIFS À LA VENTE, LA LOCATION OU LA RÉPARATION DE VÉHICULES ROUTIERS DANS LES ZONES 1, 2 ET 6

201405-138

5.3

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage – afin de catégoriser l'usage « marchés publics », incluant les marchés aux puces, et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1,2 et 6.

CONTRATS

6

CONTRAT À JR SERVICES SANITAIRES (9064-3032 QUÉBEC INC.) SELON L'OPTION 2 - PROJET TP-ST 2014-10 - COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES - 256 187,29 \$ TAXES INCLUSES

201405-139

6.1

Considérant que le contrat pour la collecte et le transport des déchets domestiques se termine le 30 juin 2014;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour une période de deux ans, soit du 1er juillet 2014 au 30 juin 2016;

Considérant que le contrat prévoit la possibilité de prolonger celui-ci pour une période d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2017;

Considérant que les documents d'appel d'offres prévoyaient un prix selon trois options différentes, soit la collecte le mardi, le mercredi ou le jeudi et une collecte le vendredi pour les poubelles publiques et les conteneurs;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est JR Services Sanitaires avec l'option 2 (mercredi).

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.), selon l'option 2, le contrat pour la collecte et le transport des déchets domestiques - Projet TP-ST 2014-10 pour un montant de 256 187,29 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

EMBAUCHE DE MONSIEUR NICOLAS DZIASKO À TITRE DE PROFESSIONNEL EN URBANISME - CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DE DEUX ANS

201405-140

7.1

Considérant que l'agglomération de Montréal présentera sous peu un schéma d'aménagement révisé;

Considérant qu'à la suite de son adoption, les villes liées de l'île de Montréal devront procéder à la révision de leur Plan d'urbanisme et de leurs règlements de zonage, lotissement et construction;

Considérant que la Ville de Montréal-Est entend profiter de cette occasion pour remplacer l'ensemble desdits règlements, mais également pour en adopter d'autres qui encadreront le redéveloppement de secteurs stratégiques de la Ville;

Considérant que la Ville a prévu dans son nouvel organigramme un poste de professionnel en urbanisme d'une durée de deux ans afin de mener à terme ledit mandat;

Considérant qu'un comité de sélection composé de Me Roch Sergerie et de madame Monique Major, conseillère et présidente du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a été formé et qu'à la suite d'entrevues, celui-ci recommande l'embauche de monsieur Nicolas Dziasko.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'embaucher monsieur Nicolas Dziasko à titre de responsable des projets d'aménagement pour une durée de deux ans. Le mandat de monsieur Dziasko consistera notamment à:

1. remplacer le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est;
2. élaborer de nouveaux outils réglementaires pour encadrer le développement ou le redéveloppement de secteurs névralgiques de la municipalité;
3. apporter un support au directeur du greffe et de l'urbanisme pour la réalisation de tout autre projet que le Conseil pourrait juger prioritaire;

De fixer le salaire annuel de monsieur Dziasko à 70 000 \$;

D'approuver le projet de contrat à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et monsieur Nicolas Dziasko établissant les conditions de travail de ce dernier et d'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat, au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC RENÉ-LABROSSE LES 28 ET 29 JUIN 2014 PAR L'ORGANISME VE2MRC POUR UNE DÉMONSTRATION PUBLIQUE DE LA COMMUNICATION RADIO AMATEUR

201405-141 8.1

Considérant que l'organisme VE2MRC est un regroupement de radio amateur oeuvrant dans la grande région de Montréal;

Considérant qu'à chaque année durant la période estivale, l'organisme VE2MRC organise ce qu'on appelle communément un "field day";

Considérant que les membres de l'organisme s'installent sur un terrain extérieur et font des communications radio aux quatre coins de la planète durant une période de 24 à 36 heures.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De permettre l'utilisation du parc René-Labrosse à l'organisme VE2MRC pour une démonstration publique de la communication radio amateur, à la condition que cet événement n'entraîne aucuns frais pour la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES POUR LE GALA DES GÉNIES LES 4 ET 5 JUIN 2014

201405-142 8.2

Considérant la tradition à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles de souligner haut et fort les réussites de leurs élèves méritants;

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le Gala des génies depuis l'année 2007.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De donner 200 \$ à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour que le Gala des génies soit, encore une fois cette année, une réussite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201405-143

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 juin 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **1**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014
201406-144 **1.1**

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 12 juin 2014

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Report du dépôt des commentaires de la Ville de Montréal-Est concernant le projet de schéma d'aménagement

4.2 Autorisation de lancer un appel d'offres pour l'achat d'une camionnette compacte pour le deuxième contremaître adjoint

- 4.3 Autorisation pour procéder à l'achat de fibres de cèdre (paillis) pour les parcs
- 4.4 Approbation et signature d'une entente avec l'arrondissement d'Anjou concernant la réfection du pavage des accès au viaduc Bourget
- 4.5 Modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation
- 5 RÈGLEMENTS**
- 5.1 Avis de motion – modifications au règlement 765 afin d'ajouter un bassin de rétention d'eau pluviale et de fixer le débit relâché maximum pour ce bassin
- 5.2 Avis de motion – Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- 5.3 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 738 – Règlement concernant les chiens, les chats et autres animaux, afin d'abroger les articles 13.1, 13.2 et 13.3 pour les remplacer par la notion d'animaux dangereux et de modifier tout autre article afin de tenir compte de cette modification
- 5.4 Adoption - Règlement 33-2013-1 – règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation
- 5.5 Adoption – Premier projet- Règlement numéro 713-95 – Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage « marchés publics », incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1,2, et 6
- 5.6 Avis de motion – Règlement 712-14 – Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements afin d'ajouter les définitions « marché de bric-à-brac » et « marché public »
- 5.7 Adoption – premier projet - Règlement 712-14 – Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements afin d'ajouter les définitions « marché de bric-à-brac » et « marché public »
- 6 CONTRATS**
- 6.1 Ajustement des honoraires professionnels pour le projet DST-2012-57 – Reconstruction du parc des Vétérans
- 6.2 Réception provisoire des travaux dans le cadre du projet DST-2012-56 – Reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert
- 6.3 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet DST-2012-54 – Réfection de rues, trottoirs et bordures
- 6.4 Acquisition des ordinateurs et serveurs de Dell Canada inc. et fin de ce contrat de location
- 6.5 Octroi du contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny - Projet TP-ST 2014-02 – 2 497 453,01 \$
- 6.6 Octroi du contrat de services professionnels à CIMA + pour le projet TP-ST 2014-13 – Auscultation, analyse et recommandations sur l'ensemble du réseau d'égout – 504 309.10 \$, taxes incluses
- 6.7 Création d'un concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est
- 7 PERSONNEL**
- 7.1 Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale
- 8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 8.1 Demande de don de la Maison l'Échelon pour son tournoi de golf du 28 juin 2014
- 8.2 Demande pour l'emprunt de l'aréna, pour un projet de relance du sport de la crosse en enclos à Montréal-Est
- 8.3 Demande de contribution financière du Pignon de l'est pour l'achat d'une balance
- 9 DIVERS**
- 10 AFFAIRE NOUVELLE**
- PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2014

201406-145 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201406-146 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 12 juin 2014.

RAPPORT DES SERVICES 4

REPORT DU DÉPÔT DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST CONCERNANT LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

201406-147 4.1

Considérant que le projet de mise à jour du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* a été mis à la disposition des villes de banlieue et des arrondissements de Montréal seulement le 23 mai;

Considérant que Montréal a demandé que les villes et les arrondissements soumettent leurs observations respectives concernant ce document avant le 5 juin à la Division de la planification urbaine de la direction de l'aménagement urbain;

Considérant que le délai proposé du 5 juin ne permet pas suffisamment de temps pour procéder à un examen approprié du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* en raison du volume du document et de sa complexité;

Considérant que le Conseil de la Ville de Montréal-Est est réticent à procéder à un examen sommaire d'un document aussi important, une situation à laquelle il est confronté en raison de la date limite du 5 juin.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De demander à la Ville de Montréal de prolonger le délai pour la présentation des observations sur le projet du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* jusqu'au 16 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE COMPACTE POUR LE DEUXIÈME CONTREMAÎTRE ADJOINT

201406-148 4.2

Considérant que l'organigramme prévoit l'embauche d'un deuxième contremaître adjoint;

Considérant que l'utilisation d'un véhicule est nécessaire dans le cadre de ses fonctions, et ce, à l'année;

Considérant que les véhicules actuels sont déjà utilisés par les employés et les patrouilleurs en place;

Considérant que le montant estimé pour l'acquisition d'un nouveau véhicule, achat non prévu au PTI, est de l'ordre de 40 000 \$, taxes incluses;

Considérant qu'il est possible de financer cet achat à même les disponibilités du fonds de roulement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à lancer un appel d'offres pour l'achat d'une camionnette compacte pour un montant estimé à 40 000 \$, taxes incluses;

D'emprunter au fonds de roulement les sommes requises au paiement de cette dépense, le terme de cet emprunt est fixé à 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION POUR PROCÉDER À L'ACHAT DE FIBRES DE CÈDRE (PAILLIS) POUR LES PARCS

201406-149

4.3

Considérant que la Ville a été confrontée à des problèmes d'abeilles de sable dans les parcs;

Considérant qu'il a été décidé de remplacer le sable par du paillis de cèdre, et ce, dans tous les parcs de la Ville afin de régler ce problème.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'achat de fibre de cèdre (paillis) de la compagnie Produits Cedra (1999) inc., pour un montant de 28 743,75 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU CONCERNANT LA RÉFECTION DU PAVAGE DES ACCÈS AU VIADUC BOURGET

201406-150

4.4

Considérant que le boulevard Bourget ainsi que ses bretelles d'accès et de sorties sur l'Autoroute Métropolitaine Est nécessitent d'importants travaux de réfection;

Considérant que la zone des travaux se trouve en partie sur le territoire de la Ville de Montréal (arrondissement d'Anjou) et en partie sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, et que la Loi des Cités et Villes prévoit que notre municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité relativement à tout ou une partie d'un domaine de notre compétence;

Considérant que l'arrondissement d'Anjou sera le fournisseur de services et agira comme maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de réfection du boulevard Bourget, de ses accès et sorties, tant sur notre territoire que sur celui de l'arrondissement d'Anjou et obtiendra avant le début des travaux au moins une (1) soumission conforme, en accord avec les politiques contractuelles des deux villes et avec l'approbation des ingénieurs sur l'acceptabilité des prix;

Considérant que l'arrondissement d'Anjou soumettra et permettra à la Ville de Montréal-Est d'examiner les documents contractuels, rapports, décomptes, factures, formules de mélange et autres documents requis dans le cadre des travaux, permettra à un représentant de la Ville de Montréal-Est d'avoir accès aux dossiers en tout temps, d'assister aux réunions techniques durant l'exécution du mandat des services professionnels et d'accéder au chantier en tout temps, de participer aux discussions relatives à toute modification aux travaux projetés ayant un impact sur le coût des travaux ainsi qu'à l'identification des coûts associés à ces modifications et obtenir l'approbation de la Ville de Montréal-Est préalablement à l'exécution des modifications qui touchent notre territoire;

Considérant que le montant estimé pour l'ensemble de ce projet est de l'ordre de 1 200 000 \$, taxes incluses;

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribuera financièrement pour cinquante pour cent (50 %) du coût réel des travaux réalisés et des taxes, soit un montant estimé de 600 000 \$ taxes incluses, et par la suite, partagera dans la même proportion avec l'arrondissement d'Anjou les coûts de l'entretien du secteur décrit dans le mandat à la Ville de Montréal (arrondissement d'Anjou) pour la réalisation des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De mandater la Ville de Montréal (arrondissement d'Anjou) comme fournisseur de services et maître d'œuvre dans le but d'accorder différents contrats pour effectuer des travaux de réfection de la chaussée sur les bretelles d'accès et de sorties des voies de service de l'autoroute Métropolitain Est ainsi que sur le boulevard Bourget comprenant notamment les travaux à réaliser sur la portion qui se trouve sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

S'engager à verser à l'arrondissement ou directement à l'entrepreneur mandaté ayant effectué les travaux, à chaque présentation d'une facture détaillée, cinquante pour cent (50 %) des frais correspondants aux coûts, taxes, honoraires réels et nécessaires à la réalisation complète des travaux même si ces coûts étaient différents des coûts estimés;

D'accepter que les sommes dues soient payables au plus tard quarante-cinq (45) jours suivant la réception de ladite facture et que toutes sommes en souffrance portent intérêt au taux légal à partir de la date de réception de la facture et desdites pièces justificatives;

D'accepter de signer une entente intermunicipale avec la Ville de Montréal (arrondissement d'Anjou), d'une durée de deux ans, les travaux devant cependant s'effectuer en 2014;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer conjointement, pour et au nom de la Ville, tout document utile au suivi des présentes, en y stipulant toute clause jugée nécessaire dans l'intérêt de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SIGNALISATION AINSI QU'À LA CIRCULATION

201406-151 4.5

Considérant les recommandations du Comité de circulation consignées dans les rapports du 28 avril 2014 et du 9 juin 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation de façon à :

- Ajouter et installer deux panneaux de signalisation « transit de camions » vis-à-vis des sorties de l'entreprise Canterm sur la rue Hochelaga;
- Aménager une zone de débarcadère du côté est de l'avenue David à l'intersection de la rue Notre-Dame pour une période de 15 minutes et installer les panneaux de signalisation à cet effet tout en retirant le panneau à cet endroit indiquant le stationnement interdit en tout temps;
- Interdire le stationnement en tout temps sur les deux côtés de la rue Prince-Albert entre les avenues Broadway et Saint-Cyr et installer les panneaux de signalisation à cet effet;
- Interdire le stationnement en tout temps sur le côté nord de la rue Victoria à partir du côté ouest de l'entrée charretière du 11475, rue Victoria vers l'avenue Marien et y installer les panneaux de signalisation à cet effet;
- Interdire le stationnement en tout temps au sud de l'entrée charretière du 165-167, avenue Saint-Cyr jusqu'aux limites du stationnement arrière de l'immeuble au 11500, rue Dorchester et y installer les panneaux de signalisation à cet effet;
- Ajouter et installer un panneau d'interdiction de stationner en tout temps d'ici au coin sur le côté sud de la rue Dorchester à partir de 5 mètres de l'intersection en direction de l'avenue Dubé;
- Ajouter et installer à 5 mètres de chaque côté de l'entrée charretière située sur l'avenue Hinton pour l'immeuble du 11100, rue Notre-Dame un panneau interdisant le stationnement en tout temps (avec flèche) et de retirer le panneau interdisant le stationnement en tout temps d'ici au coin pointant vers la rue Notre-Dame situé à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

AVIS DE MOTION - MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 765 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LE DRAINAGE DES TERRAINS ET LE MODE DE RACCORDEMENT DES ÉGOUTS PROVENANT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX - AFIN D'AJOUTER UN BASSIN DE RÉTENTION D'EAU PLUVIALE ET DE FIXER LE DÉBIT RELÂCHÉ MAXIMUM PAR CE BASSIN

201406-152 5.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un règlement modifiant le règlement 765 - Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux - afin d'ajouter un bassin de rétention d'eau pluviale et de fixer le débit relâché maximum par ce bassin.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

201406-153 5.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX, AFIN D'ABROGER LES ARTICLES 13.1, 13.2 ET 13.3 POUR LES REMPLACER PAR LA NOTION D'ANIMAUX DANGEREUX ET DE MODIFIER TOUT AUTRE ARTICLE AFIN DE TENIR COMPTE DE CETTE MODIFICATION.

201406-154

5.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un règlement modifiant le règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux, afin d'abroger les articles 13.1, 13.2 et 13.3 pour les remplacer par la notion d'animaux dangereux et de modifier tout autre article afin de tenir compte de cette modification.

ADOPTION - RÈGLEMENT 33-2013-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SIGNALISATION AINSI QU'À LA CIRCULATION

201406-155

5.4

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

D'adopter le règlement 33-2013-1 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-95 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CATÉGORISER L'USAGE "MARCHÉS PUBLICS", INCLUANT LES MARCHÉS AUX PUCES ET D'IDENTIFIER LES ZONES DANS LESQUELLES CET USAGE SERA PERMIS, AINSI QUE POUR REGROUPER L'ENSEMBLE DES USAGES RELATIFS À LA VENTE, LA LOCATION OU LA RÉPARATION DE VÉHICULES ROUTIERS DANS LES ZONES 1, 2 ET 6

201406-156

5.5

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

D'adopter le premier projet du règlement 713-95 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "Marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1, 2 et 6.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 712-14 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 – RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) – ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LES DÉFINITIONS « MARCHÉ DE BRIC-À-BRAC » ET « MARCHÉ PUBLIC »

201406-157

5.6

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil le règlement 712-14 – Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements afin d'ajouter les définitions « marché de bric-à-brac » et « marché public ».

ADOPTION – PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 712-14 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 – RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) – ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LES DÉFINITIONS « MARCHÉ DE BRIC-À-BRAC » ET « MARCHÉ PUBLIC »

201406-158

5.7

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

D'adopter le premier projet du règlement 712-14 – Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements afin d'ajouter les définitions « marché de bric-à-brac » et « marché public ».

AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DST-2012-57 - RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS

201406-159

6.1

Considérant que la Ville a octroyé un contrat de services professionnels à MLC Associés inc. pour un montant de 137 395,13 \$, taxes incluses;

Considérant que durant la réalisation du mandat, la Ville a révisé son orientation par rapport au mandat d'origine;

Considérant que le projet initial prévoyait une piscine intégrant une pataugeoire et des jeux d'eau alors que le projet révisé comprend deux bassins distincts;

Considérant que le projet initial prévoyait un nouveau chalet alors que le projet révisé comprendra la transformation du chalet existant;

Considérant que les services professionnels associés à ces révisions n'étaient pas mentionnés dans le devis technique;

Considérant que ces révisions étaient nécessaires à la réalisation du projet et nécessitaient une expertise complémentaire en conception et en gestion;

Considérant que le consultant n'a pas avisé la Ville pour sa demande d'honoraires supplémentaires en cours de mandat, mais que les justifications ont par la suite été expliquées;

Considérant que dans la conception, et surtout dans la réalisation des travaux, la gestion efficace du projet par le consultant a restreint à moins de 5 % les ajouts de travaux selon la valeur du contrat initial;

Considérant que MLC Associés a soumis une demande d'honoraires professionnels au montant de 48 475,76 \$, taxes incluses;

Considérant que suite à des échanges entre le consultant et les représentants de la direction des travaux publics et des services techniques et de la direction générale, la proposition d'honoraires professionnels supplémentaires a été réduite de cinquante pour cent (50 %), soit pour un montant de 24 237,88 \$, taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser un ajustement des honoraires professionnels à MLC Associés inc. dans le cadre du projet DST-2012-57 - Reconstruction du parc des Vétérans, pour un montant de 24 237,88 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DST-2012-56 - RECONSTRUCTION DES AVENUES LAGANIÈRE, LESAGE, RICHARD ET D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCE-ALBERT

201406-160

6.2

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée le 10 juin 2014;

Considérant que l'entrepreneur doit soumettre, à la réception provisoire des travaux les documents suivants:

- toutes les quittances finales;
- la déclaration solennelle;
- cautionnement d'entretien, s'il y a lieu;
- les attestations de conformité à la CSST.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux, le tout conditionnellement à la réception des documents ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DST-2012-54 - RÉFECTION DE RUES, TROTTOIRS ET BORDURES

201406-161

6.3

Considérant que dans le cadre du projet DST-2012-54 - Réfection de rues, trottoirs et bordures, les travaux sont complétés;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée le 30 avril 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Louisbourg SBC. s.e.c., toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 28 mars 2012 (résolution CM-201203077).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION DES ORDINATEURS ET SERVEURS DE DELL CANADA INC. ET FIN DE CE CONTRAT DE LOCATION

201406-162

6.4

Considérant que le contrat de location de 75 ordinateurs et de la location de serveurs auprès de l'entreprise Dell Canada inc. venait à échéance le 31 octobre 2013 et avait été prolongé jusqu'au 31 octobre 2014 par la résolution CM-201308218;

Considérant que les ordinateurs et les serveurs sont essentiels à la Ville de Montréal-Est pour le travail des employés et le service aux citoyens;

Considérant que les ordinateurs et les serveurs de Dell Canada inc. n'ont eu aucun problème majeur de fonctionnement depuis le début du contrat, que la garantie est terminée et que ces équipements sont encore aux normes technologiques actuelles;

Considérant que l'offre de prolongation du contrat de la location d'un an de 2013 à 2014 prévoyait une possibilité d'acquisition des équipements après cette période au montant de 5 763.85 \$ (6 629.99 \$ avec les taxes);

Considérant qu'il serait avantageux d'acquérir les équipements et de prévoir les remplacements progressifs du parc informatique annuellement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'acquisition des ordinateurs et des serveurs Dell à la fin de ce contrat de location pour une valeur résiduelle de 6 629,99 \$ incluant toutes taxes et de mandater madame Carole Michelin afin de négocier l'entente à cet effet pour un montant maximum de 7 000 \$ incluant toutes les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-02 - RECONSTRUCTION DE L'AVENUE COURTEMANCHE ET DES RUES ONTARIO ET DE MONTIGNY – 2 497 453,01 \$, TAXES INCLUSES

201406-163

6.5

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2014-02 – Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny;

Considérant que cinq entrepreneurs ont déposé une soumission, soit :

- Les Constructions et Pavage Jeskar inc., 2 497 453,01 \$, taxes incluses;
- Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., 2 820 283,63 \$, taxes incluses;
- Charex inc., 2 838 727,75 \$, taxes incluses;
- Groupe Dubé Entrepreneur Général inc., 3 018 266,21 \$, taxes incluses;
- Réhabilitation Du O inc., 3 800 000,07 \$, taxes incluses;

Considérant que le prix obtenu du plus bas soumissionnaire pour la réalisation des travaux excède de 250 000 \$, taxes incluses, le montant de l'estimation ayant servi au règlement d'emprunt approuvé;

Considérant que ce dépassement est principalement tributaire des coûts supplémentaires nécessaires aux réaménagements de géométrie du projet, et ce, après adoption du règlement d'emprunt;

Considérant que la direction des services administratifs et de l'informatique recommande le financement du montant excédentaire, soit 250 000 \$ taxes incluses, à même les surplus budgétaires non affectés;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Les Constructions et Pavage Jeskar inc.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour le projet TP-ST 2014-02-Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny pour un montant de 2 497 453,01 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À CIMA+ CONSTRUCTION INC. POUR LE PROJET AUSCULTATION, ANALYSE ET RECOMMANDATIONS SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU D'ÉGOUT - PROJET TP-ST 2014-13 - 504 309,10 \$ TAXES INCLUSES

201406-164 6.6

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-13 - Auscultation, analyse et recommandations sur l'ensemble du réseau d'égout, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que cinq firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, trois firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit:

- Cima+ Construction inc. pour un montant de 504 309,10 \$, taxes incluses;
- Aqua Data inc. pour un montant de 764 472,08 \$, taxes incluses;
- Dessau pour un montant de 918 006,97 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme respecte l'estimation d'avant-projet;

Considérant que le processus a déterminé la firme Cima+ Construction inc. gagnante du concours.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet Auscultation, analyse et recommandations sur l'ensemble du réseau d'égout à Cima+ Construction inc. pour un montant de 504 309,10 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'UN CONCEPT GRAPHIQUE D'IDENTIFICATION DES ENTRÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST – 249 500 \$

201406-165 6.7

Considérant que la Ville de Montréal-Est a obtenu l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de tenir un concours de design ouvert et non rémunéré pour le projet d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'un appel de proposition a été déposé sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec SE@O le 22 mai 2014;

Considérant qu'un jury a été formé regroupant deux citoyens, deux employés et trois élus, et ce, pour analyser les propositions des concurrents reçues par la Ville;

Considérant qu'une proposition a été déposée au bureau du greffe avant le délai fixé, soit midi le lundi 9 juin 2014, par la firme Intégral Jean Beaudoin;

Considérant que l'analyse de cette proposition selon les critères établis a attribué une note de 77 % au concurrent par les membres du jury;

Considérant que ce concept est une proposition préliminaire et que la Ville collaborera avec la firme pour développer le projet final de création du concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le montant total de la proposition est de deux cent quarante-neuf mille cinq cents dollars (249 500 \$ incluant toutes les taxes) tel qu'indiqué sur le formulaire de proposition (Annexe A);

Considérant les recommandations favorables des membres du jury pour ce concept préliminaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De mandater la directrice générale à développer le projet final du concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est avec le lauréat du concours soit, la firme Intégral Jean Beaudoin, et d'en assurer sa réalisation;

D'autoriser une dépense maximale de deux cent quarante-neuf mille cinq cents dollars (249 500 \$) incluant toutes les taxes à cet effet;

D'adjuger le contrat pour la création d'un concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est à la firme Intégral Jean Beaudoin et d'autoriser la signature de la convention type pour le lauréat (Annexe B).

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PERSONNEL 7

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201406-166 7.1

Considérant que le contrat de travail de la directrice générale madame Josée Guy arrive à échéance le 30 juillet 2014;

Considérant que le maire et les membres du Conseil municipal sont satisfaits du travail accompli par la directrice générale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail à durée déterminée (4 ans) de la directrice générale de la Ville de Montréal-Est, madame Josée Guy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE DE DON DE LA MAISON L'ÉCHELON POUR SON TOURNOI DE GOLF DU 28 JUIN 2014

201406-167 8.1

Considérant que la Maison l'Échelon est un organisme de la Ville de Montréal-Est qui vient en aide aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale;

Considérant que la Maison l'Échelon est en train d'organiser son tournoi de golf et nous demande de commanditer un trou du parcours;

Considérant que cette commandite permettra à la Ville d'avoir une visibilité au terrain de golf ainsi qu'en soirée lors du souper au Centre de jour l'Échelon.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 100 \$ pour aider la Maison l'Échelon à l'organisation de son tournoi de golf qui aura lieu le 28 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE POUR L'EMPRUNT DE L'ARÉNA, POUR UN PROJET DE RELANCE DU SPORT DE LA CROSSE EN ENCLOS À MONTRÉAL-EST

201406-168

Considérant que monsieur Tremblay a déjà parlé de son projet lors de la dernière séance du Conseil municipal;

Considérant qu'il désire avoir accès à l'aréna le mardi soir de 19 h à 21 h 30, jusqu'à la mi-juillet, pour une équipe de jeunes joueurs de crosse;

Considérant qu'il a reçu l'accord de l'AHMME;

Considérant que son objectif d'ici deux ans est de permettre à ce groupe de jeunes d'intégrer la ligue de crosse junior du Québec.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prêter l'aréna les mardis soir jusqu'à la mi-juillet afin de permettre la tenue de matchs de crosse amicaux impliquant des jeunes de Montréal-Est. M.Tremblay sera responsable de tout bris qui pourrait résulter de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU PIGNON DE L'EST POUR L'ACHAT D'UNE BALANÇOIRE

201406-169 **8.3**

Considérant que le Pignon de l'est désire faire l'achat d'une balançoire afin de favoriser la socialisation;

Considérant que le Pignon de l'est demande la contribution de la Ville de Montréal-Est pour faire l'acquisition de cette balançoire dont le coût est de 1 182,10 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner un montant de 1 182,10 \$ à l'organisme Au Pignon de l'est pour l'achat d'une balançoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS **9**

AFFAIRE NOUVELLE **10**

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201406-170

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 16 juillet 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Est absente :

Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2014

201407-171 1.1

Madame la conseillère Monique Major propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter les points 10.1 et 10.2 lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juillet 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 9 juillet 2014

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Ajout d'éclairage dans la ruelle située au nord de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Broadway et Laurendeau, plus spécifiquement entre les immeubles des 301-303 et 313-315, avenue Broadway

4.2 Nomination de monsieur John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} août 2014 au 30 novembre 2014

5 RÈGLEMENTS

5.1 Adoption – Second projet – Règlement 713-95 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "Marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs

à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1, 2 et 6

- 5.2 Adoption – Règlement 712-14 - Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale des règlements d’urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements afin d’ajouter les définitions « marché de bric-à-brac » et « marché public »
- 5.3 Adoption – Règlement 765-2 – Règlement modifiant le règlement 765 – Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux – afin d’ajouter un bassin de rétention d’eau pluviale et de fixer le débit relâché maximum pour ce bassin
- 5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement – afin d’y intégrer les nouvelles limites de vitesse et de retirer les dispositions relatives à la circulation des camions et des véhicules-outils pour l’ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec
- 5.5 Avis de motion – Règlement pour régir la circulation des camions et des véhicules-outils pour l’ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec et de la Ville de Montréal
- 5.6 Adoption - Règlement 738-4 – Règlement modifiant le règlement 738 – Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux, afin d’abroger les articles 13.1, 13.2 et 13.3 pour les remplacer par la notion d’animaux dangereux et de modifier tout autre article afin de tenir compte de cette modification
- 5.7 Avis de motion – Modification au règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements – afin de modifier le zonage pour autoriser la classe d’usages « commerce lourd » dans la zone 13
- 5.8 Premier projet – Règlement 713-96 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin d’ajouter la classe d’usages « commerce lourd » à la zone 13

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat à Construction Manorex (2010) inc. pour le projet TP-ST 2014-08 – Réhabilitation des murs de l’entrepôt à sel – 45 530,07 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Modifications au plan d’effectifs de la Ville de Montréal-Est

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de don de la cuisine collective À toute vapeur

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

- 10.1 Avis de motion – modifications au règlement 713 – règlement de zonage et ses amendements afin de retirer la classe d’usage bifamiliale isolée et en rangée, la classe multifamiliale isolée de 3 à 6 logements et la classe multifamiliale jumelée de 3 à 6 logements de la zone numéro 21 et modifier les classes d’usage « Multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » et « Multifamiliale isolée de 7 logements et plus » afin de préciser pour ces classes d’usages que l’accès aux logements se fait à partir d’une entrée commune
- 10.2 Avis de motion – modifications au règlement 644 - Règlement concernant l’ordre, la sécurité, ainsi que les heures d’ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier les heures d’ouverture de certains parcs

PÉRIODE DE QUESTIONS D’ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d’amendement en délibéré, le président d’assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Françoise Lachapelle;

L’amendement est agréé à l’unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juillet 2014 ci-dessus tel que modifié par l'ajout des points 10.1 et 10.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX **2**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014

201407-172 **2.1**

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER **3**

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201407-173 **3.1**

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 9 juillet 2014.

RAPPORT DES SERVICES **4**

AJOUT D'ÉCLAIRAGE DANS LA RUELLE SITUÉE AU NORD DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ENTRE LES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU, PLUS SPÉCIFIQUEMENT ENTRE LES IMMEUBLES DES 301-303 ET 313-315, AVENUE BROADWAY

201407-174 **4.1**

Considérant qu'à la suite de la Commission de circulation du 9 juin 2014, il a été convenu qu'un éclairage est souhaitable dans la ruelle près du Pétro T;

Considérant les conclusions de l'analyse présentée par monsieur Éric Dancause;

Considérant que les membres présents à la Commission de circulation ont recommandé à l'unanimité d'ajouter cet éclairage.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser l'ajout d'éclairage dans la ruelle située au nord de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Broadway et Laurendeau, et plus spécifiquement entre les immeubles ayant les numéros civiques 301-303 et 313-315, avenue Broadway.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR JOHN JUDD À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT 2014 AU 30 NOVEMBRE 2014

201407-175 **4.2**

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 1er août au 30 novembre 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} août au 30 novembre 2014;

De désigner monsieur John Judd à titre de signataire des chèques et autres effets négociables, hormis des obligations, pour la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-95 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CATÉGORISER L'USAGE "MARCHÉS PUBLICS", INCLUANT LES MARCHÉS AUX PUCES ET D'IDENTIFIER LES ZONES DANS LESQUELLES CET USAGE SERA PERMIS, AINSI QUE POUR REGROUPER L'ENSEMBLE DES USAGES RELATIFS À LA VENTE, LA LOCATION OU LA RÉPARATION DE VÉHICULES ROUTIERS DANS LES ZONES 1,2, ET 6

201407-176

5.1

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 9 juillet 2014 sur le projet de règlement 713-95 – règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1,2, et 6;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le second projet modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1,2, et 6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 712-14 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LES DÉFINITIONS "MARCHÉS DE BRIC-À-BRAC" ET "MARCHÉ PUBLIC"

201407-177

5.2

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 9 juillet 2014 sur le projet de règlement 712-14 – règlement modifiant le règlement 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) - et ses amendements afin d'ajouter les définitions "marchés de bric-à-brac" et "marché public";

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le second projet modifiant le règlement 712 - Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) - et ses amendements afin d'ajouter les définitions « marché de bric-à-brac » et « marché public ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 765-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 765 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LE DRAINAGE DES TERRAINS ET LE MODE DE RACCORDEMENT DES ÉGOUTS PROVENANT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX - AFIN D'AJOUTER UN BASSIN DE RÉTENTION D'EAU PLUVIALE ET DE FIXER LE DÉBIT RELÂCHÉ MAXIMUM POUR CE BASSIN

201407-178

5.3

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 765-2 - Règlement modifiant le règlement 765 - Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux - afin d'ajouter un bassin de rétention d'eau pluviale et de fixer le débit relâché maximum pour ce bassin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'Y INTÉGRER LES NOUVELLES LIMITES DE VITESSE ET DE RETIRER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN CONFORMITÉ AUX DIRECTIVES ET MODALITÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

201407-179

5.4

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, le règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse et de retirer les dispositions relatives à la circulation des camions et des véhicules-outils pour l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT POUR RÉGIR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN CONFORMITÉ AUX DIRECTIVES ET MODALITÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET DE LA VILLE DE MONTRÉAL

201407-180

5.5

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement pour régir la circulation des camions et des véhicules-outils pour l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec et de la Ville de Montréal.

ADOPTION - RÈGLEMENT 738-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX, AFIN D'ABROGER LES ARTICLES 13.1, 13.2 ET 13.3 POUR LES REMPLACER PAR LA NOTION D'ANIMAUX DANGEREUX ET DE MODIFIER TOUT AUTRE ARTICLE AFIN DE TENIR COMPTE DE CETTE MODIFICATION

201407-181

5.6

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement 738-4 - Règlement modifiant le règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux, afin d'abroger les articles 13.1, 13.2 et 13.3 pour les remplacer par la notion d'animaux dangereux et de modifier tout autre article afin de tenir compte de cette modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS - AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE POUR AUTORISER LA CLASSE D'USAGES "COMMERCE LOURD" DANS LA ZONE 13

201407-182

5.7

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, le règlement 713-96 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usages "commerce lourd" à la zone 13.

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-96 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES "COMMERCE LOURD" À LA ZONE 13

201407-183

5.8

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-96 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usages "commerce lourd" à la zone 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT À CONSTRUCTION MANOREX (2010) INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-08 - RÉHABILITATION DES MURS DE L'ENTREPÔT À SEL - 45 530,07 \$, TAXES INCLUSES

201407-184

6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2014-08 - Réhabilitation des murs de l'entrepôt à sel;

Considérant que cinq entrepreneurs ont été invités;

Considérant qu'un seul entrepreneur a déposé une soumission, soit:

- Construction Manorex (2010) inc., 45 530,07 \$, taxes incluses;

Considérant que la soumission déposée est conforme et respecte l'enveloppe budgétaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-08 - Réhabilitation des murs de l'entrepôt à sel à Construction Manorex (2010) inc., pour un montant de 45 530,07 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

MODIFICATIONS AU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201407-185

7.1

Considérant que la résolution 201404-118 autorisait l'embauche de deux employés cols blancs, un relevant de la directrice des communications, de la culture et de la communauté et un autre relevant de l'agente-conseil en ressources humaines, et ce, afin d'appuyer temporairement l'administration municipale pour un maximum hebdomadaire total de 42 heures,;

Considérant que des contraintes en lien avec la convention collective des employés cols blancs n'ont pas permis de pourvoir ces deux postes;

Considérant qu'il y aurait plutôt lieu de :

- créer deux postes d'agent(e) adjoint(e) des services communautaires et des loisirs à la direction des communications, de la culture et de la communauté, et de nommer mesdames Carole Saucier ainsi que Julie Papillon à ces postes et d'abolir les deux postes d'agent de bureau de cette direction,
- procéder à l'embauche d'un employé col blanc au poste de technicien en ressources humaines afin d'appuyer temporairement l'agente-conseil en ressources humaines, et ce, à raison de 3 jours par semaine;

Considérant que la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville est nécessaire à cet effet.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De modifier le plan d'effectifs de la Ville afin:

- D'abolir les deux postes d'agent de bureau à la direction des communications, de la culture et de la communauté (groupe 5);
- De créer deux postes d'agent(e) adjoint(e) des services communautaires et des loisirs à cette direction (groupe 6);

- Nommer mesdames Carole Saucier et Julie Papillon aux postes créer ci-dessus;

D'autoriser l'embauche d'un employé col blanc au poste de technicien(ne) en ressources humaines (groupe 9) afin d'appuyer temporairement l'agente-conseil en ressources humaines, et ce, à raison de 3 jours par semaine;

D'autoriser le transfert budgétaire nécessaire à ces modifications;

Le tout conditionnellement à la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des fonctionnaires municipaux à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE DE DON DE LA CUISINE COLLECTIVE À TOUTE VAPEUR

201407-186 8.1

Considérant que la Cuisine collective À toute vapeur aide plusieurs personnes démunies de notre Ville, soit par des ateliers de cuisine collective, ou par le dépannage alimentaire;

Considérant que Cuisine collective À toute vapeur demande à la Ville un soutien financier pour pouvoir continuer d'aider les citoyens dans le besoin.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ à Cuisine collective À toute vapeur pour que l'organisme puisse aider les familles de Montréal-Est dans le besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS – AFIN DE RETIRER LA CLASSE D'USAGE BIFAMILIALE ISOLÉE ET EN RANGÉE, LA CLASSE MULTIFAMILIALE ISOLÉE DE 3 À 6 LOGEMENTS ET LA CLASSE MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 3 À 6 LOGEMENTS DE LA ZONE NUMÉRO 21 ET MODIFIER LES CLASSES D'USAGE « MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » ET « MULTIFAMILIALE ISOLÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » AFIN DE PRÉCISER POUR CES CLASSES D'USAGES QUE L'ACCÈS AUX LOGEMENTS SE FAIT À PARTIR D'UNE ENTRÉE COMMUNE

201407-187 10.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements – afin de retirer la classe d'usage bifamiliale isolée et en rangée, la classe multifamiliale isolée de 3 à 6 logements et la classe multifamiliale jumelée de 3 à 6 logements de la zone numéro 21 et modifier les classes d'usage « Multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » et « Multifamiliale isolée de 7 logements et plus » afin de préciser pour ces classes d'usages que l'accès aux logements se fait à partir d'une entrée commune.

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 644 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE MODIFIER LES HEURES D'OUVERTURE DE CERTAINS PARCS

201407-188 10.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un règlement modifiant le règlement 644 - Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier les heures d'ouverture de certains parcs.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201407-189

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 20 août 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, Trésorière et directrice générale adjointe
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **1**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2014
201408-190 **1.1**

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer le point 5.3, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 14 août 2014

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Prononciation du gentilé de Montréal-Est

4.2 Appui à l'initiative proposée par la SODEC relative à la mise en place d'un nouveau projet de partenariat INV'Est dans le cadre du programme d'aide à la réalisation du plan d'action pour l'est de Montréal (PRAM Est) pour le développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle pour l'est de Montréal

4.3 Offre de paiement comptant pour le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles – TECQ et FCCQ

4.4 Vente pour non-paiement de taxes

4.5 Approbation d'un budget pour le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue principale

4.6 Prolongement de la location du terrain utilisé comme parc à chiens jusqu'au 30 septembre 2014

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – Règlement 713-95 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "Marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1, 2 et 6
- 5.2 Second projet – Règlement 713-96 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usages « commerce lourd » à la zone 13
- 5.3 Adoption – Règlement 644-4 – Règlement modifiant le règlement 644 – Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier les heures d'ouverture et de fermeture de certains des ses parcs
RETIRÉ
- 5.4 Avis de motion – Modification de diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage - relatives aux usages autorisés dans les zones 21 et 59, pour préciser la nature de l'usage multifamilial ainsi que pour prohiber les logements dans une cave
- 5.5 Premier projet – Règlement 713-97 – Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage – relatives aux usages autorisés dans les zones 21 et 59, pour préciser la nature de l'usage multifamilial ainsi que pour prohiber les logements dans une cave

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat à Nortrax Québec inc. pour le projet TP-ST 2014-16A – Fourniture d'un (1) chargeur sur roues – 271 651.94 \$, taxes incluses
- 6.2 Octroi du mandat à Avizo experts-conseils pour le suivi de conformité des règlements sur l'eau potable – 19 246.81 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) pour le projet TP-ST 2014-19A – Fourniture d'une camionnette compacte – 2014 – 21 653.24 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Embauche de madame Julie Léveillé à titre d'agente comptable, groupe 8, à la Direction des services administratifs et de l'informatique
- 7.2 Permanence de monsieur Daniel Dufort à titre d'électricien, groupe 17, à la Direction des travaux publics et des services techniques
- 7.3 Ratification de la lettre d'entente intervenue le 9 avril 2014 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal – section locale 301

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de don de l'Âge d'Or de la Ville de Montréal-Est pour les célébrations de son 45^e anniversaire
- 8.2 Demande de contribution financière de l'AFEAS de Montréal-Est pour la présentation du 37^e Salon des métiers d'art du 17 au 19 octobre 2014

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2014 tel que modifié par le retrait du point 5.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2014**201408-191** 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**201408-192** 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 9 juillet 2014.

RAPPORT DES SERVICES 4

PRONONCIATION DU GENTILÉ DE MONTRÉAL-EST**201408-193** 4.1

Considérant que messieurs Gabriel Martin, auteurs du Dictionnaire des onomastismes québécois, et Jean-Yves Dugas, auteur du Dictionnaire universel des gentilés en français, demandent à la Ville d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

Considérant que les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

Considérant que le gentilé de Montréal-Est, officialisé le 17 novembre 2008 par la résolution CM-200811292, s'écrit "Montréalais" au masculin singulier et "Montréalaise" au féminin singulier;

Considérant que l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

Considérant que les transcriptions [mɔ̃.ʁe.a.ɛ.stwa] et [mɔ̃.ʁe.a.ɛ.stwaz], composées en API, représentent respectivement les manières d'articuler "Montréalais" et "Montréalaise" en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'officialiser les prononciations de "Montréalais" et "Montréalaise" en [mɔ̃.ʁe.a.ɛ.stwa] et [mɔ̃.ʁe.a.ɛ.stwaz] respectivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À L'INITIATIVE PROPOSÉE PAR LA SODEC RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PROJET DE PARTENARIAT INV'EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION POUR L'EST DE MONTRÉAL (PRAM EST) POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ATTRACTIF ET INTÉGRÉ PAR L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE POUR L'EST DE MONTRÉAL**201408-194** 4.2

Considérant que la demande de subvention déposée en 2013 dans le cadre du programme Plan d'action pour l'est de Montréal (PRAM Est) par la SODEC n'a pas été retenue et que, de ce fait, les projets "L'est de Montréal révèle sa vraie nature" et "Avenir industriel - pour une évolution responsable" n'ont pu être réalisés;

Considérant qu'un nouveau projet pour le développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle pour l'Est de Montréal a été préparé par la SODEC en 2014 dans le cadre du programme Plan d'action pour l'Est de Montréal (PRAM Est);

Considérant que cette entente devrait regrouper plusieurs partenaires pour sa mise en place;

Considérant que ce projet de partenariat prévoit un engagement financier de 15 000 \$ pour 2014, de 11 500 \$ pour 2015 et de 10 000 \$ pour 2016 pour la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'appuyer l'initiative proposée par la SODEC relative à la mise en place d'un nouveau projet de partenariat INV'Est dans le cadre du programme d'aide à la réalisation du plan d'action pour l'Est de Montréal (PRAM Est) pour le développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle dans l'est de Montréal;

D'autoriser une contribution financière à ce projet de 15 000 \$ pour 2014, de 11 500 \$ pour 2015 et de 10 000 \$ pour 2016, et ce, conditionnellement à l'obtention des sommes prévues au programme d'aide à la réalisation du plan d'action pour l'est de Montréal (PRAM Est) de la Ville de Montréal; ce nouvel engagement remplace à toutes fins que de droits les contributions financières de 15 000 \$ annuellement aux projets "L'Est de Montréal révèle sa vraie nature" et "Avenir industriel - pour une évolution responsable" pour la période de 2014 à 2016 autorisée par la résolution CM-201309233;

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRE DE PAIEMENT COMPTANT POUR LE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES - TECQ ET FCCQ

201408-195

4.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De ne pas payer la somme de cent vingt-cinq mille dix-sept dollars et soixante-dix-huit cents (125 017.78 \$) comptant, mais de payer ce montant à même la quote-part spécifique de 2015 visant le remboursement des travaux effectués pour l'année 2013;

D'acquitter la somme de 82 492.81 \$ pour les travaux admissibles aux "Grandes Villes" et de prévoir annuellement une dépense d'agglomération supplémentaire d'environ 100 000 \$ afin de compenser cette charge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES À L'ENCHÈRE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT

201408-196

4.4

Considérant que le trésorier doit dresser un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception, et ce, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que le Conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance;

Considérant que plusieurs immeubles du registre foncier de la Ville de Montréal-Est ont des taxes impayées à ce jour;

Considérant que les taxes échues au 31 décembre 2012 feront l'objet d'une prescription en 2015;

Considérant qu'à ce jour, un seul propriétaire d'immeuble figure sur la liste des taxes 2012 impayées;

Considérant que la direction des services administratifs a fait parvenir quatre lettres (entre le 2 juin et le 5 août 2014) afin de récupérer les sommes dues et que celles-ci n'ont pas suffi à inciter les propriétaires à acquitter les montants dus au 14 août 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre les immeubles pour les taxes impayées dont la date d'échéance précède le 1er janvier 2013, et ce, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION D'UN BUDGET POUR LE PROJET DE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU CENTRE-VILLE

201408-197

4.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite revitaliser l'avenue Broadway et que, pour ce faire, il est nécessaire de rejoindre et d'impliquer les citoyens de la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver la campagne de communication préparé par monsieur Nicolas Dziasko et d'affecter à cette fin un budget d'un montant de 6 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROLONGEMENT DE LA LOCATION DU TERRAIN UTILISÉ COMME PARC À CHIENS JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2014

201408-198

4.6

Considérant que le bail entre le Port de Montréal et la Ville de Montréal-Est est venu à échéance le 30 avril 2014 et qu'une prolongation a été faite jusqu'au 31 août 2014;

Considérant que le parc canin de l'avenue Marien ne sera prêt qu'au cours du mois de septembre, et que de ce fait, il y aurait lieu de prolonger le bail d'un mois, soit jusqu'au 30 septembre 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prolonger le bail entre le Port de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour une période additionnelle d'un mois pour un montant de 385.55 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-95 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CATÉGORISER L'USAGE "MARCHÉS PUBLICS", INCLUANT LES MARCHÉS AUX PUCES ET D'IDENTIFIER LES ZONES DANS LESQUELLES CET USAGE SERA PERMIS, AINSI QUE POUR REGROUPER L'ENSEMBLE DES USAGES RELATIFS À LA VENTE, LA LOCATION OU LA RÉPARATION DE VÉHICULES ROUTIERS DANS LES ZONES 1,2, ET 6

201408-199

5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement 713 - - Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1,2, et 6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-96 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE "COMMERCE LOURD" À LA ZONE 13

201408-200

5.2

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 30 juillet 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 713-96 modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage "Commerce lourd" à la zone 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 644-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 644 - RÈGLEMENT CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUELLES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE MODIFIER LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE CERTAINS DE SES PARCS

RETIRÉ

5.3

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DE DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES 21 ET 59, POUR PRÉCISER LA NATURE DE L'USAGE MULTIFAMILIAL AINSI QUE POUR PROHIBER LES LOGEMENTS DANS UNE CAVE

201408-201

5.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance, le règlement de zonage afin d'autoriser uniquement les classes d'usage « multifamilial isolé de 7 logements et plus » ainsi que « multifamilial jumelé de 7 logements et plus » dans les zones 21 et 59, de retrier les classes d'usage « service professionnel associable à l'habitation » ainsi qu' « Artisanat associable à l'habitation » de la zone 21 et d'ajouter dans cette zone la classe d'usage « Commerce et service d'appoint », de préciser que les classes d'usage multifamiliales s'exercent dans un bâtiment principal ayant une entrée commune pour les logements et pour interdire les logements dans une cave.

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-97 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES 21 ET 59, POUR PRÉCISER LA NATURE DE L'USAGE MULTIFAMILIAL AINSI QUE POUR PROHIBER LES LOGEMENTS DANS UNE CAVE

201408-202

5.5

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-97 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 - Règlement de zonage - relatives aux usages autorisés dans les zones 21 et 59, pour préciser la nature de l'usage multifamilial ainsi que pour prohiber les logements dans une cave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT À NORTRAX QUÉBEC INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-16A - FOURNITURE D'UN CHARGEUR SUR ROUES - 271 651,94 \$

201408-203

6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-16A - Fourniture d'un chargeur sur roues - 2014, la Ville a lancé un appel d'offres sur SE@O;

Considérant qu'un seul fournisseur a déposé une soumission pour un chargeur sur roues de marque John Deere et modèle 624 K de 2014 avec équipements accessoires, pour un montant de 271 651,94 \$, taxes incluses;

Considérant que des équipements accessoires sont nécessaires et n'avaient pas été prévus dans le budget initial;

Considérant que la soumission déposée est conforme;

Considérant que les informations obtenues et l'équipement fournis correspondent au produit demandé.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-16A - Fourniture d'un chargeur sur roue de marque John Deere, modèle 624K -2014 à Nortrax Québec inc., pour un montant de 271 651,94 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU MANDAT À AVIZO EXPERTS-CONSEILS POUR LE SUIVI DE CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS SUR L'EAU POTABLE - 19 246.81 \$

201408-204

6.2

Considérant qu'une assistance externe est nécessaire pour faire l'implantation et le suivi de conformité sur la réglementation en eau potable soit principalement les règlements RCG07-004, RCG13-004 et RCG13-011;

Considérant que ce mandat ciblera particulièrement la vérification de conformité des compteurs, des usages et des installations connexes auprès des Institutions Commerces Industries;

Considérant que le service des travaux publics et des services techniques on reçu une soumission sur invitation auprès de la firme spécialisée dans le domaine Avizo experts-conseils au montant de 16 740 \$ plus taxes répondant aux besoins et jugés conformes.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le mandat à Avizo experts-conseils aux fins de suivi de conformité des règlements sur l'eau potable RCG07-031, RCG13-004 et RCG13-011, pour un montant de 19 246.81 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) POUR LE PROJET TP-ST 2014-19A - FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE COMPACTE -2014 - 21 653.24 \$, TAXES INCLUSES

201408-205

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-19A - Fourniture d'une camionnette compacte - 2014, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que 2 fournisseurs ont déposé une soumission et que le montant du plus bas soumissionnaire conforme est de 21 653.24 \$, taxes incluses pour un Dodge RAM 1500;

Considérant que la plus basse soumission déposée est jugée conforme après vérification;

Considérant que cette dépense n'était pas prévue au PTI 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) pour la fourniture d'une camionnette compacte Dodge RAM 1500 - 2014 - Projet TP-ST 2014-19A au montant de 21 653.24 \$, taxes incluses;

D'autoriser le financement par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

EMBAUCHE DE MADAME JULIE LÉVEILLÉ À TITRE D'AGENTE COMPTABLE, GROUPE 8, À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE

201408-206

7.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'embaucher madame Julie Léveillé au poste d'agente comptable, groupe 8, à la direction des services administratifs et de l'informatique, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter du 11 août 2014. Madame Léveillé sera embauchée au minimum de l'échelle de son groupe d'emploi et sera soumise à une période probatoire de six mois. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et elle devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL DUFORT À TITRE D'ÉLECTRICIEN, GROUPE 17, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201408-207

7.2

Considérant que monsieur Daniel Dufort a été embauché le 14 avril 2014 à titre d'électricien (résolution 201404087);

Considérant que monsieur Dufort a été soumis à une période de probation de 520 heures en temps régulier et qu'il a obtenu son permis de conduire classe 3;

Considérant que la période de probation s'est terminée le 31 juillet dernier;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Dufort.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Daniel Dufort à titre d'électricien, groupe 17, à la direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 1er août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE INTERVENUE LE 9 AVRIL 2014 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL - SECTION LOCALE 301

201408-208 7.3

Considérant l'entente intervenue le 9 avril 2014 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301, à l'effet de modifier l'article 24 de la convention collective.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

Ratifier l'entente intervenue le 9 avril 2014 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE DE DON DE L'ÂGE D'OR DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LES CÉLÉBRATIONS DE SON 45E ANNIVERSAIRE

201408-209 8.1

Considérant que la Ville a aidé l'Âge d'Or en 2009 pour les célébrations de son 40e anniversaire;

Considérant que cette année, l'Âge d'Or célèbre son 45e anniversaire d'existence;

Considérant que l'Âge d'Or prévoit un montant de 9 375 \$ pour les dépenses entourant l'événement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ à l'Âge d'Or de la Ville de Montréal-Est pour l'organisation des célébrations entourant son 45e anniversaire d'existence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'AFEAS DE MONTRÉAL-EST POUR LA PRÉSENTATION DU 37E SALON DES MÉTIERS D'ART, DU 17 AU 19 OCTOBRE 2014

201408-210 8.2

Considérant que l'AFEAS est un organisme communautaire accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribue à chaque année à l'événement;

Considérant que le Salon des métiers d'art aura lieu du 17 au 19 octobre 2014 au Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 400 \$ afin d'aider l'AFEAS pour la présentation du Salon des métiers d'art au Centre récréatif Édouard-Rivet du 17 au 19 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201408-211

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 17 septembre à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2014
201409-212 1.1**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 septembre 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 17 septembre 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 11 septembre 2014

3.2 État comparatif au 31 août 2014

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 30, avenue Dubé (lot 1 251 977 du cadastre du Québec) – dégagement latéral à une galerie non conforme
- 4.2 Demande de dérogation mineure pour le terrain vacant situé entre l'avenue Laurendeau et l'avenue Courtemanche (lot 2 633 977 du cadastre du Québec) – largeur entrée charretière
- 4.3 Vente de l'emprise de la rue connue comme étant le lot 1 251 024 du cadastre du Québec
- 4.4 Demande de compensation financière pour l'exemption de 3 cases de stationnement exigées par le règlement
- 4.5 Adoption d'une politique de déneigement
- 4.6 Résolution de la vente du terrain connu initialement comme étant le lot 1 251 395
- 4.7 Financement pour le projet de réfection du pavage des accès au viaduc Bourget
- 4.8 Approbation de la participation de conseillers municipaux à la formation « Parler en public et aux médias (niveau 1) » offerte par l'Union des municipalités du Québec et autoriser la dépense s'y rattachant
- 4.9 Participation à la formation « Les outils à caractère discrétionnaire, vous connaissez? » se tenant les 24 et 25 octobre à Granby
- 4.10 Mandat pour le traitement de certains arbres de la Ville

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – règlement 713-96 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usages « commerce lourd » à la zone 13
- 5.2 Second projet – règlement 713-97 – Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage – relatives aux usages autorisés dans les zones 21 et 59, pour préciser la nature de l'usage multifamilial ainsi que pour prohiber les logements dans une cave
- 5.3 Adoption – règlement 33-2013-2 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse sur l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec
- 5.4 Adoption – règlement 38-2014 – Règlement sur la circulation des camions et des véhicules outils
- 5.5 Avis de motion afin de modifier le nom de certains parcs

6 CONTRATS

- 6.1 Ratification des modifications apportées au contrat de réhabilitation des murs de l'entrepôt à sel (projet TP-ST 2014-08)
- 6.2 Octroi du contrat à TRAME-VERTE – Tremblay et Tremblay SENC pour le projet TP-ST 2014-14 – Réalisation de l'inventaire des arbres - 51 853,73 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination de monsieur Guy Martel à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A », groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques à compter du 11 août 2014

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande pour le prêt du gymnase le 5 octobre 2014 pour le Bal des Aînés
- 8.2 Demande de l'école Saint-Octave pour permettre aux élèves de la maternelle de suivre des cours de natation

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2014

201409-213

2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER

3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**201409-214** 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 11 septembre 2014.

ÉTAT COMPARATIF AU 31 AOÛT 2014 3.2**201409-215**

La trésorière dépose le rapport de l'état comparatif au 31 août 2014.

RAPPORT DES SERVICES 4

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 30, AVENUE DUBÉ (LOT 1 251 977 DU CADASTRE DU QUÉBEC)**201409-216** 4.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 30, avenue Dubé.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De refuser la demande de dérogation à l'effet de permettre que la galerie latérale du bâtiment principal existant situé au 30, avenue Dubé soit à 0,4 m de la future ligne latérale séparant les terrains à être créés, soit le terrain composé du lot 1 251 977 du cadastre du Québec (30, avenue Dubé) sur lequel est implanté ladite galerie d'une part, et, d'autre part, celui composé des lots 1 251 976 et 1 251 975 du cadastre du Québec sur lequel pourrait être implanté un futur bâtiment;

D'autoriser toutefois une dérogation autorisant une marge latérale de 1.5 m pour la galerie latérale du bâtiment principal existant situé au 30, avenue Dubé (lot 1 251 977 du cadastre du Québec) laquelle galerie est implantée dans la future cour latérale dudit immeuble qui sera adjacente au futur terrain constitué des lots 1 251 975 et 1 251 976 du cadastre du Québec. Cette dérogation est valide seulement si le demandeur fait une demande de permis dans l'année suivant l'adoption de cette dérogation et pourvu que les travaux soient complétés dans le délai prévu au règlement 712 - Règlement de régie générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE TERRAIN VACANT SITUÉ ENTRE L'AVENUE LAURENDEAU ET L'AVENUE COURTEMANCHE (LOT 2 633 977 DU CADASTRE DU QUÉBEC)**201403-217** 4.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative à la demande de dérogation mineure pour le terrain vacant situé entre l'avenue Laurendeau et l'avenue Courtemanche (lot 2 633 977 du cadastre du Québec).

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour le lot 2 633 977 du cadastre du Québec, et ce, afin de permettre une entrée charretière de 49,07 m donnant sur l'avenue Courtemanche ainsi qu'une entrée charretière de 49,07 m donnant sur l'avenue Laurendeau, puisque le terrain composé du lot 2 633 977 du cadastre du Québec est essentiellement utilisé à des fins de manœuvre pour les camions de l'entreprise du fait de l'absence d'espace suffisant pour permettre ces manœuvres sur le terrain où se trouve l'entrepôt du demandeur. Cette dérogation s'éteindra si l'usage principal du terrain, qui est actuellement de permettre les manœuvres des camions, change pour un autre usage principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DE L'EMPRISE DE LA RUE CONNUE COMME ÉTANT LE LOT 1 251 024 DU CADASTRE DU QUÉBEC**201409-218** 4.3

Considérant que le lot 1 251 024 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Montréal-Est comprend notamment une partie de l'espace occupé par l'échangeur Bourget;

Considérant que l'entreprise AIM utilise un chemin qui se trouve sur le lot 1 251 024 du cadastre du Québec pour relier ses installations à celles de Métaux Dépôt, lequel chemin n'est utilisé essentiellement que pour leurs fins;

Considérant que la Ville de Montréal-Est ne souhaite pas maintenir et entretenir ledit chemin, puisque celui-ci est utilisé à des fins pratiquement privées;

Considérant toutefois que la vente dudit lot aurait pour effet d'enclaver le lot 3 192 970 du cadastre du Québec;

Considérant l'offre d'achat de l'entreprise AIM pour le lot 1 251 024 du cadastre du Québec sur lequel se trouve ledit chemin.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De ne pas vendre le lot 1 251 024 du cadastre du Québec à l'entreprise Fers et Métaux Américains S.E.C. puisque ledit lot comprend notamment une partie de l'échangeur Bourget;

De proposer, en lieu et place à l'entreprise AIM un droit pour le maintien, l'entretien et l'utilisation du chemin qui se trouve sur le lot 1 251 024 et qui relie leur entreprise située au 9100, boulevard Henri-Bourassa Est à la propriété de l'entreprise Métaux Dépôt qui se trouve sur le territoire de Montréal-Est;

D'inclure dans l'acte à intervenir que la Ville se réserve le droit d'accorder des accès au boulevard Métropolitain pour le lot 3 192 970 du cadastre du Québec ou tout autre lot qui pourrait résulter d'une opération cadastrale dans laquelle ledit lot serait impliqué;

De mandater la firme de notaires René Prince et associés pour rédiger l'acte qui accordera lesdits droits à l'entreprise, lequel acte devra prévoir une condition résolutoire à l'effet que la Ville pourra mettre fin, sur un préavis de 6 mois, audits droits si celle-ci requiert ce lot notamment pour l'aménagement d'un équipement, d'une installation, d'une infrastructure ou d'une rue, et ce, à des fins locales ou d'agglomération; les frais relatifs à la rédaction dudit acte seront à la charge de l'entreprise Fers et Métaux Américains S.E.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'EXEMPTION DE 3 CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉES PAR LE RÈGLEMENT

201409-219

4.4

Considérant que le Conseil peut exempter de l'obligation d'aménager et de maintenir des unités de stationnement moyennant le paiement, par le requérant, d'un montant de deux mille cinq cents (2 500 \$) par case de stationnement requise par l'article 9.1.1.1 du Règlement de zonage pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 092 du cadastre du Québec, l'aménagement d'une aire de stationnement comportant 5 cases de stationnement en lieu et place des 8 cases exigées par le règlement 713 – Règlement de zonage – et ce, en contrepartie du paiement de la compensation prévue par ledit règlement, soit la somme totale de 7 500 \$ pour les 3 cases manquantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

201409-220

4.5

Considérant qu'un projet pilote de politique de déneigement a été fait pour la saison 2013-2014;

Considérant que le bilan de ce projet a été concluant;

Considérant que l'objectif recherché pour les opérations de déneigement à Montréal-Est est d'assurer aux usagers de la route et aux piétons des déplacements sécuritaires en période hivernale;

Considérant que l'adoption d'une politique de déneigement permettrait l'atteinte de cet objectif.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter la politique de déneigement 2014-2015 préparée par la direction des travaux publics et des services techniques, laquelle se lit comme suit :

POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

L'objectif recherché pour les opérations de déneigement à Montréal-Est est d'assurer aux usagers de la route et aux piétons des déplacements sécuritaires en période hivernale sur les voies de circulation, trottoirs et stationnements municipaux, et ce, à un coût raisonnable, en tenant compte des conditions climatiques particulières.

La politique vise également à uniformiser les pratiques d'opérations de déneigement du territoire en regard des activités suivantes :

- l'épandage de fondants et d'abrasifs;
- le tassement de la neige;
- l'enlèvement de la neige;
- le déglacage.

ASPECTS COUVERTS

La présente politique couvre plusieurs aspects dont certains pourraient faire l'objet d'un règlement et d'autres l'objet d'une procédure administrative.

1. Catégorisation des voies de circulation et trottoirs
2. Surveillance de l'état des routes
3. Déblaiement de la neige
4. Épandage d'abrasifs et de fondants sur les voies de circulation
5. Enlèvement de la neige
6. Déglacage mécanique
7. Déblaiement des bornes-fontaines, abribus, accès des édifices municipaux
8. Plan de déneigement

RÉSERVES

Selon ce qu'exige une situation exceptionnelle (ex. : grève, événements spéciaux, mesures d'urgence, etc.), la Ville peut, sans préavis, limiter ou modifier temporairement le niveau de service prévu pour le déneigement.

1. Catégorisation des voies de circulation et trottoirs

Les voies de circulation et trottoirs entretenus par la Ville sont classés en quatre (4) ou trois (3) catégories telles qu'identifiées aux tableaux suivants.

Catégorie	Type de voie de circulation
1	boulevards, artères principales et routes collectrices
2	rues collectrices des secteurs résidentiels, commerciaux, industriels; parcours d'autobus, endroits stratégiques ⁽¹⁾
3	rues et routes secondaires, rues des secteurs résidentiels
4	rues à faible circulation, ruelles, culs-de-sac et stationnements

⁽¹⁾ Endroits spécifiques tels que les bretelles d'accès, courbes dangereuses, pentes abruptes, viaducs, intersections dangereuses

Catégorie	Type de voie de circulation
1	trottoirs du secteur de l'école et des artères principales
2	trottoirs des secteurs commerciaux et industriels
3	trottoirs des secteurs résidentiels

2. Surveillance de l'état des routes

Durant les heures d'ouverture des bureaux, la surveillance est effectuée par le personnel en fonction.

En dehors de celles-ci, la surveillance se fait par une planification anticipée en consultant la météo de Montréal, par un employé de garde en fonction et par la présence d'un patrouilleur.

3. Déblaiement de la neige

Tel que démontré aux plans en annexe, les parcours de déblaiement sont effectués en cinq (5) secteurs, et ce, dans un délai d'exécution de 4 à 6 heures en tenant compte des conditions climatiques particulières.

Les opérations de tassement de la neige débutent dès que l'intervention d'épandage est jugée insuffisante et/ou dès que l'accumulation au sol atteint environ de 3 à 5 cm sur les voies de circulation et les trottoirs.

Le déblaiement se poursuit :

- jusqu'à la fin de la précipitation; ou
- jusqu'au moment du début des opérations d'enlèvement de la neige; ou
- jusqu'au moment où la quantité de neige est trop importante pour être uniquement déblayée et selon le jugement du responsable des opérations.

4. Épandage d'abrasifs et de fondants sur les voies de circulation

Tel que démontré aux plans en annexe, les parcours d'épandage sont effectués en deux secteurs, soit nord et sud, et ce, dans un délai d'exécution de 4 à 6 heures en tenant compte des conditions climatiques particulières.

Les opérations d'épandage s'amorcent dès qu'il y a des conditions de précipitation ou lorsque les conditions routières nécessitent une intervention d'épandage (gel, dégel, chaussée glissante, etc.).

La priorité est associée aux voies de circulation et aux trottoirs, selon les catégories.

CHARTE D'ÉPANDAGE – CHOIX DES MATÉRIAUX ET TAUX D'APPLICATION	
AXES PRINCIPAUX (± 28,9 km linéaires)	AXES SECONDAIRES (± 12,5 km linéaires)
0 à -15°C, sel à 100 % taux d'épandage ± 200 kg/km • • •	0 à -15°C, sel à 100 % taux d'épandage ± 150 kg/km • • •
-15°C et moins, sel à 70 % et pierre à ±30 % taux d'épandage ± 300 kg/km	-15°C et moins, sel à 70 % et pierre à ± 30 % taux d'épandage ± 200 kg/km
Horaire : matin et soir Épandage préventif lors de précipitation	

5. Enlèvement de la neige

Tel que démontré aux plans en annexe, les parcours d'enlèvement de la neige sont effectués sur l'ensemble du territoire, dans un délai d'exécution de 3 à 4 jours en tenant compte des conditions climatiques particulières.

L'intervention de chargement est comprise dans l'étape d'enlèvement de la neige.

La priorité est associée aux voies de circulation et aux trottoirs, selon les catégories.

Les opérations d'enlèvement de la neige des voies de circulation débutent après le déblaiement et lorsqu'il y a accumulation au sol de ± 15 cm.

L'enlèvement et le transport de la neige sont effectués sur l'ensemble du territoire, sauf si indication contraire aux plans en annexe (soufflage dans l'emprise de voies de circulation).

Si des précipitations surviennent pendant les opérations d'enlèvement de la neige, tout le travail d'enlèvement est reporté afin de prioriser le déblaiement.

6. Déglçage mécanique

Les opérations de déglçage mécanique ont lieu lorsque la neige qui recouvre les voies de circulation risque d'empêcher la bonne circulation des usagers, forme des nids-de-poule ou des ondulations.

Le déglacage mécanique des trottoirs débute lorsque la neige accumulée forme une pente importante en direction de la voie de circulation, forme des nids-de-poule ou des ondulations qui représentent un danger ou limite la circulation.

Au printemps, des opérations de déglacage mécanique sont effectuées systématiquement afin de dégager les puisards de rue afin de favoriser l'écoulement des eaux de fonte et assurer la sécurité des utilisateurs.

7. Déblaiement des bornes-fontaines, abribus, accès des édifices municipaux

Lorsqu'il y a une accumulation de 45 cm au sol, le déneigement des bornes-fontaines est effectué durant les heures normales et suivant la fin des opérations d'enlèvement de la neige.

Le déneigement ou déglacage des abribus, pour un maintien des accès seulement, débute en même temps que le déblaiement et se poursuit tant que le service d'autobus est offert.

Le déneigement ou déglacage des accès des édifices municipaux débute en même temps que le déblaiement et se poursuit tous les jours de la semaine et doit être complété 24 heures après la fin des précipitations.

8. Plan de déneigement

Les plans de déneigement déterminent :

- le type d'épandage (Plan no 1);
- les parcours d'épandage (Plan no 2);
- les parcours de déblaiement des rues (Plan no 3);
- les parcours de déblaiement des trottoirs (Plan no 4);
- les parcours de soufflage et de chargement (Plan no 5).

Ces plans sont annexés à la présente politique pour en faire partie intégrante.

Suivi et modification du plan

Après chaque tempête, les responsables ont l'obligation d'analyser les résultats des activités avec l'équipe de travail afin de noter tous les problèmes qui sont survenus. Cette analyse a pour but de modifier, si nécessaire, les techniques employées et recommander des changements dans un souci d'amélioration continue.

Le directeur des travaux publics et des services techniques fera des recommandations au conseil municipal pour modifier la politique si nécessaire. Toutefois, afin de maintenir un niveau de sécurité acceptable, des modifications temporaires peuvent être apportées pendant des tempêtes exceptionnelles ou lors de bris mécanique des équipements de déneigement.

(Voir plans joints en annexe)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION DE LA VENTE DU TERRAIN CONNU INITIALEMENT COMME ÉTANT LE LOT 1 251 395

201409-221

4.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est a vendu à monsieur Sauro le lot 1 251 395 conditionnellement à ce que l'immeuble accueille un bâtiment résidentiel, et ce, avant le 1er juin 2014;

Considérant que l'immeuble est toujours vacant et que de ce fait la Ville peut exercer un recours à l'encontre de l'acquéreur en résolution de la vente, ce qui lui permettrait de reprendre l'immeuble sans être tenu à aucune restitution pour tout montant reçu ni aucune indemnité pour les impenses ou améliorations faites à l'immeuble.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé afin de procéder à la résolution de la vente de l'immeuble aujourd'hui connu comme étant constitué des lots 5 092 744 et 5 092 745 afin que ledit immeuble soit rétrocédé à la Ville, et ce, conformément aux dispositions prévues par l'acte de vente préparé par Me André Lesage et publié à Montréal sous le numéro 19 081 350.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCEMENT POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU PAVAGE DES ACCÈS AU VIADUC BOURGET

201409-222

4.7

Considérant que le boulevard Bourget ainsi que ses bretelles d'accès et de sorties sur l'autoroute Métropolitaine Est nécessitent d'importants travaux de réfection;

Considérant que la zone des travaux se trouve en partie sur le territoire de la Ville de Montréal (arrondissement d'Anjou) et en partie sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'un projet d'entente avec l'arrondissement d'Anjou a été approuvé par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 juin 2014 (résolution 201406-150);

Considérant que le montant détaillé des travaux estimé par la firme Tetra Tech, mandatée par l'arrondissement d'Anjou, ainsi que les frais directs et indirects (laboratoire, consultant, imprévus) pour l'ensemble de ce projet est de l'ordre de 1 500 000 \$, taxes incluses;

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribuera financièrement pour cinquante pour cent (50 %) du coût réel des travaux réalisés, des frais de consultant et des taxes, soit un montant estimé de 750 000 \$ taxes incluses, et par la suite, partagera dans la même proportion avec l'arrondissement d'Anjou les coûts de l'entretien du secteur décrit dans le mandat à la Ville de Montréal (arrondissement d'Anjou) pour la réalisation des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'ordonner les travaux de réfection du boulevard Bourget ainsi que ses bretelles d'accès et de sorties sur l'autoroute Métropolitaine Est;

De verser à l'arrondissement ou directement à l'entrepreneur mandaté ayant effectué les travaux, à chaque présentation d'une facture détaillée, cinquante pour cent (50 %) des frais correspondants aux coûts, taxes, honoraires réels et nécessaires à la réalisation complète des travaux même si ces coûts étaient différents des coûts estimés;

D'accepter que les sommes dues soient payables au plus tard quarante-cinq (45) jours suivant la réception de ladite facture et que toutes sommes en souffrance portent intérêt au taux légal à partir de la date de réception de la facture et desdites pièces justificatives;

D'emprunter, à même les disponibilités du fonds de roulement de la Ville, la somme de 750 000 \$ qui sera affectée au paiement desdits travaux; le terme de cet emprunt est de 10 ans et son remboursement se fera en conformité avec les exigences de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX À LA FORMATION "PARLER EN PUBLIC ET AUX MÉDIAS (NIVEAU 1)" OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AUTORISER LA DÉPENSE S'Y RATTACHANT

201409-223

4.8

Considérant que des conseillers ont manifesté l'intérêt de participer à la formation "Parler en public et aux médias (niveau 1)" offerte par l'Union des municipalités du Québec;

Considérant qu'une telle formation est prévue le 24 octobre 2014 à Beloeil;

Considérant que cette formation s'adresse aux élus qui ont eu peu d'occasions de prendre la parole publiquement ou d'accorder des entrevues aux médias;

Considérant que cette formation est taillée sur mesure pour les élus municipaux du Québec et permet de:

- Mieux relever le défi de parler en public;
- Comprendre l'importance de définir les messages en fonction d'objectifs de communication;
- Être au fait des règles de base pour préparer les interventions publiques et prestations devant la presse;
- Livrer avec succès son message au public et aux médias;
- Savoir comment mieux répondre aux questions des journalistes;
- Performer davantage lors de prestations publiques;

Considérant que cette activité de formation offerte par l'UMQ est admissible en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (règle du 1 %);

Considérant qu'en plus des frais de déplacement, le coût pour chaque participant est de 265 \$ plus taxes et inclut la journée de formation, le repas du midi, les pauses-santé et la documentation;

Considérant qu'il y aurait lieu de rembourser le kilométrage applicable aux taux autorisés par la Ville pour le déplacement aller-retour de chaque participant évalué à 70 km.

Il est proposé par monsieur le maire Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver la participation des conseillers municipaux intéressés à participer à la formation "Parler en public et aux médias (niveau 1)" offerte par l'Union des municipalités du Québec et d'autoriser une dépense à cette fin d'au plus 350 \$ par participant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION À LA FORMATION "LES OUTILS À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE, VOUS CONNAISSEZ?" SE TENANT LES 24 ET 25 OCTOBRE À GRANBY

201409-224

4.9

Considérant que la Ville de Montréal-Est prévoit développer au cours des prochaines années des programmes relatifs à l'aménagement ou au réaménagement de divers secteurs de notre municipalité;

Considérant que la formation aborde ces sujets et propose des visites de secteurs ayant bénéficié de ces programmes;

Considérant que M. Dziasko est le responsable du développement et de l'implantation de ces programmes au sein de la Ville de Montréal-Est et que madame Major est la présidente du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la participation de madame Monique Major, conseillère municipale et de monsieur Nicolas Dziasko, responsable des projets d'aménagement à la formation "Les outils à caractère discrétionnaire, vous connaissez?" qui aura lieu les 24 et 25 octobre 2014 à Granby;

D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ par personne pour leur participation à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT POUR LE TRAITEMENT DE CERTAINS ARBRES DE LA VILLE

201409-225

4.10

Considérant que l'administration municipale a reçu les demandes suivantes:

- D'abattre l'arbre situé en façade du 94, avenue Lelièvre;
- D'abattre l'arbre situé en façade du 19, avenue Denis;
- D'émonder les arbres situés en façade des immeubles du côté est de l'avenue Marien entre les rues Notre-Dame et Victoria;
- D'émonder 2 arbres situés du côté nord de l'avenue Sainte-Julie à l'intersection de cette avenue et de la place de l'Église;
- D'émonder 2 arbres situés en frontage de l'immeuble du 11230, avenue Sainte-Julie;

Considérant que certains de ces arbres ont fait l'objet de rapport d'un ingénieur forestier dont les conclusions ne démontraient pas la nécessité d'intervenir immédiatement;

Considérant les coûts représentés pour ces opérations et que certains de ces arbres sont localisés sur le domaine privé.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De procéder à l'émondage et à l'abattage des arbres tel que mentionné ci-dessous :

- D'abattre l'arbre situé en façade du 94, avenue Lelièvre;
- D'abattre l'arbre situé en façade du 19, avenue Denis;
- D'émonder les arbres situés en façade des immeubles du côté est de l'avenue Marien entre les rues Notre-Dame et Victoria;
- D'émonder 2 arbres situés du côté nord de l'avenue Sainte-Julie à l'intersection de cette avenue et de la place de l'Église;
- D'émonder 2 arbres situés en frontage de l'immeuble du 11230, avenue Sainte-Julie.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 713-96 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE "COMMERCE LOURD" À LA ZONE 13

201409-226

5.1

Considérant que la ville n'a pas reçu de demande pour que soit tenue une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 713-96 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage "Commerce lourd" à la zone 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-97 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES 21 ET 59, POUR PRÉCISER LA NATURE DE L'USAGE MULTIFAMILIAL AINSI QUE POUR PROHIBER LES LOGEMENTS DANS UNE CAVE

201409-227

5.2

Considérant la consultation publique tenue 3 septembre 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-97 Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 - Règlement de zonage relatives aux usages autorisés dans les zones 21 et 59, pour préciser la nature de l'usage multifamilial ainsi que pour prohiber les logements dans une cave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 33-2013-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'Y INTÉGRER LES NOUVELLES LIMITES DE VITESSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN CONFORMITÉ AUX DIRECTIVES ET MODALITÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

201409-228

5.3

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 33-2013-2 - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse sur l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 38-2014 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

201409-229

5.4

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 38-2014 - Règlement sur la circulation des camions et des véhicules outils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIER CERTAINS NOMS DE PARC

5.5

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance, le règlement 644 – Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est.

CONTRATS

6

RATIFICATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRAT DE RÉHABILITATION DES MURS DE L'ENTREPÔT À SEL (PROJET TP-ST 2014-08)

201409-230

6.1

Considérant que des directives de changement (DC) ont été nécessaires pour la bonne exécution des travaux de réhabilitation des murs de l'entrepôt à sel au garage municipal, soit:

- DC no 1: réfection de trois (3) sections de dalle de béton existante;
- DC no 2 et 3: insertion de supports de colonne des murs 1,2, et 3;
- DC no 4: installation de bollards d'acier de protection des murs 1, 2 et 3;

Considérant que ces travaux n'étaient pas prévus au contrat;

Considérant que le montant excédant les contingences représente 9 689,13 \$ taxes incluses, soit vingt pour cent (20 %) de plus que le montant total du contrat déjà octroyé;

Considérant que le montant total des travaux représente maintenant 59 358,28 \$, taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accepter les directives de changement 1, 2, 3 et 4 représentant un montant excédentaire de 9 689,13 \$, taxes incluses, et autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques et la directrice générale à ratifier conjointement lesdites directives de changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME TREMBLAY ET TREMBLAY SENC / TRAME VERTE POUR LE PROJET TP-ST 2014-14 - RÉALISATION DE L'INVENTAIRE DES ARBRES PUBLICS ET PRIVÉS

201409-231

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-14 - Réalisation de l'inventaire des arbres publics et privés, la Ville a invité quatre firmes à soumissionner;

Considérant que deux firmes ont déposé une soumission;

- Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, les deux firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit:
- Tremblay et Tremblay SENC / Trame Verte, pour un montant de 51 853,73 \$, taxes incluses;
- Del Degan, Massé et associés inc., pour un montant de 80 942,40 \$, taxes incluses;

Considérant qu'à la suite du processus de sélection, l'entreprise Tremblay et Tremblay / Trame Verte a obtenu le meilleur pointage;

Considérant que la soumission de Tremblay et Tremblay / Trame Verte est conforme.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels à la firme Tremblay et Tremblay SENC / Trame Verte pour le projet TP-ST 2014-14 - Réalisation de l'inventaire des arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION DE MONSIEUR GUY MARTEL À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS "A", GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES À COMPTER DU 11 AOÛT 2014

201409-232

7.1

Considérant l'affichage interne du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "A" du 17 au 31 juillet 2014;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, cinq employés permanents ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols-bleus, il est recommandé de nommer monsieur Guy Martel, par promotion, à ce poste puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté et répond aux exigences normales de la fonction;

Considérant que monsieur Martel aura droit à une période de familiarisation d'une durée de seize (16) jours travaillés à compter du 11 août 2014;

Considérant que conséquemment à cette nomination, la Ville devra procéder à l'affichage du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "B" laissé vacant.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer monsieur Guy Martel au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "A", groupe 12, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, rétroactivement au 11 août 2014;

D'autoriser l'affichage du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "B" laissé vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE POUR LE PRÊT DU GYMNASSE LE 5 OCTOBRE 2014 POUR LE BAL DES AÎNÉS

201409-233

8.1

Considérant que la Table de concertation des aînés de Montréal-Est /Pointe-aux-Trembles désire avoir des locaux pour la tenue du Bal des Aînés le 5 octobre 2104;

Considérant qu'il s'agit d'une activité pour les aînés;

Considérant que cette activité se déroule dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées;

Considérant qu'il s'agit de la neuvième édition du Bal des Aînés;

Considérant que cette activité est très appréciée de nos aînés et des citoyens de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prêter le gymnase le 5 octobre prochain pour la tenue du Bal des Aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE LA MATERNELLE DE SUIVRE DES COURS DE NATATION

201409-234

8.2

Considérant que ces cours de natation donneraient la chance aux enfants d'apprendre à nager dès l'âge de 5 ans;

Considérant que SRLPAT serait prêt à offrir les services de deux moniteurs qui donneraient des cours de natation aux deux classes de maternelle de l'école Saint-Octave;

Considérant que le coût de ces cours serait de 919,80 \$ pour deux sessions de 10 semaines qui seront à déterminer.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser les deux sessions de 10 semaines aux deux classes de maternelle de l'école Saint-Octave par l'entremise de SRLPAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Monsieur Denis Leroux dépose les documents suivants et ayant comme objet:

- Plainte (lettre du 15 août 2013);
 - Considérations concernant un enclos canin et plan comparant ancien et nouveau parc canin de Montréal-Est;
 - Fréquence de passage camions (16 septembre 2014) préparé par monsieur Denis Leroux incluant 2 photos : l'une illustrant la signalisation interdisant les camions et l'autre démontrant le passage des camions.
-

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201409-235

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 22 octobre 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Robert Coutu, maire

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JOHN JUDD

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire suppléant, monsieur John Judd, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2014

201410-236 1.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer le point 4.1, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 22 octobre 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 16 octobre 2014

3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 *Retiré* - Avance de fonds pour frais de recherche et de soutien

- 4.2 Contribution financière annuelle de 15 000 \$ à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est (SODEC) dans le cadre des projets « L'est de Montréal révèle sa vraie nature » et « Avenir industriel – pour une évolution responsable » pour la période de 2014 à 2016
- 4.3 Mandat à la Direction du greffe et de l'urbanisme pour le nettoyage de l'immeuble connu comme étant le lot 1 251 248 du cadastre du Québec
- 4.4 Autoriser l'achat de 110 manteaux de type « 3 en 1 »
- 4.5 Demande de prolongation du délai de grâce prévu dans la clause résolutoire du contrat ayant pour objet la vente par la Ville de Montréal-Est du lot 1 251 395 à monsieur Roberto Sauro
- 4.6 Adoption d'un système de pondération et d'évaluation de services relatif à la fourniture de services professionnels – audit de rapports financiers

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – Règlement 713-97 – Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage – relatives aux usages autorisés dans les zones 21 et 59, pour préciser la nature de l'usage multifamilial ainsi que pour prohiber les logements dans une cave
- 5.2 Avis de motion – Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 29-2013 - Règlement sur les finances
- 5.3 Avis de motion - Modification du règlement 713 – Règlement sur le zonage afin de régir l'installation de boîtes de collecte de dons
- 5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 712 – Règlement de régie générale afin de modifier les dispositions relatives à la somme qui doit être versée à titre de contribution pour fins de parc et de terrain de jeux pour les usages industriels

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat à Groupe Hexagone s.e.c. pour le projet TP-ST 2014-19 – Dalle de béton bitumineux parc René-Labrosse – 56 358.04 \$, taxes incluses
- 6.2 Octroi du contrat à Toitures Couture & associés inc. pour le projet TP-ST 2014-17 – Réparation de la toiture de l'hôtel de ville – 34 492.50 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat de services professionnels à Aqua Data inc. pour le projet TP-ST 2014-15 – Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau – 104 198.09\$, taxes incluses
- 6.4 Location de camions pour le transport de neige – saison 2014-2015 – projet TP-ST 2014-20

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination de madame Julie Dussault à titre d'aide-bibliothécaire, groupe 3E, trente-cinq (35) heures par semaine
- 7.2 Ratification des lettres d'entente intervenues les 17, 18 juin et 31 juillet 2014 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429)

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de don des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada pour les cérémonies du jour du Souvenir
- 8.2 Demande de don du Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour leur campagne de financement 2014-2016
- 8.3 Demande du service de garde de l'école Saint-Octave pour emprunter l'autobus de la Ville pour la réalisation de 7 activités en 2015
- 8.4 Demande du Club de plein air Daniel Johnson pour emprunter l'autobus de la Ville pour une sortie au mont St-Bruno le 21 novembre 2014
- 8.5 Demande de don de la Légion royale pour la campagne des Coquelicots 2014
- 8.6 Demande de l'école Saint-Octave pour la tenue d'un triathlon pour les élèves de 5^e et 6^e année le 20 mai 2015
- 8.7 Demande des élèves qui suivent des cours de Karaté au Centre récréatif Édouard-Rivet et qui font partie de l'association provinciale « Union Shotokan Karaté-Do, pour emprunter l'autobus de la Ville pour assister à une compétition le 16 novembre prochain à Trois-Rivières

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Monique Major.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 octobre 2014 tel que modifié par le retrait du point 4.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2014

201410-237 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2014.

Sur cette proposition, monsieur le maire suppléant appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

Mme la conseillère Monique Major,

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201410-238 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 16 octobre 2014.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201410-239 3.2

La liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale est déposée.

RAPPORT DES SERVICES 4

AVANCE DE FONDS POUR FRAIS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

RETIRÉ 4.1

CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE DE 15 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (SODEC) DANS LE CADRE DES PROJETS "L'EST DE MONTRÉAL RÉVÈLE SA VRAIE NATURE" ET "AVENIR INDUSTRIEL - POUR UNE ÉVOLUTION RESPONSABLE" POUR LA PÉRIODE DE 2014 À 2016

201410-240 4.2

Considérant que la résolution CM-201309233 autorisait une contribution financière de 15 000 \$ pour la période de 2014 à 2016 pour les projets "L'est de Montréal révèle sa vraie nature" et "Avenir industriel - pour une évolution responsable";

Considérant que la résolution 201408-194 autorisait une contribution financière de 15 000 \$ pour 2014, de 11 500 \$ pour 2015 et de 10 000 \$ pour 2016 dans le cadre du programme d'aide à la réalisation du plan d'action pour l'est de Montréal (PRAM Est) pour le développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle dans l'est de Montréal;

Considérant que la résolution 201408-194 indiquait également qu'elle annulait l'engagement financier pris par la Ville par la résolution CM-201309233 puisque nous avons compris que les projets "L'est de Montréal révèle sa vraie nature" et "Avenir industriel - pour une évolution responsable" n'avaient pas obtenu les contributions financières des autres partenaires;

Considérant que ces deux projets ont obtenu les contributions des partenaires et qu'ils sont en cours de réalisation avec les différents partenaires.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une contribution financière annuelle de 15 000 \$ à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est pour la période de 2014 à 2016 pour les projets "L'est de Montréal révèle sa vraie nature" et "Avenir industriel - pour une évolution responsable".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À LA DIRECTION DU GREFFE ET DE L'URBANISME POUR LE NETTOYAGE DE L'IMMEUBLE CONNU COMME ÉTANT LE LOT 1 251 248 DU CADASTRE DU QUÉBEC

201410-241

4.3

Considérant que les employés de la Direction du greffe et de l'urbanisme ont avisé à plusieurs reprises la propriétaire du lot 1 251 248 du cadastre du Québec qu'elle contrevenait au règlement 739 – Règlement sur les nuisances et le bon ordre et qu'elle devait procéder au nettoyage de sa propriété;

Considérant que malgré les avis et les constats d'infractions, l'état du lot 1 251 248 du cadastre du Québec contrevient toujours au règlement 739 en ce que le terrain contient de nombreux matériaux épars, et ce, tout particulièrement dans sa cour arrière;

Considérant que deux recours prévus par la *Loi sur les compétences municipales* s'offrent à la Ville, soit un recours en cour municipale permettant au juge d'ordonner des travaux de nettoyage et, en cas de défaut de la propriétaire de s'exécuter, permettre à la Ville de nettoyer la propriété, et ce, aux frais de la propriétaire d'une part et, d'autre part, un recours similaire en cour supérieure toutefois.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De mandater la Direction du greffe et de l'urbanisme afin d'entreprendre toutes procédures judiciaires utiles afin que la propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 248 du cadastre du Québec exécute les travaux de nettoyage dans un délai raisonnable et qu'en cas de défaut par cette dernière de s'exécuter, que la Ville soit autorisée à exécuter elle-même les travaux, et ce, aux frais de la propriétaire dudit lot;

De mandater, si nécessaire, la firme Bélanger Sauvé afin qu'elle procède à tout recours judiciaire utile pour que la propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 248 du cadastre du Québec se conforme au règlement 739 – Règlement sur les nuisances et le bon ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISER L'ACHAT DE 110 MANTEAUX DE TYPE "3 EN 1"

201410-242

4.4

Considérant que nous devons procéder au renouvellement des manteaux d'hiver des cols bleus et que la formule "3 en 1" a été préconisée avec broderie du logo de la ville;

Considérant le désir du Conseil que tous les employés puissent promouvoir la Ville et sa nouvelle identité et que ceux-ci puissent aussi recevoir ce manteau en guise d'appréciation et de fierté;

Considérant qu'une quantité supplémentaire sera acquise par la même occasion et sera vendue à des résidents au prix coûtant sur le principe du premier arrivé, premier servi, et ce, tant que le surplus sera disponible;

Considérant qu'une quantité supplémentaire de manteaux sera acquise pour des besoins futurs et sera conservée dans notre inventaire;

Considérant qu'une somme de 14 880 \$ est imputable à la direction des travaux publics et des services techniques pour l'achat de manteaux de type "3 en 1" à même son budget d'opération (60 manteaux);

Considérant que la dépense supplémentaire sera financée par le budget d'opération de la direction générale;

Considérant que pour ce faire, une quantité totale de 110 manteaux serait commandée, dont 75 du modèle "hommes" et 45 du modèle "femmes".

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'achat de 110 manteaux de type "3 en 1" ainsi que la dépense s'y rattachant.

D'autoriser la vente de manteaux supplémentaires à des résidents au prix coûtant sur le principe du premier arrivé, premier servi, et ce, tant que le surplus sera disponible.

D'autoriser les virements budgétaires requis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI DE GRÂCE PRÉVU DANS LA CLAUSE RÉÉSOLUTOIRE DU CONTRAT AYANT POUR OBJET LA VENTE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DU LOT 1 251 395 À MONSIEUR ROBERTO SAURO

201410-243

4.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est a vendu à monsieur Sauro le lot 1 251 395 conditionnellement à ce que l'immeuble accueille un bâtiment résidentiel, et ce, avant le 1er juin 2014;

Considérant qu'au 1er juin 2014, aucun bâtiment principal n'a été érigé sur ledit immeuble aujourd'hui composé des lots 5 092 744 et 5 092 745 du cadastre du Québec;

Considérant que lors de la séance du 17 septembre 2014 le Conseil a mandaté la firme Bélanger Sauvé pour procéder à la résolution de la vente de l'immeuble aujourd'hui connu comme étant constitué des lots 5 092 744 et 5 092 745 du cadastre du Québec;

Considérant que le partenaire de monsieur Roberto Sauro, monsieur Michael Samson, demande à la Ville de Montréal-Est de surseoir à sa procédure en résolution de contrat, et ce, afin de lui permettre de réaliser le projet tel qu'ont fait l'objet des permis numéros 2014-011 et 2014-012;

Considérant que celui-ci souhaite obtenir un délai supplémentaire de 1 an pour réaliser lesdits projets;

Considérant que monsieur Samson s'est vu attribué par monsieur Sauro les pouvoirs nécessaires pour réaliser toutes les démarches nécessaires à la construction desdits bâtiments;

Considérant que monsieur Samson s'est personnellement engagé à réaliser les travaux ayant fait l'objet des permis 2014-011 et 2014-012;

Considérant qu'il demande toutefois à la Ville d'autoriser la libération d'une lisière de terrain de 10 pieds, laquelle lisière est connue comme étant le lot 5 092 744 du cadastre du Québec, et ce, afin de régulariser la situation de l'entreprise voisine propriété de monsieur Lessard.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De surseoir à la clause résolutoire prévue à l'acte numéro 3970 des minutes de Me André Lesage, notaire, et ce, jusqu'au 31 juillet 2015 pour permettre la réalisation du projet de construction pour les lots 5 092 745 et 5 092 746 du cadastre du Québec;

D'autoriser Me Pierre Audet, notaire, à transférer le lot 5 092 744 du cadastre du Québec à l'entreprise 2949-4721 Québec inc. laquelle est située au 126, avenue Champêtre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DE SERVICES RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – AUDIT DE RAPPORTS FINANCIERS

201410-244

4.6

Considérant que, suivant les dispositions de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit adopter un système de pondération et d'évaluation des offres soumises dans le cadre de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels – audit de rapports financiers, lequel système devra être utilisé par le comité formé à cette fin;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels de mandat d'audit de rapports financiers;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres soumises dans le cadre de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels – audit de rapports financiers, tel qu'il a été préparé par madame Carole Michelin, CPA, CGA, OMA, trésorière et directrice générale adjointe, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 713-97 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES 21 ET 59, POUR PRÉCISER LA NATURE DE L'USAGE MULTIFAMILIAL AINSI QUE POUR PROHIBER LES LOGEMENTS DANS UNE CAVE**201410-245**

5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 713-97 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 - relatives aux usages autorisés dans les zones 21 et 59, pour préciser la nature de l'usage multifamilial ainsi que pour prohiber les logements dans une cave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**201410-246**

5.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant diverses dispositions du règlement 29-2013 - Règlement sur les finances.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION DE BOÎTES DE COLLECTE DE DONS**201410-247**

5.3

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet de modifier le règlement 713 – Règlement sur le zonage - afin d'établir les règles pour l'implantation sur le territoire de la Ville de boîtes de collecte de dons et de spécifier que de telles boîtes seront autorisées uniquement à titre d'usage accessoire à un usage principal faisant partie du groupe d'usages « public et institutionnel ».

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SOMME QUI DOIT ÊTRE VERSÉE À TITRE DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC ET DE TERRAIN DE JEUX POUR LES USAGES INDUSTRIELS**201410-248**

5.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 712 - Règlement de régie générale afin de modifier les dispositions relatives à la somme qui doit être versée à titre de contribution pour fins de parc et de terrain de jeux pour les usages industriels.

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT À GROUPE HEXAGONE S.E.C. POUR LE PROJET TP-ST 2014-19 - DALLE DE BÉTON BITUMINEUX PARC RENÉ-LABROSSE - 56 358.04 \$, TAXES INCLUSES**201410-249**

6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2014-19 - Dalle de béton bitumineux - parc René-Labrosse;

Considérant que quatre entrepreneurs ont été invités;

Considérant que deux entrepreneurs ont déposé une soumission conforme, soit:

- Groupe Hexagone s.e.c. pour un montant de 56 358.04 \$, taxes incluses;
- Construction Manorex pour un montant de 65 519.08 \$, taxes incluses;

Considérant que le prix du plus bas soumissionnaire, soit Groupe Hexagone s.e.c., respecte l'enveloppe totale du projet de 62 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-19 - Dalle de béton bitumineux - parc René-Labrosse à Groupe Hexagone s.e.c. pour un montant de 56 358.04 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À TOITURES COUTURE & ASSOCIÉS INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-17 - RÉPARATION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE - 34 492.50 \$, TAXES INCLUSES

201410-250 6.2

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2014-17 - Réparation de la toiture de l'hôtel de ville;

Considérant que cinq entrepreneurs ont été invités;

Considérant que deux entrepreneurs ont déposé une soumission conforme, soit;

- Toitures Couture & associés inc. pour un montant de 34 492.50 \$, taxes incluses;
- Groupe Cirtech inc. pour un montant de 35 642,25 \$, taxes incluses;

Considérant que le prix du plus bas soumissionnaire, soit Toitures Couture & associés inc., respecte l'enveloppe totale du projet, soit 86 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-17 - Réparation de la toiture de l'hôtel de ville à Toitures Couture & associés inc. pour un montant de 34 492.50 \$, taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À AQUA DATA INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-15 - ROUTE DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET RECHERCHE DE FUITES D'EAU 104 198.09 \$, TAXES INCLUSES

201410-251 6.3

Considérant qu'un programme de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau est prévu au PTI 2014-2016;

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-15 – Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau la Ville a lancé un appel d'offres public pour un contrat de trois ans;

Considérant qu'une seule firme a déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, la firme a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points soit :

- Aqua Data inc., pour un montant de 104 198,09 \$, taxes incluses, pour trois ans;

Considérant que la soumission est conforme et respecte l'estimation d'avant-projet.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2014-15 – Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau à la firme Aqua Data inc. pour un montant de 104 198.09 \$, taxes incluses pour trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE – SAISON 2014-2015- PROJET TP-ST 2014-20

201410-252 6.4

Considérant que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation pour la location de camions pour le transport de neige pour la saison 2014-2015;

Considérant que la Ville a établi, dans son appel d'offres Projet TP-ST 2014-20 – Location de camions pour le transport de neige – saison 2014-2015 avec les exigences contractuelles ainsi que le taux offert pour le transport de la neige usée pour la saison 2014-2015, soit 2,142 \$ du mètre carré, qui a été calculé en tenant compte des taux du Recueil des tarifs de transport de neige et de glace appliqués par le ministère des Transports du Québec en vigueur le 1^{er} mai 2014;

Considérant que la Ville a reçu les soumissions, qui sont jugées conformes, des entrepreneurs suivants :

- Les Excavations DDC	(1) 12 roues & (1) 10 roues
- Transport Michel Robert inc.	(1) 12 roues
- J.M. Lépine Exc. inc.	(1) 12 roues
- Perrotta Transport	(1) 12 roues
- Transport Carmel Riendeau et Fils inc.	(1) 12 roues
- Denis Charron	(1) 12 roues & (1) 10 roues
- Excavation Anjou inc.	(1) 12 roues
- Routek Construction inc.	(1) 12 roues
- Transport Pierre Émond	(1) 12 roues
- Transport Ronald Guindon et Excavation	(1) 10 roues

Considérant que le contrat de service pour le transport de la neige usée – saison 2014-2015, débutera le 1^{er} novembre 2014 et se terminera le 1^{er} mai 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De retenir les services des entrepreneurs indiqués ci-dessus pour le contrat TP-ST 2014-20 – Location de camions pour le transport de neige – saison 2014-2015, avec les exigences contractuelles ainsi que le taux offert pour le transport de la neige usée pour la saison 2014-2015, soit 2,142 \$ le mètre carré, tel que prévu au Recueil des tarifs de transport de neige et de glace du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION DE MADAME JULIE DUSSAULT À TITRE D'AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE, GROUPE 3E

201410-253

7.1

Considérant le poste laissé vacant à la suite du congédiement administratif de l'employée no 47 le 28 février 2013, la Ville a procédé à un affichage interne d'aide-bibliothécaire du 24 avril au 8 mai 2013 pour le combler;

À la suite de cet affichage, une employée permanente a posé sa candidature, soit madame Julie Dussault, aide-bibliothécaire à temps partiel (25 heures par semaine);

Considérant que l'employeur doit procéder à la nomination de la salariée dans les trente (30) jours de la fin de l'affichage, et ce, tel que le prévoit l'article 19.02 f).

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De nommer madame Julie Dussault à titre d'aide-bibliothécaire, groupe 3E, trente-cinq (35) heures par semaine, et ce, rétroactivement au 7 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DES LETTRES D'ENTENTE INTERVENUES LES 17, 18 JUIN ET LE 31 JUILLET 2014 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP 429)

201410-254

7.2

Considérant les ententes intervenues les 17, 18 juin et 31 juillet 2014 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) relativement à l'article 17.05, aux horaires de travail des étudiants en loisirs et à l'affectation hors accréditation de madame Julie Papillon.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De ratifier les lettres d'entente intervenues les 17, 18 juin et le 31 juillet 2014 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DES VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA POUR LES CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR**201410-255****8.1**

Considérant que nous avons reçu une lettre des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation dans le but de les aider à organiser les cérémonies du jour du Souvenir;

Considérant que plus de 300 cadets seront présents et qu'ils devront être nourris;

Considérant qu'il faut également payer un joueur de cornemuse;

Considérant que ces cérémonies se tiendront le 9 novembre prochain.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 1 075 \$ aux Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation afin de les aider à réaliser cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DU CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES / POUR LEUR CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2014-2016**201410-256****8.2**

Considérant que le Centre des femmes est un organisme essentiel pour le quartier de Pointe-aux-Trembles et la Ville de Montréal-Est;

Considérant que les besoins en services que le Centre des femmes doit offrir aux femmes sont de plus en plus grands;

Considérant que le nombre de présences par année se situe depuis 20 ans à 4 500 présences et environ 4 800 appels téléphoniques, pour un total de demandes de service de 9 300.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ pour la campagne de financement 2014-2016 du Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR LA RÉALISATION DE 7 ACTIVITÉS EN 2015**201410-257****8.3**

Considérant que les responsables du service de garde de l'école Saint-Octave nous ont fait parvenir une demande pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour les sorties prévues pour l'année scolaire 2014-2015, soit pour 7 activités;

Considérant que le service de garde de l'école Saint-Octave ne fait pas partie de nos organismes accrédités, mais que l'école a droit à la gratuité pour l'autobus selon la *Politique de reconnaissance des organismes*;

Considérant que l'autobus est libre pour ces sorties.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au service de garde de l'école Saint-Octave pour les activités du 18 septembre et 8 octobre 2014 et pour les activités à venir en 2014 et 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CLUB DE PLEIN AIR DANIEL-JOHNSON POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR UNE SORTIE AU MONT ST-BRUNO LE 21 NOVEMBRE 2014**201410-258****8.4**

Considérant que le mandat de monsieur David Branco, agent de conservation / école, famille, communauté est de favoriser la persévérance scolaire en lien avec la lutte au décrochage de la région en faisant la promotion de différentes activités;

Considérant que le Club de plein air Daniel-Johnson a sélectionné 30 élèves pour l'activité et qu'un bon nombre d'entre eux résident à Montréal-Est;

Considérant que le Club de plein air fera une sortie au mont St-Bruno le 21 novembre prochain.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prêter l'autobus aux élèves du Club de plein air Daniel-Johnson afin qu'ils puissent effectuer leur sortie au mont St-Bruno en novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE LA LÉGION ROYALE POUR LA CAMPAGNE DES COQUELICOTS 2014

201410-259 8.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribue à la campagne des Coquelicots depuis maintenant plusieurs années;

Considérant que le jour du Souvenir aura lieu le dimanche 9 novembre au Cénotaphe derrière l'hôtel de ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'achat d'une couronne au montant de 75 \$ à la Légion royale canadienne pour la cérémonie qui se déroulera le 9 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR LA TENUE D'UN TRIATHLON POUR LES ÉLÈVES DE 5E ET 6E ANNÉE LE 20 MAI 2015

201410-260 8.6

Considérant que l'école Saint-Octave veut organiser un triathlon en mai 2015 et que pour ce faire, l'école veut utiliser gratuitement la piscine à raison de 5 fois 1.5 heure en 2014 et 4 fois 1.5 heure en 2015, ainsi que deux moniteurs et que l'école voudrait que la Ville ferme, l'avant-midi du 20 mai 2015, le tronçon de la rue Prince-Albert compris entre les avenues Lesage et Grande-Allée pour l'événement,;

Considérant qu'il s'agit d'une activité qui se tiendra pendant le mois de l'éducation physique;

Considérant que la piscine est libre pour les périodes demandées;

Considérant que l'école devrait assumer les frais des moniteurs.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prêter la piscine du CRER à l'école Saint-Octave pour les périodes précitées; l'école Saint-Octave devra toutefois assumer le coût des moniteurs;

D'autoriser la fermeture du tronçon de la rue Prince-Albert compris entre les avenues Lesage et Grande-Allée le 20 mai 2015 en avant-midi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DES ÉLÈVES QUI SUIVENT DES COURS DE KARATÉ AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ET QUI FONT PARTIE DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE "UNION SHOTOKAN KARATÉ-DO", POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR ASSISTER À UNE COMPÉTITION LE 16 NOVEMBRE PROCHAIN À TROIS-RIVIÈRES

201410-261 8.7

Considérant que ces cours sont offerts au Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que la *Politique de l'autobus* ne mentionne pas les élèves du groupe de karaté comme étant un organisme reconnu;

Considérant que ce groupe a déjà bénéficié de l'autobus gratuitement deux fois par année par les années passées, et qu'il s'agit d'une troisième demande en 2014;

Considérant que pour tout organisme non classé, le tarif est de 90 \$ de l'heure pour une valeur totale de 900 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'offrir une location d'autobus au coût de 485 \$ plus taxes à "Union Shotokan Karaté-Do" pour la compétition du 16 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201410-262

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 19 novembre 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absentes :

Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

SUSPENSION DE LA SÉANCE

201411-263

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De suspendre la séance ordinaire du conseil à 19 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

201411-264

À 19 h 35, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2014
201411-265**

Monsieur le conseiller John Judd propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer le point 4.6 et y ajouter le point 10.1, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR****1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 13 novembre 2014

3.2 Rapport du maire

3.3 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

3.4 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble des contrats conclut avec un même contractant

3.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Nomination de madame Françoise Lachapelle à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 31 mars 2015

4.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2015

4.3 Demande d'un fonds de compensation pour l'immeuble sis au 30, avenue Dubé (lot 1 251 977 du cadastre du Québec)

4.4 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé sur le lot 1 252 092 du cadastre du Québec - coefficient d'occupation du sol, dimensions cases de stationnement et allée de circulation

4.5 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 30, avenue Dubé (lot 1 251 977 du cadastre du Québec) – largeur cases de stationnement, allée de circulation, hauteur maximale du bâtiment, marges latérales

4.6 *RETIRÉ* - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 280, avenue Marien (lot 1 251 911 du cadastre du Québec) – stationnements en bordure de l'avenue Marien

4.7 Vacant

4.8 Décréter le 8 décembre 2014 « Journée contre l'intimidation » et inciter les citoyens à poser des gestes et actions qui permettront de contrer l'intimidation

4.9 Accepter la somme de onze mille sept cent vingt dollars (11 720 \$), équivalant à 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale que le propriétaire du terrain en cause, soit un emplacement situé sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa Est, à la limite Ouest de la ville de Montréal-Est, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 5^e paragraphe de l'article 4.4 du règlement 712 – Règlement de régie générale

4.10 Accepter la somme de trente-quatre mille neuf cent soixante-dix dollars (34 970 \$), équivalant à 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale que le propriétaire du terrain en cause, soit un emplacement situé sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa Est, entre les avenues Broadway-Nord et Marien, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 5^e paragraphe de l'article 4.4 du règlement 712 – Règlement de régie générale

4.11 Modification de la Politique relative au stationnement des résidents sur le domaine public

4.12 Proposer au service des infrastructures, de la voirie et des transports de l'agglomération de Montréal de retirer le circuit reliant la rue Notre-Dame et l'avenue Broadway en passant par l'avenue Richard et la rue Prince-Albert du programme de voies cyclables sur le territoire de Montréal-Est

4.13 Modification à la dérogation mineure pour le 40, avenue Lesage – implantation d'un écran visuel

4.14 Mandater la direction générale afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour la conception et la réalisation du nouveau centre récréatif et du garage municipal

4.15 Mandat à la firme Bélanger Sauvé, avocats, pour entreprendre des démarches judiciaires pour violation d'un règlement de fin d'emploi

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – Règlement sur la gestion de la flore en cas de risque d'épidémie
- 5.2 Adoption – Règlement 39-2014 – Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils
- 5.3 Projet – Règlement 712-15 – Règlement modifiant les dispositions du règlement 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements concernant le calcul de la compensation aux fins de parc
- 5.4 Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement sur les taxes pour l'année 2015
- 5.5 Premier projet – Règlement 713-98 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de régir l'implantation des boîtes de dons
- 5.6 Avis de motion en vue de modifier le règlement 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) afin d'y ajouter la définition de « boîte de dons »
- 5.7 Projet – Règlement 712-16 – Règlement modifiant le règlement 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) afin d'y ajouter la définition de « boîte de dons »

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée – Projet TP-ST 2014-21 – 24 500 \$, taxes incluses
- 6.2 Signature d'une nouvelle convention avec la firme Pattison Outdoor Advertising LP (Pattison)
- 6.3 Achat de sel pour la saison 2014-2015

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination de monsieur Serge Bordeleau à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10, à la direction des travaux publics et des services techniques
- 7.2 Permanence de madame Colleen McCullough à titre de trésorière adjointe
- 7.3 Nomination de madame Amélie Rousseau à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la direction des travaux publics et des services techniques à compter du 17 novembre 2014
- 7.4 Nomination permanente de monsieur Danny Bairstow à titre de journalier à la direction des travaux publics et des services techniques à compter du 12 novembre 2014
- 7.5 Embauche de monsieur Xavier Milot-Marcoux à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don de 300 \$ de la Ville de Montréal-Est à l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir pour le magasin-partage de la rentrée scolaire à même le montant perçu pour chacun des mariages célébrés et payés en 2014
- 8.2 Demande de soutien financier de la Maison Dalauze

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

- 10.1 Servitude de passage – Vopak terminaux de l'Est du Canada

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre 2014 tel que modifié par le retrait du point 4.6 et l'ajout du point 10.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2014

201411-266 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201411-267 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 13 novembre 2014.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE MONTRÉAL-EST

201411-268 3.2

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je procède aujourd'hui, à titre de maire de la Ville de Montréal-Est, à la présentation du rapport annuel sur la situation financière de la Ville.

Rapport financier de la Ville de Montréal-Est 2013

Le rapport financier pour l'année 2013 a été déposé à la séance du conseil du 23 avril 2014. Les activités financières de la ville se sont terminées par les résultats suivant : des revenus de l'ordre 39 978 719 \$ incluant des subventions pour nos investissements de 1 061 467 \$ et des charges de 32 112 250 \$ dégageant un excédent de 6 805 002 \$. La dette à long terme a été réduite de 1 894 604 \$ et s'élevait à 18 120 574 \$ au 31 décembre 2013. L'excédent est essentiellement attribuable à des revenus de taxes, des revenus d'intérêts, des règlements de contestations de taxes et à un contrôle et un suivi des dépenses. Les revenus de taxes représentent 90 % des revenus de fonctionnement de la ville et 50 % servent à acquitter les quotes-parts d'agglomération.

Au cours de l'année 2013, des investissements de l'ordre de 5 084 709 \$ ont été réalisés.

Les principales réalisations étaient :

- L'installation d'un circuit d'exercice au parc René-Labrosse
- Le réaménagement du parc des Vétérans dont l'ouverture officielle a eu lieu au printemps dernier
- La reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert entre les avenues Lesage et Laganière
- La reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria

Évidemment, l'entretien de nos réseaux d'aqueduc, d'égouts, réseaux routiers, la propreté et la sécurité de notre ville sont demeurés au cœur de nos préoccupations tout au cours de l'année.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014, 2015 et 2016

Le budget du programme triennal d'immobilisations pour 2014 s'élevait à 10 480 000 \$, et avait pour objectif l'amélioration des infrastructures pour une somme de 8 815 700 \$, les bâtiments 550 300 \$ et les équipements 1 114 000 \$.

Exercice financier en cours

Une gestion responsable et visionnaire nous laisse entrevoir pour l'exercice financier en cours, la rencontre de nos objectifs financiers, et nous permet d'anticiper des résultats positifs lors de la fermeture de notre année financière, tout en ayant procédé à certains investissements.

Au cours de l'année 2014, de nombreuses réalisations se sont concrétisées. Une gestion rigoureuse et responsable de l'excédent des surplus accumulés a permis de soutenir la réalisation de plusieurs projets. D'autres projets ont été financés par le fonds de roulement permettant de répartir ceux-ci sur une certaine période sans intérêt ajouté, par règlement d'emprunt ou par le budget.

Parmi les principales réalisations, mentionnons :

- Achat de divers équipements notamment en vue d'évaluer plus adéquatement la circulation dans notre ville
- Renouvellement annuel d'une partie de la flotte de véhicules
- Rafranchissement de l'esthétique des enseignes de noms de rue
- L'installation d'une dalle de béton bitumineux dans le parc René-Labrosse qui servira de soutien pour notre chapiteau
- Reconstruction de l'avenue Courtemanche, entre les rues Ontario et De Montigny
- Mesure pour contrer les abeilles de sable dans nos parcs
- Analyse par caméra de nos infrastructures d'aqueduc et d'égouts
- Aménagement d'un nouveau parc canin
- Plantation d'arbres sur l'avenue Marien (verdissage industriel)
- Aménagement paysager à l'intersection de l'avenue Marien et du boulevard Métropolitain
- Développement du plan de positionnement de l'image de marque de la ville de Montréal-Est en vue d'assurer notre évolution municipale (visibilité en 2015)
- Amorçage d'une révision en profondeur de notre plan d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal incluant l'élaboration d'un plan de revitalisation de la Ville de Montréal-Est
- Souci d'entretien général de notre ville

Rémunération et allocation des élus municipaux

Tel que le requiert l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je dois vous faire part des rémunérations et allocations de dépenses des élus de votre Ville.

En 2014, le salaire de base annuel du maire est de 67 995 \$ auquel s'est ajoutée une allocation annuelle de dépenses non imposable d'un montant de 15 787 \$. À titre de membre du conseil d'agglomération de Montréal, une somme de 10 847 \$ me sera versée. Je siège également sur trois commissions, à titre de vice-président, soit : à la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, à la Commission permanente du conseil sur la culture, le patrimoine et les sports, ainsi qu'à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise. La rémunération maximale pour ces trois commissions est de 16 271 \$ par année.

Les conseillers de la Ville de Montréal-Est ont reçu un salaire annuel de base de 18 399 \$, ainsi qu'une allocation annuelle de dépenses non imposable de 9 199 \$.

Ces sommes sont déboursées en conformité avec la disposition de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Liste des contrats

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste comprend également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclue avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale égale ou supérieure à 25 000 \$.

Orientations générales pour le budget de l'année 2015

Le budget 2015 et le programme triennal d'immobilisation 2015-2017 seront préparés afin de prioriser un développement durable de qualité basé sur une vision à long terme. Tout en ayant toujours la collectivité au cœur de nos priorités, nous mettrons l'accent sur l'amélioration des infrastructures, l'environnement et la qualité de nos services municipaux ce qui nous permettra d'améliorer les services à nos citoyens et notre positionnement en termes d'attractivité et de compétitivité.

Toutefois, nous devons aussi composer avec une réduction dans les transferts de Québec vers les municipalités, dont la réduction de 62.8 % à 50 % du remboursement versé aux municipalités en matière de taxe de vente, le versement de subvention sur des périodes échelonnées de 5 et 10 ans, l'augmentation annuelle de la masse salariale, des tarifs de dépenses incompressibles comme l'électricité, le gaz, l'essence ainsi que l'augmentation annuelle des quotes-parts de l'agglomération incluant les travaux d'infrastructures d'eau volet « Grandes villes ».

Plan triennal 2015, 2016 et 2017

Le Plan triennal d'immobilisations sera révisé selon les objectifs fixés par le Conseil en conformité avec la vision d'un développement de la Ville. Les besoins d'investissement essentiels de la municipalité seront considérés dans le cadre d'une planification à plus long terme et équilibrée de nos ressources financières ainsi que des diverses possibilités de participer aux programmes de subventions offerts.

Le budget 2015 de la Ville de Montréal-Est ainsi que le Plan triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 seront adoptés à une séance extraordinaire du Conseil municipal le 17 décembre 2014 à laquelle je vous convie tous.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De décréter la publication du texte du Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est dans l'hebdomadaire l'Avenir de l'est au lieu de le distribuer à chaque adresse civique.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

201411-269 3.3

Monsieur le maire, Robert Coutu, dépose, séance tenante, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ LORSQUE L'ENSEMBLE DES CONTRATS CONCLUS AVEC UN MÊME CONTRACTANT COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$

201411-270 3.4

Monsieur le maire, Robert Coutu, dépose, séance tenante, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats conclus avec ce même contractant comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

201411-271 3.5

Le greffier dépose, séance tenante, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères mesdames Anne St-Laurent, Monique Major, Françoise Lachapelle et Sylvie Dauphinais ainsi que des conseillers, messieurs Michel Bélisle et John Judd.

RAPPORT DES SERVICES 4

NOMINATION DE MADAME FRANÇOISE LACHAPELLE À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER DÉCEMBRE 2014 AU 31 MARS 2015

201411-272 4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 31 mars 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer madame la conseillère Françoise Lachapelle à titre de maire suppléant pour la période du 1er décembre 2014 au 31 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIXER LES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015

201411-273 4.2

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE COMPENSATION - IMMEUBLE SIS AU 30, AVENUE DUBÉ (LOT 1 251 977 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

201411-274

4.3

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 30, avenue Dubé souhaite y réaliser un projet consistant en la construction d'un bâtiment multifamilial;

Considérant que le bâtiment projeté aura 6 logements et devrait, par conséquent, offrir six cases de stationnement;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ne recommande pas la diminution de la largeur des cases de stationnement afin d'obtenir cinq cases de stationnement à l'arrière du bâtiment;

Considérant que le propriétaire, la cie 8879800 Canada inc., souhaite verser, et ce, conformément à l'article 9.1.1.3 du Règlement de zonage une compensation financière de 2 500 \$ pour chaque case de stationnement manquante afin de pouvoir se conformer aux exigences du règlement 713 - Règlement de zonage - afin d'être exempté de l'obligation de maintenir six cases de stationnement pour le bâtiment en question.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De refuser la demande faite par le propriétaire de l'immeuble situé au 30, avenue Dubé laquelle demande vise à obtenir une dérogation quant aux nombres de stationnements requis, et ce, afin de pouvoir aménager, sur le terrain composé des lots 1 251 975 et 1 251 976 du cadastre du Québec un bâtiment ayant six logements mais ne comportant que quatre cases de stationnement en contrepartie du paiement de la compensation prévue à l'article 9.1.1.3 du règlement 713 – Règlement de zonage pour les deux cases de stationnement manquantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 1 252 092 DU CADASTRE DU QUÉBEC - COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL, DIMENSIONS CASES DE STATIONNEMENT ET ALLÉE DE CIRCULATION

201411-275

4.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 092 du cadastre du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser, pour l'immeuble connu et étant désigné comme le lot 1 252 092 du cadastre du Québec :

- que le coefficient d'occupation du sol (COS) du bâtiment principal soit de 1.2 au lieu de 1 ;
- d'autoriser que les 5 cases de stationnement conformes à la réglementation soient aménagées le long de la ruelle plutôt que sur une aire de stationnement distincte dotée d'une allée;

De refuser la dérogation à l'effet de diminuer la dimension des cases de stationnement pour ledit immeuble: les cases de stationnement devront donc respecter les exigences réglementaires actuellement en vigueur ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 30, AVENUE DUBÉ (LOTS 1 251 975 ET 1 251 976 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – LARGEUR CASES DE STATIONNEMENT, ALLÉE DE CIRCULATION, HAUTEUR MAXIMALE DU BÂTIMENT, MARGES LATÉRALES

201411-276

4.5

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 30, avenue Dubé.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De refuser la demande de dérogation relative à la réduction des dimensions des cases de stationnement;

D'autoriser, pour le bâtiment principal qui sera érigé sur le terrain composé des lots 1 251 975 et 1 251 976 du cadastre du Québec, les dérogations suivantes :

- une hauteur maximale de 9.2 m;
- des marges latérales de 1.5 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 280, AVENUE MARIEN (LOT 1 251 911 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – STATIONNEMENTS EN BORDURE DE L'AVENUE MARIEN

RETIRÉ 4.6

VACANT 4.7

DÉCRÉTER LE 8 DÉCEMBRE 2014 "JOURNÉE CONTRE L'INTIMIDATION" ET INCITER LES CITOYENS À POSER DES GESTES ET ACTIONS QUI PERMETTRONT DE CONTRER L'INTIMIDATION

201411-277 4.8

Considérant que les démarches de sensibilisation contre la violence entreprises par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) mettent l'accent sur la lutte à l'intimidation;

Considérant que la mission de l'AFEAS consiste à améliorer les conditions de vie et de travail des femmes à défendre leurs droits et consacre beaucoup d'énergie à faire diminuer la violence dans tous les milieux et sensibiliser la population à l'existence de la violence et à ses diverses formes;

Considérant que le gouvernement du Québec a rendu publique une stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence dans les écoles;

Considérant que la violence a des conséquences dramatiques pour les personnes qui en sont victimes et a des répercussions sur toute la société;

Considérant que l'intimidation brise de nombreuses vies, attaque l'intégrité des personnes, met en danger leur santé physique et mentale et qu'elle amène les victimes à s'isoler et à s'enfermer sur elles-mêmes délaissant leur travail, leurs études ou leurs activités sociales.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De décréter le 8 décembre 2014 "Journée contre l'intimidation" et inciter les citoyens à poser des gestes et actions qui permettront de contrer l'intimidation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION DE LA SOMME DE ONZE MILLE SEPT CENT VINGT DOLLARS (11 720 \$), ÉQUIVALANT À 10 % DE LA VALEUR RÉELLE DU TERRAIN COMPRIS DANS LE PLAN D'OPÉRATION CADASTRALE QUE LE PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN EN CAUSE, SOIT UN EMPLACEMENT SITUÉ SUR LE CÔTÉ SUD DU BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, À LA LIMITE OUEST DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST, DOIT TRANSMETTRE À LA VILLE EN SATISFACTION DU 5E PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 4.4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 712, RELATIF À LA RÉGIE GÉNÉRALE

201411-278 4.9

Considérant que l'opération cadastrale consiste à créer deux nouveaux lots à partir du lot 1 250 915, lesquels seront connus et identifiés comme étant les lots 5 456 665 et 5 456 666;

Considérant que le versement d'un terrain de 186 m², ce qui correspond à 10 % de la superficie du lot faisant l'objet de l'opération cadastrale aux fins de l'aménagement d'un parc, d'un terrain de jeux ou d'un espace naturel n'est pas justifié par sa dimension restreinte et sa localisation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accepter le paiement par le propriétaire du lot 1 250 915 du cadastre du Québec de la somme de 11 720 \$, et ce, conformément aux exigences du règlement 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) en paiement de la somme équivalant à 10 % de la valeur réelle du lot remplacé (lot numéro 1 250 915).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION DE LA SOMME DE TRENTE-QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (34 970 \$), ÉQUIVALANT À 10 % DE LA VALEUR RÉELLE DU TERRAIN COMPRIS DANS LE PLAN D'OPÉRATION CADASTRALE QUE LE PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN EN CAUSE, SOIT UN EMPLACEMENT SITUÉ SUR LE CÔTÉ SUD DU BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, ENTRE LES AVENUES BROADWAY-NORD ET MARIEN, DOIT TRANSMETTRE À LA VILLE EN SATISFACTION DU 5E PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 4.4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 712, RELATIF À LA RÉGIE GÉNÉRALE.

201411-279

4.10

Considérant que l'opération cadastrale consiste à créer deux nouveaux lots à partir du lot 3 756 748, lesquels seront connus et identifiés comme étant les lots 5 557 384 et 5 557 385;

Considérant que le versement d'un terrain de 479,1 m², ce qui correspond à 10 % de la superficie du lot faisant l'objet de l'opération cadastrale aux fins de l'aménagement d'un parc, d'un terrain de jeux ou d'un espace naturel n'est pas justifié par sa dimension restreinte et sa localisation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accepter le paiement par le propriétaire du lot 3 756 748 du cadastre du Québec de la somme de 34 970 \$, et ce, conformément aux exigences du règlement 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) en paiement de la somme équivalant à 10 % de la valeur réelle du lot remplacé (lot numéro 3 756 748).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFIER LA POLITIQUE RELATIVE AU STATIONNEMENT DES RÉSIDENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC

201411-280

4.11

Considérant que la Commission de circulation recommande d'abolir la zone de stationnement avec vignettes sur l'avenue de la Grande-Allée puisque depuis la fermeture du commerce de lave-auto à l'intersection de cette avenue et de la rue Notre-Dame, la problématique de stationnement semble s'être résorbée sur l'avenue de la Grande-Allée;

Considérant que, pour ce faire, nous devons modifier la *Politique relative au stationnement des résidents sur le domaine public*;

Considérant que nous devons prévoir une campagne de communication pour informer les citoyens concernés par cette décision.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner la recommandation de la Commission de circulation et de modifier l'article 2 de la Politique relative aux stationnements des résidents sur le domaine public de la façon suivante:

"Secteurs et zones de stationnement - La Ville de Montréal-Est désigne, par résolution, les secteurs bénéficiant de zones de stationnements réservés pour leurs résidents.

Pour pouvoir stationner dans une zone, le résident du secteur désigné devra détenir un permis conformément au règlement numéro 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement.

Permis - La Ville de Montréal-Est réserve un permis de stationnement pour chaque unité de logement située dans le secteur de l'avenue David."

De prévoir une campagne de communication par la direction des communications, de la culture et de la communauté pour informer les citoyens concernés par cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROPOSER AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE RETIRER LE CIRCUIT RELIANT LA RUE NOTRE-DAME ET L'AVENUE BROADWAY EN PASSANT PAR L'AVENUE RICHARD ET LA RUE PRINCE-ALBERT DU PROGRAMME DE VOIES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE MONTRÉAL-EST

201411-281

4.12

Considérant que le service des infrastructures, de la voirie et des transports de l'agglomération de Montréal a soumis un programme de voies cyclables sur le territoire de Montréal-Est;

Considérant que le service des infrastructures, de la voirie et des transports de l'agglomération de Montréal avait précédemment obtenu des suggestions de la Ville par l'entremise du personnel des directions impliquées;

Considérant que ce programme a été présenté aux membres présents de la Commission de circulation le 28 octobre 2014;

Considérant que ce programme prévoit la réalisation d'un circuit reliant la rue Notre-Dame et l'avenue Broadway en passant par l'avenue Richard et la rue Prince-Albert;

Considérant que l'avenue Richard et la rue Prince-Albert sont étroites;

Considérant la présence d'un achalandage commercial et industriel dans ce secteur;

Considérant que la réalisation de ce circuit réduirait davantage ces rues en plus de diminuer le nombre de places de stationnement disponible;

Considérant que, pour les raisons précitées, les membres de la Commission de circulation recommandent de retirer le circuit reliant la rue Notre-Dame et l'avenue Broadway en passant par l'avenue Richard et la rue Prince-Albert du programme de voies cyclables sur le territoire de Montréal-Est soumis par le service des infrastructures, de la voirie et des transports de l'agglomération de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de la Commission de circulation et de proposer au service des infrastructures, de la voirie et des transports de l'agglomération de Montréal de retirer le circuit reliant la rue Notre-Dame et l'avenue Broadway en passant par l'avenue Richard et la rue Prince-Albert du programme de voies cyclables sur le territoire de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MODIFICATION À LA DÉROGATION MINEURE POUR LE 40, AVENUE LESAGE -
IMPLANTATION D'UN ÉCRAN VISUEL**

201411-282

4.13

Considérant que Giant a obtenu une dérogation mineure permettant l'installation d'un conteneur dans la cour avant secondaire de son immeuble situé au 40, avenue Lesage, conditionnellement à ce que celui-ci installe un écran visuel (haie) pour camoufler ledit conteneur à partir de la rue Notre-Dame;

Considérant que l'objectif de cette condition est d'installer un écran afin de limiter l'impact visuel de la présence du conteneur dans la cour avant secondaire de l'usine Giant donnant sur l'avenue Lesage;

Considérant que Giant estime que si l'écran est constitué de végétaux, ceux-ci ont peu de chance de survivre;

Considérant que Giant propose comme alternative l'érection d'un muret-écran;

Considérant que ledit muret constitue une alternative pertinente et qu'elle répond tout de même à la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui désiraient qu'un écran visuel soit implanté afin de camoufler le conteneur lorsque l'on se trouve sur la rue Notre-Dame.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De modifier la condition prévue à la résolution CM-201309227 afin d'autoriser l'usine Giant à ériger un muret de maçonnerie ayant des matériaux conformes à ceux prévus par la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur en remplacement de la haie de cèdres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS, POUR ENTREPRENDRE DES
DÉMARCHES JUDICIAIRES POUR VIOLATION D'UN RÈGLEMENT DE FIN D'EMPLOI**

201411-284

4.15

Considérant qu'un règlement de fin d'emploi est intervenu entre l'employé 19 et la Ville de Montréal-Est, lequel prévoyait un certain nombre de conditions que les parties devaient respecter;

Considérant que l'individu identifié dans ce règlement a contrevenu auxdites conditions.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé, avocats, pour entreprendre toutes les démarches judiciaires utiles en raison des obligations contractées dans le règlement de fin d'emploi intervenu entre l'individu concerné et la Ville de Montréal-Est.

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA GESTION DE LA FLORE EN CAS DE RISQUE D'ÉPIDÉMIE

201411-285

5.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement sur la gestion de la flore en cas de risque d'épidémie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 39-2014 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

201411-286

5.2

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 39-2014 - Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET - RÈGLEMENT 712-15 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) - ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE CALCUL DE LA COMPENSATION AUX FINS DE PARC

201411-287

5.3

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 712-15 - Règlement modifiant les dispositions du règlement 712 - Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) - et ses amendements concernant le calcul de la compensation aux fins de parc;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2015

201411-288

5.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement sur les taxes pour l'année 2015.

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-98 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION DES BOÎTES DE DONS

201411-289

5.5

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-98 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de régir l'implantation des boîtes de dons;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) AFIN D'Y AJOUTER LA DÉFINITION DE "BOÎTE DE DONNS"

201411-290

5.6

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 712 - Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) afin d'y ajouter la définition de "boîte de dons".

PROJET - RÈGLEMENT 712-16 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'Y AJOUTER LA DÉFINITION DE "BOÎTE DE DONNS"

201411-291

5.7

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 712-16 - Règlement modifiant les dispositions du règlement 712 - Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) - et ses amendements afin d'y ajouter la définition de "boîte de dons";

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À TETRA TECH QI INC. POUR LA RECONSTRUCTION DES AVENUES DUBÉ ET DE LA GRANDE-ALLÉE - PROJET TP-ST 2014-21 - 24 500 \$

201411-292

6.1

Considérant que la reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée est prévue au PTI 2014-2016;

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-21 – Reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour services professionnels;

Considérant que trois firmes ont été invitées et que deux d'entre elles ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, les deux firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- Tetra Tech QI inc., pour un montant de 24 500 \$, taxes incluses;
- MLC Associés inc., pour un montant de 29 790 \$, taxes incluses;

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc. a obtenu le meilleur pointage final et que leur offre de services est conforme et respecte l'estimation d'avant projet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2014-21 - Reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée à la firme Tetra Tech QI inc. pour un montant de 24 500 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LA FIRME PATTISON OUTDOOR ADVERTISING LP (PATTISON)

201411-293

6.2

Considérant qu'il existe présentement trois conventions avec Pattison, soit:

- La résolution 1998-081, se terminant en avril 2017;
- La résolution 1999-363, se terminant en décembre 2014;
- La résolution 2000-194, se terminant en août 2015;

Considérant que Pattison offre de reconduire dès maintenant les trois conventions, résultant en une offre améliorée pour la Ville;

Considérant que la nouvelle convention représente une augmentation annuelle d'environ 87 % soit 215 000 \$;

Considérant que l'entente aura une durée de 15 ans;

Considérant que le montant payé par Pattison sera majoré de 1,5 % annuellement à partir de la deuxième année.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal-Est et Pattison Outdoor Advertising LP et ayant pour objet l'installation de colonnes d'affichage et de structures double face sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE SEL POUR LA SAISON 2014-2015 – 226 140 \$, PLUS TAXES

201411-294

6.3

Considérant que l'agglomération fait un regroupement d'achats pour le sel pour la saison 2014-2015 et que le fait d'être dans le regroupement nous donne un meilleur prix;

Considérant que pour la Ville de Montréal-Est, le prix est de 75.38 \$ la tonne métrique, incluant le transport, excluant les taxes.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'entente numéro 997692 intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Sifto Canada Corp., pour la saison hivernale 2014-2015 au coût de 75.38 \$ la tonne métrique incluant le transport, excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION DE MONSIEUR SERGE BORDELEAU À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS "B", GROUPE 10, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201411-295

7.1

Considérant qu'à la suite de la promotion de monsieur Guy Martel, la Ville a procédé à un affichage interne de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "B" du 16 au 27 octobre 2014;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, trois employés permanents ont posé leur candidature.

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, la Ville doit nommer monsieur Serge Bordeleau par promotion à ce poste puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté et qu'il répond aux exigences normales de la fonction.

Considérant que monsieur Boredeleau aura droit à une période de familiarisation d'une durée de seize (16) jours travaillés à compter du 29 octobre 2014;

Considérant que conséquemment à cette nomination, nous devons procéder à l'affichage du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "C" laissé vacant ainsi qu'à l'affichage d'un poste de journalier qui deviendra vacant à la suite du comblement du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "C".

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Serge Bordeleau au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "B", groupe 10, à la direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 29 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMANENCE DE MADAME COLLEEN MCCULLOUGH À TITRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

201411-296

7.2

Considérant que madame Collen McCullough a été embauchée à titre de trésorière adjointe le 20 mai 2014 (résolution 201404-117);

Considérant que madame Colleen McCullough a été soumise à une période de probation de six mois travaillés;

Considérant que la période de probation se termine le 21 novembre 2014;

Considérant l'évaluation positive de madame McCullough.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Colleen McCullough à titre de trésorière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME AMÉLIE ROUSSEAU À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS "C", GROUPE 9, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES À COMPTER DU 17 NOVEMBRE 2014

201411-297

7.3

Considérant qu'à la suite de la promotion de monsieur Serge Bordeleau, la Ville a procédé à un affichage interne pour le poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "C" et de journalier du 29 octobre au 11 novembre 2014, puisque le comblement du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "C" occasionnerait automatiquement un poste vacant de journalier;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, une seule employée a posé sa candidature, soit madame Amélie Rousseau, journalière;

Considérant que madame Amélie Rousseau répond aux exigences normales de la fonction;

Considérant que madame Rousseau aura droit à une période de familiarisation d'une durée de seize (16) jours travaillés à compter du 17 novembre 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame Amélie Rousseau au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "C", groupe 9, à la direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 17 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION PERMANENTE DE MONSIEUR DANNY BAIRSTOW À TITRE DE JOURNALIER À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES À COMPTER DU 12 NOVEMBRE 2014

201411-298

7.4

Considérant qu'à la suite de la promotion de madame Amélie Rousseau, la Ville a procédé à l'affichage interne d'un poste de journalier du 29 octobre au 11 novembre 2014;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, deux employés auxiliaires ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, la Ville doit nommer monsieur Danny Bairstow à ce poste puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté et qu'il répond aux exigences normales de la fonction;

Considérant que monsieur Bairstow a été embauché à titre de journalier auxiliaire le 23 décembre 2013 et qu'il a obtenu une évaluation positive de ses supérieurs;

Considérant que conformément à l'article 3.01 de la convention collective, monsieur Bairstow devient employé titulaire puisqu'il obtient un poste à temps complet suite à un processus d'affichage découlant du comblement par la Ville d'un poste devenu vacant selon les modalités prévues à la convention collective.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer de façon permanente monsieur Danny Bairstow au poste de journalier groupe 6, à la direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 12 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MONSIEUR XAVIER MILOT-MARCOUX À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201411-299

7.5

Considérant que la Ville a procédé à un affichage du 24 juillet au 14 août 2104 afin de combler le poste de technicien en génie civil;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, la Ville a reçu 58 candidatures;

Considérant que quatre candidats ont été convoqués à un test écrit et pratique et que trois de ceux-ci ont été rencontrés en entrevue;

Considérant que monsieur Xavier Milot-Marcoux a bien réussi l'ensemble du processus de ce concours et qu'il répond aux exigences du poste;

Considérant que le comité de sélection était composé de madame Josée Guy et de monsieur Éric Dancause.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'embaucher monsieur Xavier Milot-Marcoux au poste de technicien en génie civil, groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter d'une date à être déterminée. Monsieur Milot-Marcoux sera embauché au minimum de l'échelle de son groupe d'emploi et sera soumis à une période probatoire de six mois. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et il devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

VERSER UNE SOMME DE 300 \$ À L'ORGANISME ACTION SECOURS, VIE D'ESPOIR POUR LE MAGASIN-PARTAGE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE À MÊME LE MONTANT PERÇU POUR CHACUN DES MARIAGES CÉLÉBRÉS ET PAYÉS EN 2104

201411-300

8.1

Considérant que la résolution CM-201201013 établit qu'un montant de 150 \$ doit être réservé à même le montant perçu pour chacun des mariages célébrés par monsieur le maire Robert Coutu;

Considérant que deux mariages ont été célébrés en 2014;

Considérant que le montant ainsi réservé sera versé à Action Secours, Vie d'Espoir pour le magasin-partage de la rentrée scolaire pour encourager la persévérance scolaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De verser, à même le montant perçu pour chacun des mariages payés et célébrés en 2014, une somme de 300 \$ à l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir, pour le magasin-partage de la rentrée scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA PART DE LA MAISON DALAUZE

201411-301

8.2

Considérant que le Centre des femmes est un organisme essentiel pour le quartier de Pointe-aux-Trembles et la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Maison Dalauze vient en aide à des femmes et des enfants victimes de violence conjugale;

Considérant que l'objectif de la Maison Dalauze est d'aider les femmes et les enfants à pouvoir accéder à une vie sans violence;

Considérant qu'en 2013-2014, 92 femmes et 36 enfants ont été hébergés à la Maison Dalauze bénéficiant ainsi de leurs multiples services;

Considérant qu'à l'approche des fêtes, le soutien financier permettrait à ces femmes et ces enfants marqués par la vie de vivre une période de douceur et de paix.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ à la Maison Dalauze afin d'aider des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

SERVITUDE DE PASSAGE – VOPAK TERMINAUX DE L'EST DU CANADA

201411-302 10.1

Considérant que l'entreprise Vopak souhaite aménager un pipeline pour relier ses installations situées sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le tracé proposé passe sous le boulevard Joseph-Versailles et la rue Hochelaga;

Considérant que l'entreprise paiera les redevances prévues au règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville;*

Considérant le projet d'acte de servitude entre la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le projet d'acte de servitude entre la Ville de Montréal-Est et Vopak Terminals of Eastern Canada inc./Vopak terminaux de l'est du Canada pour le passage d'un pipeline entre ses terminaux situés à Montréal-Est, soient le terminal K-1 situé au 9997, rue Hochelaga et le terminal K-5 situé au 10005, rue Notre-Dame, et ce, conditionnellement à ce que ledit acte comporte une clause à l'effet que le cessionnaire, soit l'entreprise Vopak Terminals of Eastern Canada inc. / Vopak Terminaux de l'est du Canada prenne fait et cause pour la Ville dans toute poursuite qu'un tiers pourrait engager contre cette dernière et qui serait en lien avec l'objet de la servitude;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, et la directrice générale, madame Josée Guy, à signer ledit acte modifié, pour y inclure la condition stipulée ci-dessus, au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Lettre de madame Lucie Isabel ayant pour objet une demande de permis dans la zone 45 et pétition pour obtenir le droit de commerce et service pour la zone 45.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201411-303

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 17 décembre 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

201412-304

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De suspendre la séance ordinaire du conseil 19 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

201412-309

À 19 h 38, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014

201412-310

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 décembre 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 *Ordre du jour de la séance ordinaire du 17 décembre 2014*

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 *Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2014*

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 *Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 11 décembre 2014*

3.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction du règlement 713-95 – Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage et ses amendements* afin de catégoriser l'usage "marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1, 2 et 6 pour y remplacer le chiffre 39 par le chiffre 40 et le chiffre 40 par le chiffre 41

3.3 Dépôt du Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du conseil

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Autorisation de localiser un nouveau centre récréatif sur le lot 1 250 999

4.2 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 280, avenue Marien (lot 1 251 911 du cadastre du Québec) – Stationnements en bordure de l'avenue Marien

4.3 Adoption de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres*, telle que proposée

4.4 Modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation

4.5 *Réserve de fonds suite à l'informatisation de l'inventaire du magasin des travaux publics*

5 RÈGLEMENTS

5.1 Adoption– Règlement 712-15 – Règlement modifiant les dispositions du règlement 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements concernant le calcul de la compensation aux fins de parc

5.2 Adoption – Règlement 712-16 – Règlement modifiant le règlement 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) afin d'y ajouter la définition de « boîte de dons »

5.3 Second projet – Règlement 713-98 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de régir l'implantation des boîtes de dons

5.4 Adoption – Règlement 40-2015 - Règlement sur les taxes pour l'année 2015

6 CONTRATS

6.1 *Prolongation du contrat de gestion des archives – Archives Lanaudière – 84,000 \$*

6.2 Renouvellement du contrat d'assurances de dommages – 2015-2016 – 60 263 \$, taxes incluses

6.3 Option de renouvellement pour le contrat DGA2012-01 – Contrat de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Montréal-Est jusqu'au 31 décembre 2015 – 41 000 \$, taxes incluses

6.4 Ratification des modifications apportées au contrat de la dalle de béton bitumineux – parc René Labrosse (projet TP-ST 2014-19) – 725.95 \$, taxes incluses

6.5 Octroi du contrat d'entretien et de soutien des applications « CESA » du fournisseur PG Solutions – 31710.11 \$, taxes incluses

6.6 Octroi du contrat pour la fourniture de matériaux pour l'éclairage du parc Marien à Wesco Distribution CAD P.L – Projet T10284-00 – 33 513,49 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

7.1 Permanence de monsieur Jonathan Sirois à titre de contremaître adjoint

7.2 Nomination permanente de monsieur Christian Girard à titre de journalier à la direction des travaux publics et des services techniques à compter du 3 décembre 2014

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8.1 Demande de don de l'Association de la Sclérose en plaques – section Est de Montréal

8.2 Demande de soutien financier du CÉGEP Marie-Victorin pour la finale locale de CÉGEP en spectacle

- 8.3 Don de 15 tables rondes à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir
8.4 Demande de don de l'Association bénévole PAT/ME inc.

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2014

201412-311 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201412-312 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 11 décembre 2014.

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT 713-95

201412-313 3.2

Le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du Conseil qu'il a procédé à la correction, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, des articles 5 et 6 du règlement 713-95 - *Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1, 2 et 6* pour y remplacer le chiffre 39 par le chiffre 40 et le chiffre 40 par le chiffre 41.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AUTRE AVANTAGE, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

201412-314 3.3

Le greffier dépose, séance tenante, le Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage d'une valeur supérieure à 200 \$ reçus par un membre du Conseil.

RAPPORT DES SERVICES 4

AUTORISATION DE LOCALISER UN NOUVEAU CENTRE RÉCRÉATIF SUR LE LOT 1 250 999

201412-315 4.1

Considérant la résolution 201411-283 mandatant la direction générale afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour la conception et la réalisation du nouveau centre récréatif et du garage municipal;

Considérant que le Centre récréatif Édouard-Rivet est érigé sur le lot 1 250 999 du cadastre du Québec et que la superficie dudit lot de 23 313 m² permet la construction d'un nouveau centre récréatif à l'ouest du centre actuel;

Considérant que ce lot est situé à proximité de la zone urbaine de notre municipalité;

Considérant que la construction du nouveau centre sur ce site permettrait d'entreprendre les démarches rapidement et n'occasionnerait pas de coûts pour l'acquisition d'un terrain;

Considérant qu'il est important de commencer les travaux rapidement étant donné l'état de délabrement du Centre récréatif Édouard-Rivet et éviter le plus possible les interruptions de services offerts aux citoyens.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser la localisation d'un nouveau centre récréatif sur le site actuel, soit le lot 1 250 999 du cadastre du Québec.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu

M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Anne St-Laurent

Mme la conseillère Monique Major,

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

M. le conseiller John Judd.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 280, AVENUE MARIEN (LOT 1 251 911 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - STATIONNEMENTS EN BORDURE DE L'AVENUE MARIEN

201412-316

4.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 280, avenue Marien;

Considérant qu'après vérification du dossier de propriété du 280, avenue Marien, il appert que le stationnement situé en façade du bâtiment principal situé à cette adresse n'a pas de droits acquis, mais qu'il a été toléré, et ce, malgré qu'il empiétait sur le domaine public;

Considérant que la Ville n'a jamais autorisé un tel empiètement;

Considérant que le propriétaire de l'immeuble a agrandi son stationnement au fil des années en façade dudit bâtiment principal, et ce, toujours sans autorisation et malgré le fait qu'il empiétait toujours sur le domaine public.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la dérogation demandée pour l'aménagement de stationnements dans la cour avant du bâtiment situé au 280, avenue Marien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES TELLE QUE PROPOSÉE

201412-317

4.3

Considérant que, depuis 2006, les conditions et avantages des cadres sont régis par la *Politique des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal*;

Considérant qu'il y aurait lieu d'adopter une politique qui nous est propre reflétant notre réalité;

Considérant que la politique proposée inclut également un cadre de rémunération des employés-cadres de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres* telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SIGNALISATION AINSI QU'À LA CIRCULATION

201412-318

4.4

Considérant que la nouvelle signalisation interdisant le stationnement au sud de l'avenue Saint-Cyr jusqu'à l'intersection de la rue Dorchester diminue le stationnement de quelques places dans ce secteur, il est recommandé à l'unanimité par les membres présents de la Commission de circulation de retirer le panneau de non-stationnement d'ici au coin et d'ajouter un panneau de

non-stationnement entre les deux entrées charretières du 165-167, avenue Saint-Cyr et du 11500, rue Dorchester;

Considérant les données recueillies et leur analyse par la direction des travaux publics et des services techniques, il est recommandé à l'unanimité par les membres présents de la Commission de circulation d'ajouter des arrêts-stops dans les deux directions sur l'avenue Georges V à l'intersection de Pierre-de-Coubertin.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation de façon à:

- Retirer le panneau de non-stationnement d'ici au coin et ajouter un panneau de non-stationnement entre les deux entrées charretières du 165-167, avenue Saint-Cyr et du 11500, rue Dorchester;
- Ajouter des arrêts-stops dans les deux directions sur l'avenue Georges V à l'intersection de la rue Pierre-de-Coubertin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSERVE DE FONDS À LA SUITE DE L'INFORMATISATION DE L'INVENTAIRE DU MAGASIN DES TRAVAUX PUBLICS

201412-319 4.5

Considérant que les services administratifs ont procédé à l'informatisation des approvisionnements aux travaux publics;

Considérant qu'un volet concernait particulièrement la comptabilisation de l'inventaire du magasin des travaux publics;

Considérant que cette comptabilisation au cours de l'année 2014 créera directement un surplus associé et que celui-ci sera révisé à la suite de la validation de chacune des données du dossier d'inventaire (décompte physique validation de prix, etc.);

Considérant que la valeur de l'inventaire établi au moment de l'informatisation était de 329 664 \$;

Considérant que cette valeur pourrait fluctuer à l'intérieur du processus de validation de l'inventaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser la création d'un surplus affecté au montant de 329 664 \$, à partir du compte élimination d'articles d'inventaire, montant qui sera révisé et, au besoin, retourné au surplus non affecté en 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

ADOPTION - RÈGLEMENT 712-15 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) - ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE CALCUL DE LA COMPENSATION AUX FINS DE PARC

201412-320 5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 712-15 - *Règlement modifiant les dispositions du règlement 712 - Règlement de Régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) - et ses amendements concernant le calcul de la compensation aux fins de parc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 712-16 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA DÉFINITION DE "BOÎTE DE DONNS"

201412-321 5.2

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement 712-16 - *Règlement modifiant les dispositions du règlement 712 - Règlement de Régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) - et ses amendements afin d'y ajouter la définition de "boîte de dons".*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-98 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION DES BOÎTES DE DONS

201412-322

5.3

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 2 décembre 2014 sur le projet de règlement 713-98 - *Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de régir l'implantation des boîtes de dons.*

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 713-98 - *Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de régir l'implantation des boîtes de dons.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 40-2015 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2015

201412-323

5.4

Considérant que monsieur le maire a lu au long le projet de règlement 40-2015 - *Règlement sur les taxes pour l'année 2015.*

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 40-2015 - *Règlement sur les taxes pour l'année 2015.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

PROLONGATION DU CONTRAT DE GESTION DES ARCHIVES - ARCHIVES LANAUDIÈRE - 84 000 \$

201412-324

6.1

Considérant que lors de la séance du 24 avril 2013, la Ville de Montréal-Est a adjugé un contrat de gestion des archives à l'organisme Archives Lanaudière afin que ce dernier entreprenne un tri parmi les documents conservés dans la voûte des archives historiques ainsi que dans les divers bureaux de la Ville;

Considérant que l'organisme Archives Lanaudière accepte de prolonger le contrat pour une année additionnelle aux mêmes conditions que le contrat initial octroyé le 24 avril 2013 (CM-201304107), sauf quant au nombre d'heures, qui passeront de 14 heures par semaine actuellement à 28 heures par semaine en 2015, et ce, afin de terminer l'élagage des archives conservées dans la voûte historique;

Considérant que l'organisme réorganise le système de classement afin de faciliter la recherche de dossiers et que leurs employés affectés à la tâche sont formés sur le système de gestion des archives de la Ville;

Considérant que la Direction du greffe et de l'urbanisme est satisfaite du travail effectué par Archives Lanaudière et les employés affectés à la tâche et que ceux-ci s'intègrent bien;

Considérant qu'Archives Lanaudière est un organisme à but non lucratif.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De prolonger le contrat de service d'archivistique de l'organisme Archives Lanaudière aux mêmes conditions que le contrat initial adjugé lors de la séance ordinaire du 24 avril 2013, soit un prix de

60 \$ / heure incluant les taxes, sauf quant au nombre d'heures qui passera de 14 heures par semaine actuellement à 28 heures par semaine en 2015 à compter du 5 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES - 2015-2016

201412-325

6.2

Considérant que le Ville de Montréal-Est fait partie du regroupement des municipalités de l'île de Montréal pour l'acquisition d'assurance de dommages;

Considérant que le Groupe René-Laporte & associés recommande de renouveler les contrats avec les assureurs actuels pour l'année 2015-2016.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner la recommandation du Groupe René Laporte & associés et d'adjuger le contrat d'assurance de dommages au courtier BFL Canada inc. pour les contrats d'assurance de dommages pour les biens, le bris des équipements, les délits, la responsabilité civile primaire, la responsabilité civile excédentaire (complémentaire), la responsabilité d'administration municipale et automobile des propriétaires;

D'autoriser à cet effet, une dépense incluant les taxes de 48 281 \$;

D'autoriser aussi le paiement de la quote-part de la Ville de Montréal-Est au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour l'année 2015 de 11 982 \$ à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR LE CONTRAT DGA2012-01 - CONTRAT DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201412-326

6.3

Considérant que le contrat de service pour le contrôle animalier sera échu à la fin de 2014;

Considérant qu'après vérification, il serait plus avantageux que la Ville se prévale de l'option de renouvellement, tel que stipulé à l'article 7.0 du contrat octroyé le 28 novembre 2012 (CM-201211261);

Considérant que monsieur Pierre Couture, chef de la direction et responsable des projets a accepté, pour le Berger Blanc inc., que le contrat soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 au même taux et aux mêmes conditions.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver le renouvellement du contrat DGA2012-01 - Contrat de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, jusqu'au 31 décembre 2015, pour un montant annuel de 41 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT DE LA DALLE DE BÉTON BITUMINEUX AU PARC RENÉ-LABROSSE (PROJET TP-ST 2014-19)

201412-327

6.4

Considérant que des directives de changement (DC) ont été nécessaires pour l'exécution des travaux d'aménagement de la dalle de béton bitumineux au parc René-Labrosse, soit:

- DC no 1: modification du profil (arpentage);
- DC no 2: augmentation du niveau de fondation;
- DC no 3: ajout d'un muret de soutènement;

Considérant que ces travaux n'étaient pas prévus et qu'ils étaient nécessaires pour la bonne exécution du contrat;

Considérant que le montant total (incluant les contingences) représente 8 533.85 \$ taxes incluses, soit dix-sept pour cent (17 %) de plus que le montant total du contrat déjà octroyé;

Considérant que le montant total des travaux représente maintenant 57 084.00 \$, taxes incluses, pour un dépassement global (incluant les contingences) de 725,95 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accepter les directives de changement 1, 2 et 3 représentant un montant excédentaire de 725,95 \$, taxes incluses, et autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques et la directrice générale à ratifier conjointement lesdites directives de changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS "CESA" DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS - 31 710.11 \$, TAXES INCLUSES

201412-328 6.5

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions dans leurs activités courantes, soit la Suite financière et le Gestionnaire municipal;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour lesdites applications;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser le paiement de 27 580 \$ avant taxes au fournisseur PG Solutions pour l'entretien et le support des applications Suite financière et Gestionnaire municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR L'ÉCLAIRAGE DU PARC MARIEN À WESCO DISTRIBUTION – PROJET T10284-00 – 33 513,49\$, TAXES INCLUSES

201412-329 6.6

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux d'éclairage au parc Marien;

Considérant qu'un seul entrepreneur a déposé une soumission conforme, soit Wesco Distribution CDA L.P, pour un montant de 33 513, 49 \$, taxes incluses;

Considérant que le prix du soumissionnaire conforme respecte l'enveloppe totale du projet, soit 34 400 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet T10284-00 – Fourniture de matériaux pour l'éclairage du parc Marien à Wesco Distribution CDA P.L, pour un montant de 33 513,49 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

PERMANENCE DE MONSIEUR JONATHAN SIROIS À TITRE DE CONTREMAÎTRE ADJOINT

201412-330 7.1

Considérant que monsieur Jonathan Sirois, a été embauché à titre de contremaître adjoint le 12 mai 2014 (résolution 201404-116);

Considérant que monsieur Jonathan Sirois a été soumis à une période de probation de six mois travaillés;

Considérant que la période de probation se termine le 18 décembre 2014;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Sirois.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

Confirmer la permanence de monsieur Jonathan Sirois à titre de contremaître adjoint à la direction des travaux publics et des services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION PERMANENTE DE MONSIEUR CHRISTIAN GIRARD À TITRE DE JOURNALIER À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES À COMPTER DU 3 DÉCEMBRE 2014

201412-331

7.2

Considérant qu'à la suite du départ à la retraite de monsieur Claude Dufour, la Ville a procédé à l'abolition d'un poste de préposé à l'entretien général pour le remplacer par un poste de journalier dont l'affichage interne a eu lieu du 20 novembre au 2 décembre 2014;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, trois employés auxiliaires ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, la Ville doit nommer monsieur Christian Girard à ce poste puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté et qu'il répond aux exigences normales de la fonction;

Considérant que monsieur Girard a été embauché à titre de journalier auxiliaire le 14 janvier 2014 et qu'il a obtenu une évaluation positive de ses supérieurs;

Considérant que conformément à l'article 3.01 de la convention collective, monsieur Girard devient employé titulaire puisqu'il obtient un poste à temps complet à la suite du processus d'affichage découlant du comblement par la Ville d'un nouveau poste selon les modalités prévues à la convention collective.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer de façon permanente, monsieur Christian Girard au poste de journalier, groupe 6, à la direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 3 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE DE DON DE L'ASSOCIATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - SECTION EST DE MONTRÉAL

201412-332

8.1

Considérant que cette maladie neurologique frappe principalement les gens âgés de 15 à 40 ans;

Considérant que chaque jour, trois Canadiens apprennent qu'ils ont la sclérose en plaques et que chaque année, une cinquantaine d'enfants reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques;

Considérant que le Quille-O-Thon de l'Association de la Sclérose en plaques - section Est de Montréal, pour amasser des fonds afin de stopper cette maladie, s'est déroulé le 23 novembre dernier.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ pour aider l'Association de la Sclérose en plaques - section Est de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CÉGEP MARIE-VICTORIN POUR LA FINALE LOCALE DE CÉGEP EN SPECTACLE

201412-333

8.2

Considérant qu'il s'agit de la 24e finale locale de Cégep en spectacle du Cégep Marie-Victorin;

Considérant que la bourse Montréal-Est au montant de 500 \$ sera remise au gagnant ou au groupe gagnant;

Considérant que cette 24e édition aura lieu le 12 février 2015 à la salle Désilets du Cégep Marie-Victorin.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ afin d'aider le comité organisateur de Cégep en spectacle du Cégep Marie-Victorin.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Anne St-Laurent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DON DE QUINZE TABLES RONDES À L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR

201412-334

8.3

Considérant que les tables de bois du CRER ont été remplacées graduellement par des tables de plastique, plus sécuritaires lors de la manutention;

Considérant que certaines des tables en bois, bien qu'endommagées, peuvent encore être utiles;

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir a demandé qu'on lui fasse don de quinze tables rondes en bois.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner quinze tables rondes en bois à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE PAT/ME INC.

201412-335

8.4

Considérant que nous avons reçu une demande de l'Association bénévole PAT/ME;

Considérant que l'Association bénévole PAT/ME est un organisme qui offre des services de transports médicaux, écoute téléphonique, visite amicale, etc.;

Considérant que l'an dernier, l'organisme a recueilli 1 730 \$ et que cette année, l'objectif est de 2 900 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 200 \$ à l'Association bénévole PAT/ME.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201412-336

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 17 décembre 2014 à 19 h 05 tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter :
la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à
l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

*Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe présente le budget 2015 et le
Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 à l'assistance*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
17 DÉCEMBRE 2014 À 19 H 05**

201412-305

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 à 19 h 05 tel que
ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 à 19 h 05
- 2 **Rapport des services**
- 2 Budget 2015
- 3 Programme triennal d'immobilisations 2015 – 2016 – 2017

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

BUDGET 2015

201412-306

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du budget équilibré pour l'année 2014 au montant de 39 000 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2015 pour un montant de 39 000 000 \$ tel que déposé;

De publier un document explicatif du budget dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015 – 2016 – 2017

201412-307

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017;

De publier un document explicatif dudit Programme triennal en immobilisations dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014

201412-308

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier